

Groupe Crédit du Nord



Rapport Annuel

08

BANQUE 
COURTOIS

Banque 
Kolb

Banque 
Laydernier

BANQUE 
NUGER

Banque 
Rhône-Alpes

Banque 
Tarneaud

Crédit 
du Nord

Une autre vision de la banque

Sommaire

L'ACTIVITÉ 3

Chiffres clés.....	4
Les faits marquants de l'année 2008.....	6
Structure du Groupe	10

LES COMPTES CONSOLIDÉS 11

Rapport de gestion	12
Rapport du Président sur le Contrôle Interne.....	33
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président.....	45
Bilan consolidé.....	46
Compte de résultat consolidé.....	48
Évolution des capitaux propres	49
Tableau des flux de trésorerie	52
Annexes aux comptes consolidés	53
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	130

LES COMPTES INDIVIDUELS 132

Rapport de gestion	133
Résultats financiers	134
Bilan.....	135
Compte de résultat	137
Annexes aux comptes individuels.....	138
Informations sur les mandataires sociaux	177
Rapport général des Commissaires aux Comptes	188
Assemblée Générale (projet de résolutions)	191

LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 193

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord	194
Renseignements concernant l'activité	197
Responsable du document de référence et responsable du Contrôle des Comptes.....	198
Table de concordance.....	199

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2008

Conseil d'Administration	Date 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat
Président du Conseil d'Administration		
Alain PY	1 ^{er} octobre 2002	2012
Administrateurs		
Didier ALIX	25 juillet 2007	2009
Séverin CABANNES	21 février 2007	2012
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2009
Jean-Pierre DHERMANT*	16 novembre 2006	2009
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2011
Jacques GUERBER	22 février 2000	2010
Hugo LASAT	21 février 2007	2012
Alex PEYTAVIN*	12 décembre 2006	2009
Christian POIRIER	28 avril 1997	2011
Fabien FOUTRY*	10 décembre 2008	2009**
Patrick SUET	3 mai 2001	2011

* Administrateur salarié.

** En remplacement de Marie-Christine REMOND démissionnaire fin décembre 2008

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2008 pour examiner notamment le budget, les comptes annuels et semestriels, les choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement.

Le Comité des Rémunérations, composé de deux administrateurs, Didier ALIX et Patrick SUET, s'est réuni deux fois dans l'année pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

Comité Exécutif

Alain PY, Président-Directeur Général,

Marc BATAVE, Directeur Général Délégué,

Alain CLOT, Directeur Général Délégué,

Jean-Pierre BON, Directeur Général Adjoint (Direction Financière),

Pierre BONCOURT, Directeur des Ressources Humaines,

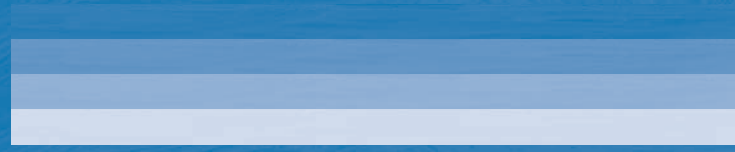
Jean DUMONT, Directeur Central des Risques,

Thierry LUCAS, Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires,

Gilles RENAUDIN, Directeur des Affaires Juridiques et des Contrôles,

Jérôme FOURRÉ, Directeur de la Communication, participe, ès qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

1



L'activité

Chiffres clés	4
Les faits marquants de l'année 2008	6
Structure du Groupe	10



Chiffres clés au 31 décembre 2008

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008 IAS/IFRS	31/12/2007 IAS/IFRS	Variation % 2008/2007 IAS/IFRS
Dépôts clientèle	19 496,9	18 268,3	+ 6,7
Crédits clientèle	25 761,4	24 060,1	+ 7,1
Capitaux propres ⁽¹⁾	1 912,8	1 890,2	+ 1,2
Encours créances douteuses (montant brut)	1 364,3	1 187,4	+ 14,9
Dépréciations sur créances individualisées	-656,6	-602,4	+ 9,0
TOTAL DU BILAN ⁽²⁾	40 740,9	37 718,0	+ 8,0
ACTIFS GÉRÉS ⁽³⁾	23 470,9	27 234,3	- 13,8

(1) Inclut le résultat en formation

(2) Montant 2007 retraité par rapport aux états financiers publiés

(3) Hors conservation pour compte de tiers et retraité des OPCVM inclus dans les supports d'assurance-vie

Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2008 IAS/IFRS	31/12/2007 IAS/IFRS	Variation % 2008/2007 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 543,9	1 597,5	- 3,4
Résultat Brut d'Exploitation	512,4	585,6	- 12,5
Résultat courant avant impôt	382,5	515,2	- 25,8
Bénéfice net (part du Groupe)	252,7	340,2	- 25,7

Ratios

(en %)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Coût du risque / Encours de crédits	0,51	0,31	0,31
Capitaux propres ⁽¹⁾ / Total du Bilan	4,70	5,01	5,33
Ratio de solvabilité ⁽²⁾	8,37 %	9,03 %	10,15 %
Part des fonds propres durs ⁽³⁾ / Encours pondérés ⁽²⁾	7,01 %	7,11 %	7,14 %

(1) Montant 2007 retraité par rapport aux états financiers publiés.

(2) Ces ratios sont présentés à titre d'information pour apprécier la rentabilité du Groupe Crédit du Nord puisqu'il convient de rappeler que, compte tenu de son actionnariat, le Groupe Crédit du Nord n'est pas assujéti individuellement au respect des ratios réglementaires de solvabilité.

(3) Tier One.

(2) et (3) incluent les résultats en formation, nets des prévisions de distribution des dividendes.

Notations

		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Standard and Poor's	CT	A - 1 +	A - 1 +	A - 1 +
	LT	AA-	AA	AA
Fitch	CT	F1	F1 +	F1 +
	LT	A+	AA -	AA -
	Intrinsèque ^(*)	BC	BC	BC

(*) La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

Contribution du Crédit du Nord (maison mère)

(en millions d'euros)	31/12/2008 IAS/IFRS	31/12/2007 IAS/IFRS	Variation % 2008/2007 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 016,4	1 062,7	- 4,4
Résultat Brut d'Exploitation	354,2	410,8	-13,8
Résultat net	224,7	336,0	- 33,1

Les faits marquants de l'année 2008

Organisation du réseau

En 2008, les banques du Groupe Crédit du Nord ont étendu leur réseau avec l'ouverture, ou la préparation de l'ouverture, de nouvelles agences.

Crédit du Nord

Étaples
Fontainebleau
Cassel
Châteauneuf sur Loire
Pithiviers
Montigny-le-Bretonneux
Paris Pyrénées
Colombes
Paris Malesherbes
Paris Rennes

Banque Courtois

Dax
La Teste de Buch
Montauban Cladel

Banque Nuger

Aurillac

Banque Kolb

Sens

Banque Laydernier

Saint-Jean-de-Maurienne

Banque Rhône-Alpes

Montélimar

Banque Tarneaud

Marsac sur l'Isle
Lorient
Brive Entreprise Corrèze
Vannes
Challans
Tours les Halles

Marché des Particuliers

Janvier

Lancement d'Antarius Protection

Antarius Protection est une solution qui permet de garantir l'avenir de ses proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie suite à une maladie ou à un accident. En cas de décès, le ou les bénéficiaires perçoivent un capital, net d'impôts et de droits de succession. En cas de perte totale et irréversible d'autonomie, un capital est versé au souscripteur.

Septembre

Verified by Visa

La forte croissance des volumes de transactions sur Internet a conduit Visa à proposer une solution d'authentification ayant pour objectif de sécuriser les paiements en ligne des porteurs de cartes. Son principe est simple et concerne tous les porteurs de cartes de paiement (hors American Express) : les porteurs de ces cartes se voient demander leur date de naissance lorsqu'ils réalisent un achat avec leur carte sur un site commerçant disposant de la sécurisation « **Verified by Visa** ».

Décembre

Lancement de la carte Visa Infinite

Les banques du Groupe Crédit du Nord enrichissent leur gamme de cartes haut de gamme en proposant à leurs clients Particuliers la **Carte Visa Infinite**.

La **Carte Visa Infinite** permet à ses détenteurs de bénéficier de nombreux avantages : des services bancaires adaptés, des assurances et assistances renforcées, un service d'assistant personnel prêt à répondre à des demandes variées.

Lancement de la Garantie des Accidents de la Vie

Le Groupe Crédit du Nord complète sa gamme de produits d'assurance en proposant à ses clients Particuliers la **Garantie des Accidents de la Vie**.

Chaque année, plus de 8 millions de français sont victimes d'accidents de la vie courante (chute d'un trottoir, accident de sport, brûlure, coupure...). La **Garantie des Accidents de la Vie** propose des indemnités pour couvrir les conséquences durables de ces accidents, qui ne sont généralement pas pris en charge par le régime de protection sociale ni par les complémentaires santé.

Marché des Professionnels et des Associations

Janvier

Lancement de la solution Fintrax

Solution monétique destinées aux commerçants, Fintrax est complémentaire à la gestion classique des transactions proposées par les banques du Groupe Crédit du Nord. Cette solution offre aux porteurs de cartes étrangères hors zone euro le choix de régler, sur le point de vente même, leurs achats dans leur propre devise. Le client est débité directement dans sa devise et le commerçant crédité en euros.

TPE ADSL

La gamme de location de TPE (terminal de paiement électronique) s'enrichit avec un nouveau terminal ADSL disponible en modèle fixe ou Bluetooth. Ce terminal se connecte directement sur la Box Internet des commerçants clients du Groupe Crédit du Nord et à leur réseau ADSL quel que soit leur opérateur. Cette offre répond aux besoins de forfaitisation des coûts de communication et de gain de temps des commerçants grâce à une plus grande fluidité des encaissements.

Marché des Entreprises et des institutionnels

Février

Lancement du service Internet « Relevés LCR/BOR à payer »

Cette nouvelle fonctionnalité de gestion en ligne des LCR/BOR à payer est venue enrichir l'option «Gestion Globale» et permet désormais de :

- consulter les relevés de LCR/BOR à payer,
- donner en ligne des instructions concernant les LCR/BOR n'entrant pas dans le cadre d'un « bon à payer permanent »,
- effectuer des demandes de rejet.

Elle permet par ailleurs aux clients détenteurs de l'option :
→ d'être informés par e-mail de toute présentation au paiement d'un nouveau relevé « LCR/BOR à payer » en optant pour l'option « sans relevé papier »,
→ de consulter les relevés LCR/BOR archivés.

Mars

Lancement du « Pack @rating »

Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la Coface, les banques du Groupe Crédit du Nord proposent à leurs clients Entreprises le **Pack @rating**, produit Internet de renseignement commercial qui permet aux souscripteurs de gérer en ligne leurs portefeuilles clients France et Etranger.

Véritable outil d'aide à la gestion du poste clients, le **Pack @rating** permet d'accéder de façon illimitée à 4 services :

- **information** : pour consulter sans limitation toute l'information disponible sur les Entreprises du portefeuille,
- **surveillance** : pour être alerté en permanence des changements sur ces entreprises,
- **diagnostic** : pour analyser en temps réel la répartition du risque du portefeuille,
- **recouvrement** : pour déposer en ligne des dossiers de recouvrement sur les entreprises du portefeuille.

Septembre

Enrichissement de l'offre VCOM « Avis fournisseur par mail »

L'offre **VCOM** propose désormais aux clients détenteurs deux modes d'envoi d'avis fournisseur :

- par courrier,
- par e-mail (nouveau) pour une plus grande réactivité.

Ce nouvel enrichissement répond à la demande des entreprises générant un nombre important de règlements fournisseurs en France, en leur offrant un allègement et une sécurisation accrue de leurs traitements administratifs.

Opérations financières

Tout au long de l'année 2008, le Crédit du Nord a accompagné ses clients dans la préparation et la réalisation de nombreuses opérations financières :

- Introduction en Bourse
- Offre Publique d'Achat / Offre Publique de Retrait / Retrait Obligatoire
- Cession / Reprise d'activité
- LMBO
- Arrangement et syndication de dette
- Opération de croissance externe
- Adossement industriel

Ces opérations ont été menées par la Direction des Affaires Financières du Crédit du Nord en collaboration pour certaines d'entre elles avec Étoile ID, société de capital investissement du Groupe Crédit du Nord, et la société de Bourse Gilbert Dupont.

Récompense / Palmarès

Février

Le Groupe Crédit du Nord primé lors de la 8^{ème} édition des Trophées Qualiweb/Stratégies

Ce trophée, remis par le journal Stratégies et la société Cocédal Conseil le 13 février 2008, récompense les meilleures réponses par mail (qualité et délai) effectuées par un panel de 250 sites Internet. Le Groupe Crédit du Nord a remporté le trophée Qualiweb/Stratégies de la catégorie Banque-Finance et s'est classé 5^{ème} toutes catégories confondues.

Mars

Baromètres concurrentiels

Pour la quatrième année consécutive, le Groupe Crédit du Nord est à nouveau en tête des principales banques françaises⁽¹⁾ en termes de satisfaction clients sur les marchés des Particuliers et des Professionnels et se classe troisième sur le marché des Entreprises.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord obtient la première place de l'étude concurrentielle sur le Commerce International⁽²⁾ menée par CSA. Le Groupe se classe premier au niveau de la satisfaction globale des Entreprises et obtient également la première place sur de nombreux critères parmi lesquels : la proximité, la réactivité et l'efficacité des services opérationnels, le service d'accompagnement pour le développement des opérations à l'international, la capacité à anticiper les besoins et à proposer des solutions adaptées pour les opérations à l'international et la qualité d'exécution des opérations à l'international.

Mai

Trophées des meilleurs sicav et fonds 2008

Le magazine Le Revenu a décerné en 2008 au Groupe Crédit du Nord le trophée de bronze pour sa gamme de fonds sectoriels sur 3 ans.

Octobre

La Palme d'Or de la Relation Client 2008

La Banque à Distance du Groupe Crédit du Nord a remporté la Palme d'Or de la Relation Client 2008.

Cette compétition, organisée par l'AFRC (Association Française de la Relation Client) pour ses dix ans distingue chaque année les meilleurs centres d'appels français. Elle est établie à partir de critères quantitatifs mais également qualitatifs, grâce aux informations recueillies auprès d'un panel de clients.

Ce prix vient récompenser la compétence et le professionnalisme des télé-conseillers du Groupe Crédit du Nord et confirme la volonté du Groupe d'offrir le même niveau de service et de prestation à ses clients en agence ou par téléphone.

(1) Baromètres concurrentiels réalisés par le cabinet CSA : du 25 mars au 23 avril 2008 auprès de 4 642 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 25 mars au 30 avril 2008 auprès de 3 500 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; du 17 mars au 8 avril 2008 auprès de 2 700 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

(2) Étude réalisée auprès de 816 entreprises actives à l'international entre le 18 février et le 4 avril 2008.

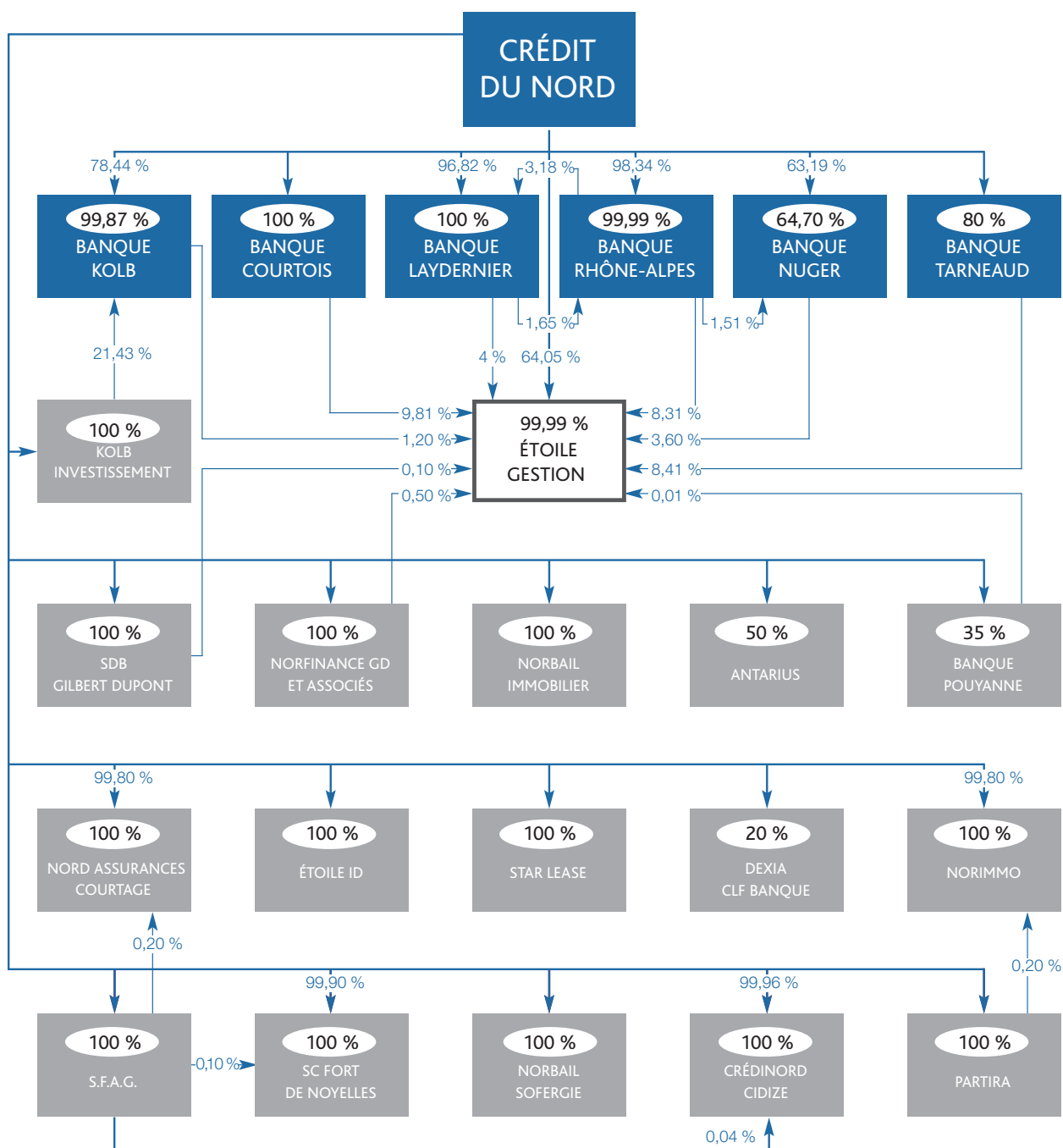
Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord.

Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.

Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.

Une présentation de l'activité des principales entités du Groupe figure en note 43.



2



Les comptes consolidés

Rapport de gestion	12
Rapport du Président sur le Contrôle Interne	33
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	45
Bilan consolidé	46
Compte de résultat consolidé	48
Évolution des capitaux propres	49
Tableau des flux de trésorerie	52
Annexes aux comptes consolidés	53
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	130



Rapport de gestion

EXERCICE 2008

L'économie mondiale frappée par une crise d'une ampleur exceptionnelle

La crise financière née à l'été 2007 aux États-Unis avec l'éclatement de la bulle immobilière dite du « subprime » s'est muée en 2008 en une crise économique d'une ampleur exceptionnelle qui n'a épargné aucune région du monde, avec l'entrée en récession des pays industrialisés et le ralentissement brutal de la croissance des pays émergents.

Sous l'effet d'un assèchement de la liquidité et de dépréciations d'actifs, la crise a d'abord touché sévèrement l'industrie bancaire et financière. La faillite de banques de premier plan aux États-Unis et en Europe a conduit le système financier mondial au bord de la rupture et amené les banques centrales et les États à prendre des mesures extrêmes (injections massives de liquidités, nationalisations totales ou partielles, garanties d'États) mondialement coordonnées.

Dans ce contexte d'aversion au risque exacerbée, tous les pans de l'économie ont ensuite rapidement été touchés avec un ralentissement brutal du commerce international qui a donné un coup d'arrêt à la croissance dans la plupart des régions du monde. La dégradation de la conjoncture s'est accompagnée d'une baisse de la consommation et de l'équipement des ménages aux États-Unis, en Europe et en Asie qui a affecté particulièrement les secteurs de l'automobile et de l'immobilier. Après des années de quasi plein emploi dans la plupart des pays industrialisés, le chômage est reparti à la hausse aux États-Unis et dans certains pays d'Europe.

Les prix des matières premières et des produits énergétiques, qui avaient atteint des sommets et provoqué une spirale inflationniste jusqu'au milieu de l'année, se sont depuis fortement contractés sous l'effet de la chute de la demande et de la production. Cette détente a rendu possible l'assouplissement de la politique monétaire des principales banques centrales et les a conduites à réduire de façon spectaculaire leurs taux directeurs dans le but d'entraîner à la baisse les taux interbancaires.

Ce processus de détente monétaire agressif s'est accompagné d'une mise en place de plans de relance budgétaires massifs par les États dans tous les pays développés en Amérique, en Europe ou en Asie.

La France n'échappe pas à cette récession profonde, avec la chute précipitée de nombreux indicateurs d'activité en fin d'année et une croissance fortement négative au dernier trimestre. La production industrielle et les exportations sont au plus bas depuis plusieurs décennies et seule la consommation des ménages, bien que ralentie, semble résister en raison de la baisse des prix des produits énergétiques. Les mesures gouvernementales de soutien à l'économie annoncées en fin d'année et la politique monétaire de la BCE, appelée à être de plus en plus accommodante, ne devraient pas faire sentir leurs effets avant de nombreux mois.

Ce contexte de récession sévère et profonde s'est traduit par une forte baisse des marchés boursiers et un effondrement des indices de toutes les places du monde. En France, l'indice CAC 40 clôturait à 3218 points le 31 décembre 2008, affichant un recul de 43 % par rapport au début de l'année.

Bien que pénalisé par la crise, le Groupe Crédit du Nord présente des résultats solides

Les résultats au 31 décembre 2008 sont établis selon les normes comptables IFRS. Ils sont comparés à des chiffres 2007 établis selon les mêmes normes.

Le Groupe Crédit du Nord présente en 2008 des résultats consolidés en retrait : le PNB recule de 3,4 %, le RBE de 12,5 % et le résultat d'exploitation de 25,7 %. Le résultat net part du Groupe ressort à 252,7 M€, en baisse de 25,7 %. Le ROE est de 14,9 % pour un Tier One de 7,0 %.

Ces résultats sont particulièrement affectés par ceux de la société de gestion mobilière du Groupe, Étoile Gestion. En phase avec une politique visant à assurer la liquidité des fonds sans pénaliser la clientèle, Étoile Gestion a été amenée à céder des actifs détenus par ses fonds dynamiques et ce, tout en garantissant l'égalité de traitement des porteurs de parts. Ces cessions sur le marché se sont traduites par une perte de -72,2 M€ sur l'exercice enregistrée chez Étoile Gestion.

Inversement, le Groupe a dû constater en 2008 la valorisation en juste valeur de ses passifs financiers dans le respect des

normes comptables IFRS, impactant positivement le PNB à hauteur de 28,4 M€ au 31 décembre.

Par ailleurs, comme membre du GIE Carte Bleue, le Crédit du Nord a bénéficié en 2008 du fruit de l'introduction en Bourse de la société Visa Incorporation aux États-Unis, sous la forme de titres et de dividendes avec un effet sur le résultat de +12 M€.

Enfin, rappelons que les comptes 2007 enregistraient une plus-value comptable de 36 M€ résultant de la cession de titres Euronext/NYSE.

Corrigé de ces éléments non récurrents et des mouvements de provision au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement PEL et CEL, le PNB du Groupe ressort en légère croissance de 1,2 % en 2008. Cette faible progression du PNB résulte d'une baisse significative des commissions financières particulièrement dégradées du fait de l'environnement financier, et de l'effritement de la marge sur dépôts lié principalement au maintien à haut niveau des taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés.

Indiquons enfin que, compte tenu des instruments détenus, le Crédit du Nord n'a été directement que marginalement impacté par la faillite de Lehman Brothers à hauteur de -423 K€.

La croissance de la marge sur dépôts est devenue légèrement négative en 2008 sous l'effet de la contraction des volumes de dépôts à vue des entreprises mais aussi des particuliers. Leur trésorerie s'est réinvestie dans des formules d'épargne particulièrement rémunératrices grâce notamment au relèvement du taux de l'épargne à régime spécial survenu fin 2007 puis, successivement, en février et août 2008.

Le maintien d'une croissance encore positive de l'activité économique sur la première partie de l'année s'est traduit par des besoins de financement soutenus des entreprises, qui ont profité à l'évolution de nos concours à moyen et long terme. Dans le même temps, le processus de restauration des niveaux de marge amorcé en 2007 s'est poursuivi en 2008 accompagné par la prise en compte dans nos barèmes de la hausse du coût d'accès à la liquidité. La marge sur crédits a ainsi bénéficié de tirages accrus des entreprises sur leurs lignes à court terme et du relèvement progressif du taux de base bancaire.

En dépit du ralentissement du marché immobilier, la production de crédits à l'habitat a progressé de 22,8 %

en 2008 dans un contexte favorable de détente des taux longs, après une remontée significative des taux d'intérêt en 2007. Parallèlement, la concurrence par les taux s'est ralentie et, sans changer sa politique de maintien d'un taux de marge suffisant à la production, le Groupe a pu constater que son offre se trouvait mieux positionnée. L'encours de crédits à l'habitat augmente sensiblement, soutenu par de bonnes productions. Les utilisations de crédits revolving ont également progressé de façon satisfaisante. A contrario, la crise économique s'est traduite par un léger ralentissement de la consommation des ménages avec pour effet un recul de la production de prêts personnels.

Les commissions de services ont à nouveau connu une croissance soutenue de 9,2 % en 2008, conséquence du développement toujours actif des fonds de commerce, de la contribution significative des nouvelles agences, et de l'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance.

Dans un environnement économique très dégradé et des marchés boursiers ébranlés par la crise financière, les commissions financières du Groupe ont reculé de -29,6 % tout particulièrement affectées par les résultats de sa filiale Étoile Gestion.

En effet, l'activité de la société de gestion mobilière Étoile Gestion a été fortement affectée par la crise financière qui a eu pour effet une forte décollecte sur le segment des fonds monétaires dynamiques. Afin d'assurer la liquidité de ces fonds et d'insensibiliser ces encours sous gestion sans pénaliser sa clientèle, le Groupe a mis en œuvre début 2008 un plan de restructuration de l'actif de ces fonds en procédant à une cession d'actifs sur le marché et au transfert par les fonds concernés au Groupe d'actifs de bonne qualité affectés par la crise de liquidité. Cette restructuration s'est traduite par une charge de 72,2 M€ dans la filiale Étoile Gestion comptabilisée pour l'essentiel en début d'année. Les mesures prises se sont avérées suffisantes pour assurer la liquidité et la performance des fonds, le rythme de la décollecte ayant depuis fortement ralenti malgré la nouvelle et forte dégradation du marché en fin d'année.

Corrigé de cet effet, le PNB d'Étoile Gestion est en recul de 24,3 %, la déroute des marchés et le reflux des produits actions ayant impacté l'évolution des commissions de gestion. Les commissions financières du Groupe ressortent à -9,5 %.

Opérant dans un marché boursier très sévèrement frappé par la crise, et en l'absence d'opération significative réalisée sur le marché primaire, le PNB de la société de Bourse Gilbert Dupont, spécialiste des petites et moyennes valeurs, ressort en baisse de 18,9 % en 2008, hors plus-value résultant de la cession de titres Euronext/NYSE dégagée en 2007.

Le programme de développement par l'ouverture de nouvelles agences est un succès

Le Groupe Crédit du Nord a lancé à l'automne 2004 un programme ambitieux de développement du réseau visant à compléter le maillage existant. 23 ouvertures d'agences ont été réalisées en 2008 et, depuis le lancement de ce programme il y a quatre ans, plus de 140 nouvelles agences ont été ouvertes dans des zones à fort potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, et plus particulièrement en Île de France. A noter que le Crédit du Nord a acquis 6 agences et leurs clientèles auprès de Fortis France le 1^{er} juillet 2008, contribuant à faire progresser le réseau et le fonds de commerce du Groupe.

Le développement de ces nouvelles agences est tout à fait conforme aux attentes, avec une montée en puissance du PNB un peu plus rapide que celle anticipée, grâce à une conquête dynamique sur le marché des particuliers et une part de clients professionnels dans le fonds de commerce plus forte qu'initialement prévue. De plus, ces ouvertures d'agences ont permis à un certain nombre de clients particuliers de grandes métropoles de transférer leurs comptes dans une agence proche de leur lieu de résidence, et ainsi de profiter d'une plus grande proximité dans leur relation bancaire.

Ces nouvelles agences participent désormais de façon significative aux performances commerciales et financières du Groupe Crédit du Nord et leur développement constitue un réel relai de croissance.

Le Crédit du Nord poursuit la mise en œuvre des grands projets techniques et organisationnels

Le Crédit du Nord a poursuivi en 2008 la mise en œuvre des chantiers techniques ou réglementaires engagés depuis quatre ans, et posé les jalons de nouveaux projets de rénovation.

Le poste de travail en agence a bénéficié de nouvelles fonctionnalités et de l'intégration de nouveaux produits et services. Ce projet majeur pour le Groupe parviendra à maturité complète en 2009 avec l'intégration de la totalité des situations de travail du front et du middle office sur le poste de travail.

Le projet réglementaire de passage aux nouvelles normes prudentielles Bâle II, qui a entraîné la rénovation du système d'information et la refonte des systèmes de gestion et de pilotage des risques, est entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation des chiffrages d'encours pondérés qui permettent, depuis début 2008, le calcul de fonds propres en normes Bâle II. Le Groupe Crédit du Nord a obtenu la validation des autorités bancaires nécessaire à l'utilisation des méthodes avancées pour l'évaluation de ses risques sur la quasi-totalité des encours de crédits dès cette année.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des middle offices lancé par le Crédit du Nord en 2006 se poursuit conformément au plan de marche. Ce projet, qui arrivera à son terme début 2010, prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les process de gestion du crédit.

Par ailleurs, le projet de rénovation des systèmes de flux, qui s'efforce de transformer la contrainte d'évolution réglementaire des systèmes de paiement (SEPA) en opportunité de consolidation de la stratégie de banque de flux, ainsi que le projet de plateforme technique multicanal visant à moderniser l'offre de banque à distance en tirant parti des nouvelles technologies et des investissements réalisés sur le poste de travail, sont entrés en phase de développement.

Enfin, le Crédit du Nord a lancé plusieurs nouveaux projets en 2008 parmi lesquels le projet de refonte des processus et applicatifs de gestion visant à optimiser le suivi et la prévention des dépassements.

La mise en œuvre méthodique de la rénovation de son système d'information permettra au Crédit du Nord de disposer à l'horizon 2009/2010 d'un système au meilleur des standards du marché.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre de l'ensemble des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses six filiales bancaires : les banques Courtois, Rhône-Alpes, Tarneaud, Laydernier, Nuger et Kolb.

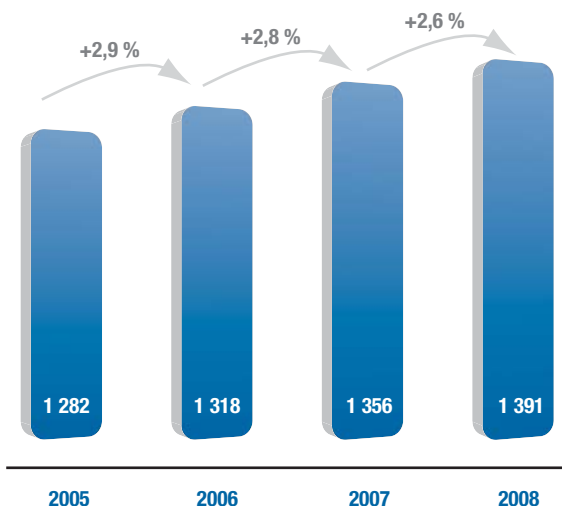
Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

Poursuite du développement du fonds de commerce et de la fidélisation et de la satisfaction de nos clients

Dans un environnement encore porteur pour le Crédit du Nord en matière de promotion du crédit à l'habitat, la croissance du fonds de commerce de **particuliers** a atteint 2,6 % sur un an. Au 31 décembre 2008, le fonds de commerce compte 1,4 millions de particuliers, soit 110.000 clients sur 3 ans.

FONDS DE COMMERCE PARTICULIER

Nombre de clients (en milliers)



La progression du fonds de commerce bénéficie de l'accent mis sur la conquête de nouveaux clients, notamment via la recommandation, et sur la prévention des départs, ainsi que de l'apport très significatif des nouvelles agences.

Cette forte croissance s'est à nouveau accompagnée d'un effort soutenu de vente de produits auprès de la clientèle. L'équipement des clients en six produits se maintient à un niveau élevé de 44,5 %.

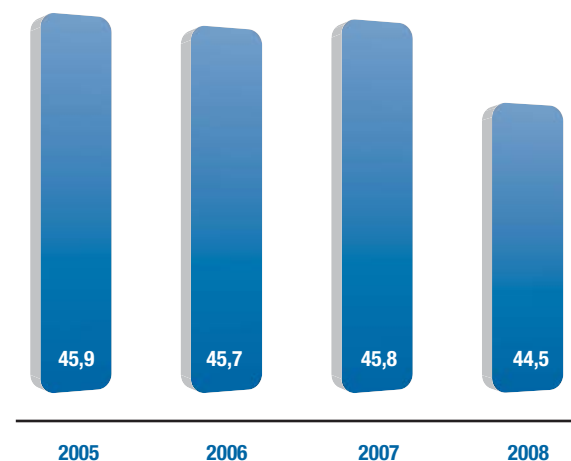
Parmi les nouveaux services lancés en 2008, figure le contrat de prévoyance Antarius Protection Famille, qui garantit à la famille du souscripteur le versement d'un capital en cas de décès. Un an après son lancement, ce produit suscite un réel intérêt de la part de la clientèle, et rencontre un grand succès avec déjà près de 14.000 contrats commercialisés.

Par ailleurs, le très bon accueil reçu par le contrat Protection Juridique lors de son lancement en 2006 se confirme dans la durée avec plus de 26.600 contrats commercialisés à fin décembre 2008, en hausse de 24,1 % sur un an.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très élevé. Plus de 23 millions de connexions au site Internet dédié au marché des particuliers ont été recensées en 2008. Le nombre de contrats actifs progresse de 21,4 %.

FIDÉLISATION DE NOTRE CLIENTÈLE

Équipement six produits et plus (en %)



Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

Le développement de la clientèle de **professionnels** se poursuit, avec une progression du fonds de commerce de 6,0 % sur un an, qui compte désormais près de 170.000 clients. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif spécifique de proximité du Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation, par le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences, et par une offre adaptée. Comme pour le marché des particuliers, les nouvelles agences contribuent de façon importante à la croissance du fonds de commerce.

Reflète de la confiance de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants accélère sa progression, à +3,7 % et la hausse du nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance atteint 9,5 % sur un an, avec plus d'un client sur deux équipé. Par ailleurs, près de la moitié de la clientèle est en relation à la fois commerciale et privée, ce qui témoigne de la qualité du dispositif commercial.

Dans le domaine de la prévoyance, le nombre de souscriptions du contrat Étoile Sécurité, destiné à compléter l'épargne confiée par nos clients en cas de décès, augmente de 9,7 % sur un an et, comme sur le marché des particuliers, le contrat Protection Juridique se développe avec succès, avec près de 5.000 contrats commercialisés fin 2008, en hausse de 18,3 % sur un an.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales est en progression toujours forte de 14,2 % sur un an.

L'accès à la Banque via le site Internet dédié aux professionnels connaît une hausse significative d'activité avec plus de 9 millions de connexions enregistrées en 2008, en hausse de +21,6 % sur 2007.

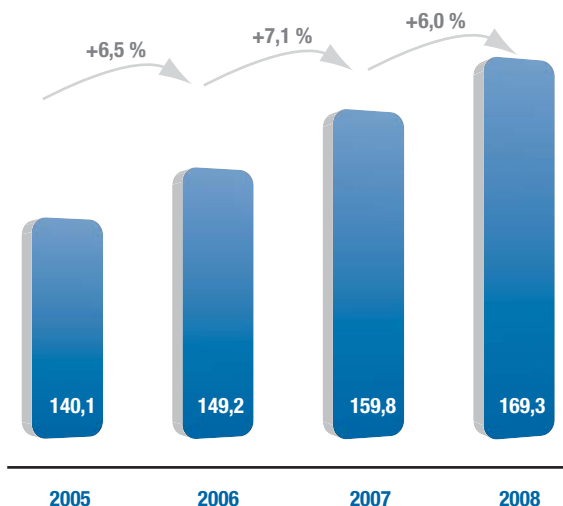
Le fonds de commerce d'**entreprises** a poursuivi sa croissance avec une progression de 4,2 % sur un an, et une augmentation sensible de la pénétration sur les plus importants chiffres d'affaires.

Plus de deux entreprises sur trois sont désormais détentrices d'un contrat Internet actif, soit une hausse de 7 points par rapport à décembre 2007. Sur un an, le nombre de contrats actifs a augmenté de 16,4 %. Le nombre de connexions au site Internet dédié aux entreprises a progressé également de façon très importante, avec plus de 3,4 millions de connexions en 2008.

Un baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2008 par le cabinet CSA auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné le Crédit du Nord à nouveau en tête des principales banques françaises sur les marchés de particuliers et de professionnels et parmi les trois meilleures sur le marché d'entreprises et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, conseiller. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

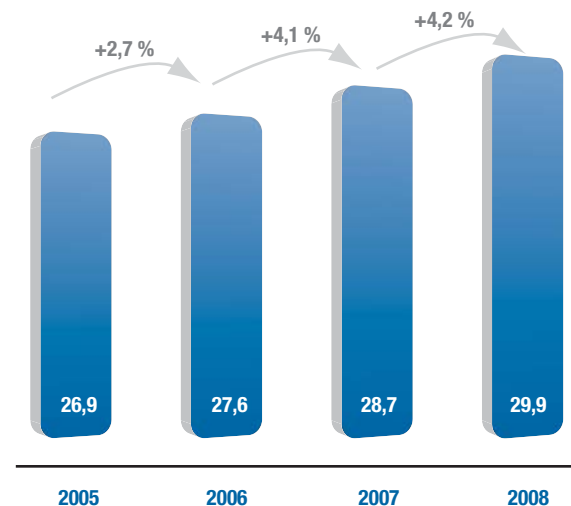
FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS

Nombre de clients (en milliers)



FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES

Nombre de sociétés actives (en milliers)



(1) Source : institut de sondage CSA, 17 mars 2008 - 30 avril 2008, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

Les encours d'épargne affectés par la crise

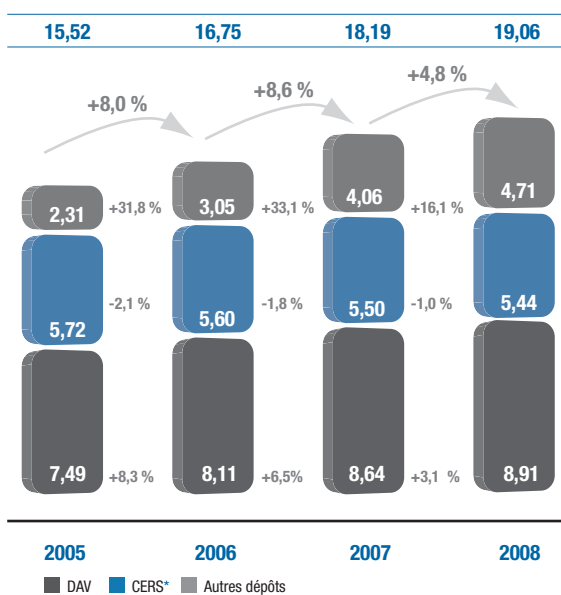
Après plusieurs années marquées par une forte collecte, les encours d'épargne ont reculé en 2008 sur fond de crise sévère des marchés financiers.

Les indices boursiers avaient connu une évolution très favorable depuis plusieurs années. Au 31 décembre 2007, l'indice CAC 40 clôturait à 5 614 points. Sous l'effet de la crise financière, les marchés se sont effondrés en 2008 et, à 3 218 points en clôture le 31 décembre, le CAC 40 affichait un repli de 43 % par rapport au début de l'année. En l'absence d'effet de valorisation et compte tenu d'une collecte nouvelle défaillante, les encours d'épargne financière (bilan et hors bilan) ont reculé de 4,9 % sur un an.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent encore en hausse sur chacun des marchés de particuliers, de professionnels et d'entreprises. Pour autant, les niveaux de rémunération devenus attractifs des formules d'épargne à court terme ont incité les particuliers à réaliser des arbitrages de liquidités de leurs comptes à vue vers leurs comptes d'épargne : le relèvement de 50 points de base du taux de rémunération des produits d'épargne réglementée, survenu à deux reprises le 1^{er} février et le 1^{er} août 2008, a soutenu la croissance des encours d'épargne bilantielle indexés sur ces indices.

ENCOURS DE DÉPÔTS BILANTIELS (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



* CERS : Comptes d'Épargne à Régime Spécial (comptes sur livret, livrets de développement durable...) ou assimilés (épargne logement)

Par ailleurs, bénéficiant de la hausse des taux d'intérêt courts sur la majeure partie de l'année, les comptes à terme ont vu leurs volumes augmenter de 53,6 % en un an. A l'inverse, la fiscalisation des Plans d'Épargne Logement de douze ans et plus, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, s'est traduite à nouveau par une décollecte des plans les plus anciens. Ces capitaux ont été réinvestis pour partie sur des supports débilantialisés, OPCVM monétaires, dans une moindre mesure assurance vie, ou sont venus alimenter les comptes à terme de la clientèle.

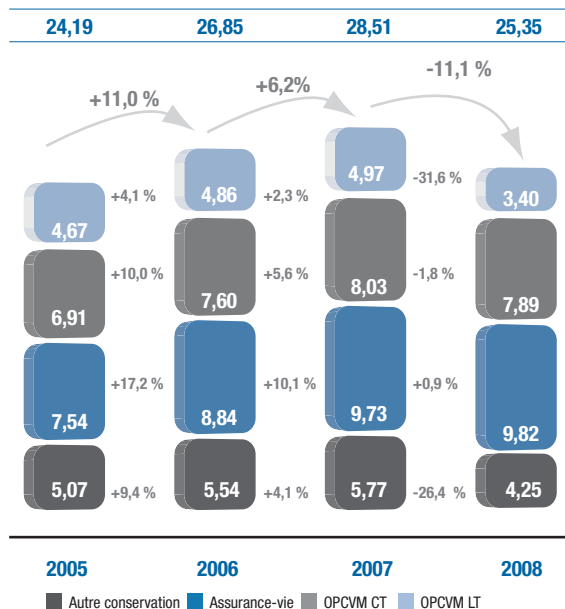
Signe de situations de trésoreries plus tendues, les dépôts des professionnels et entreprises se sont encore accrus mais à un rythme ralenti.

Le marché de l'assurance vie a subi un recul significatif en 2008 avec un recul de la collecte de 11 % en raison de la concurrence des produits d'épargne liquide et de l'aversion pour les marchés financiers. Dans ce contexte pourtant défavorable, le Groupe Crédit du Nord a relativement bien résisté, en particulier grâce au succès de l'offre Invest, lancée au début de l'année. La collecte d'assurance vie n'enregistre qu'une légère contraction de -5,2 % après une excellente année 2007. L'encours progresse de 0,9 % en 2008. La part des contrats en unité de compte par rapport à celle des contrats en euros est en forte baisse, et traduit le repli de la clientèle vers les supports les moins risqués.

Sur fond de baisse des marchés financiers, les encours d'OPCVM moyen et long terme reculent de manière importante (-31,6 %). Signe d'attentisme et d'aversion au risque de la part de la clientèle comme en témoigne la baisse des ordres de bourse traités, la production a sensiblement ralenti. Sous l'effet du volant naturel de rachats, la collecte nette d'OPCVM à moyen et long terme est négative sur l'année.

ENCOURS D'ÉPARGNE HORS BILAN (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



Les OPCVM monétaires dédiés aux clientèles de particuliers et de professionnels ont vu leurs encours progresser de 14,2 % en 2008. Ils sont apparus à nouveau attractifs du fait de l'orientation à la hausse des taux d'intérêts à court terme sur la majeure partie de l'année.

Conséquence de la crise financière, les OPCVM court terme dynamiques des clientèles d'entreprises et d'institutionnels avaient fait l'objet de rachats importants dès le milieu de l'année 2007. Cette décollecte est désormais enrayerée. Les souscriptions de produits monétaires par ces clientèles sur les autres supports ont augmenté de 125 % en 2008. Au global, compte tenu des rachats opérés fin 2007, les encours d'OPCVM court terme des entreprises et des institutionnels est en recul de 7,6 % sur un an.

La détention de titres en direct diminue de 26,4 % en encours sur un an, très affectée par la baisse des indices boursiers et la volatilité des marchés.

Les productions de crédits aux particuliers progressent de façon tonique

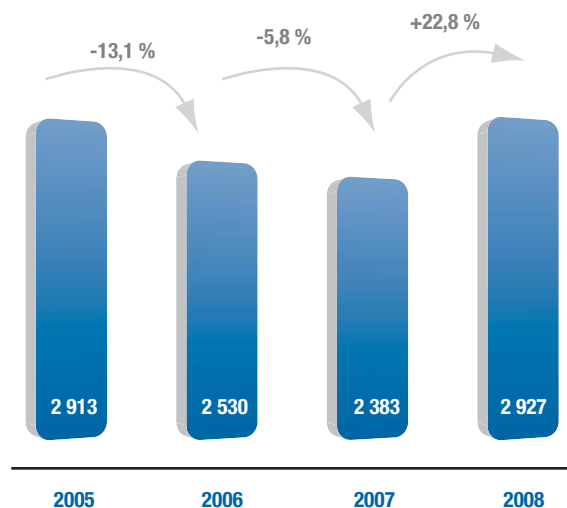
L'orientation à la hausse des productions de crédits à l'habitat, amorcée à l'automne 2007, s'est poursuivie tout au long de l'année 2008 compte tenu du meilleur positionnement de nos grilles tarifaires face à une concurrence globalement plus raisonnable. En dépit d'un processus de reconstitution progressif des marges et de la prise en compte du renchérissement du coût d'accès à la liquidité, le montant total des décaissements de crédits à l'habitat s'élève à près de 3 milliards d'euros, soit une progression de 22,8 % sur 2007. Une des conséquences les plus positives de cette performance réside dans l'acquisition par ce biais d'un nombre significatif de nouveaux clients dont les études montrent qu'il s'agit d'une clientèle de qualité.

Si l'atterrissage du marché immobilier français semble se confirmer, la demande est encore présente, comme en témoigne le niveau de ces productions jamais atteint par le passé.

Dans ce contexte, le Crédit du Nord continue de mener une politique prudente et sélective en matière de risque, en s'attachant à respecter des niveaux d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées de moins de 25 ans.

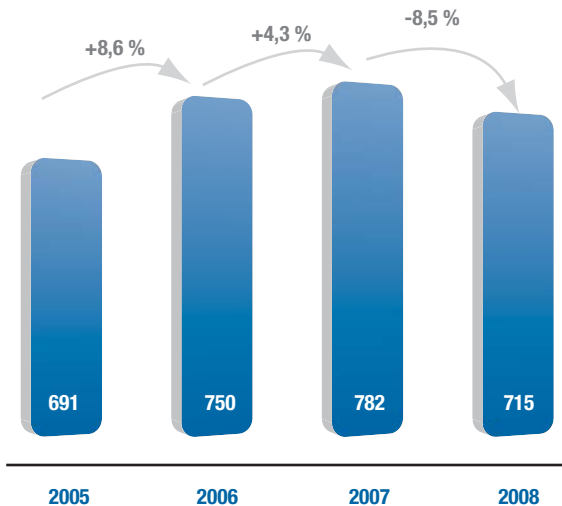
PRODUCTION DE CRÉDITS À L'HABITAT

(en millions d'euros)



PRODUCTION DE PRÊTS PERSONNELS

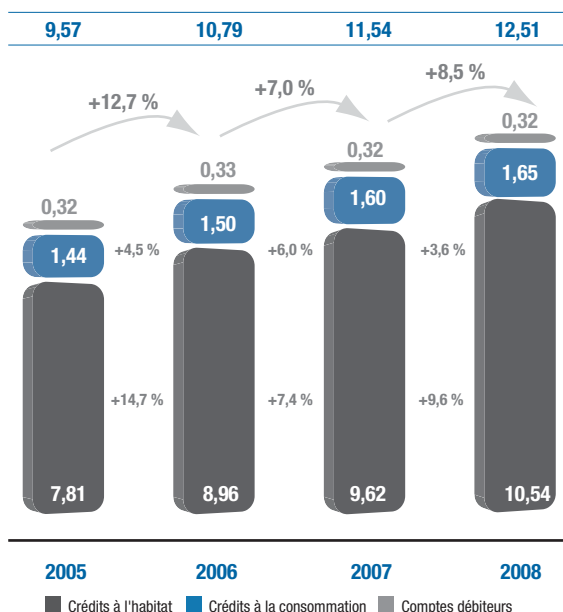
(en millions d'euros)



Les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat via le déblocage de l'épargne salariale en début d'année ont été insuffisantes pour faire face à l'aggravation de la crise économique. Globalement, on observe un léger ralentissement de la consommation des ménages et en conséquence un recul de la production de prêts personnels de -8,5 %.

ENCOURS DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



Reflétant l'attentisme des ménages, corroboré par la vigueur de l'épargne à court terme, les comptes débiteurs des particuliers enregistrent une légère contraction de -0,7 % en moyenne sur l'année.

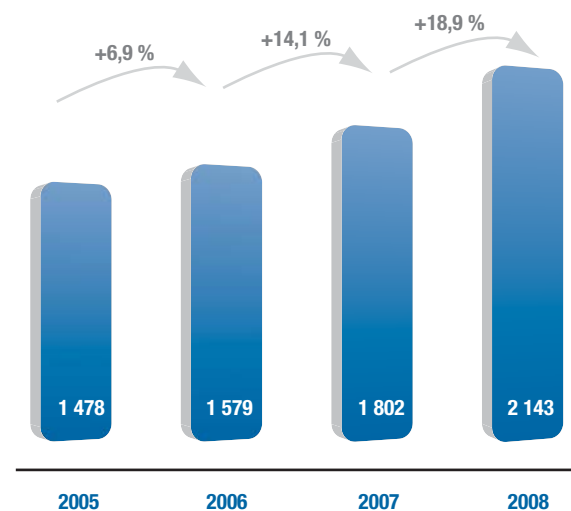
En revanche, les utilisations de crédits revolving restent orientées à la hausse et accélèrent leur progression, avec une croissance moyenne de 4,9 % en 2008 (+5,8 % en fin d'année), fruit de la refonte de l'offre commerciale réalisée il y a deux ans.

Des crédits aux entreprises⁽¹⁾ en forte croissance en dépit de la sévérité de la crise.

La progression de la production de crédits d'équipement s'élève à +15,5 % en 2008 (+18,9 % y compris les financements spécialisés décaissés en mai 2008) et conforte les bonnes évolutions passées. Avec le double souci de restauration de la rentabilité et de la maîtrise des risques, cette performance est le fruit du fort développement de nos fonds de commerce de professionnels et d'entreprises. Elle résulte aussi des investissements productifs des entreprises sur la première partie de l'année en dépit des incertitudes qui pesaient déjà sur l'évolution de l'économie.

PRODUCTION DE CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT (y compris PBE)⁽²⁾

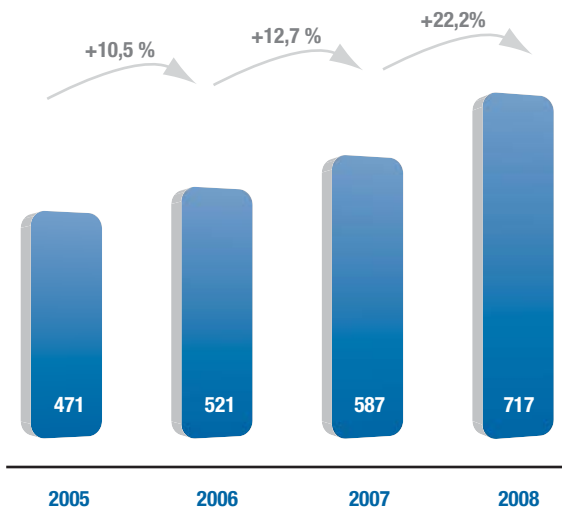
(en millions d'euros)



(1) Et assimilées : entreprises, professionnels, institutionnels.
 (2) Y compris financements spécialisés.

PRODUCTION DE CRÉDIT-BAIL MOBILIER

(en millions d'euros)

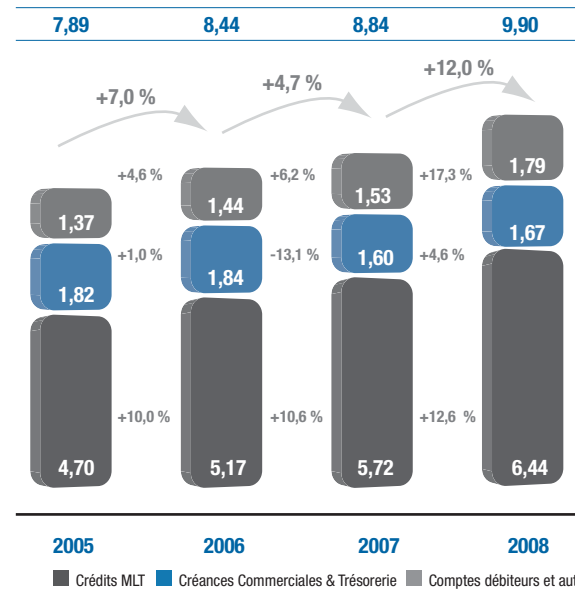


Dans un contexte concurrentiel pourtant toujours très agressif, les productions de crédit bail mobilier s'établissent en hausse de 22,2 %. Cette bonne activité traduit une volonté stratégique forte de développer les financements des entreprises sous cette forme plus sécurisée pour la banque.

La progression des encours de crédits à court terme aux entreprises confirme les tendances observées en 2006 et 2007 et ressort à +10,8 %, tirant partie notamment de la croissance des fonds de commerce de professionnels et d'entreprises.

ENCOURS DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



Evolution du total des encours de crédits entreprises hors portage ponctuel de papiers Crédit du Nord : +10,6 % (+7,6 % sur les encours de crédits court terme)

Évolutions financières

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré d'évolution en 2008.

Dans le but d'apporter des compléments d'information sur les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion, nous ferons référence à des analyses de gestion qui portent sur des périmètres précisés dans le corps du texte.

Ces analyses concernent l'activité Banque de détail dont le PNB représente plus de 90 % de la totalité du PNB du Groupe, hors perte exceptionnelle sur cessions d'actifs de -72,2 M€.

Les chiffres présentés sont établis selon les normes comptables IFRS, y compris les normes 32 et 39 et IFRS 4.

(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2008	31/12/2007	Variation % 2008/2007
Interêts nets et revenus divers	829,9	807,2	+ 2,8
Commissions nettes	714,0	790,3	- 9,7
PNB	1 543,9	1 597,5	- 3,4

Après reprise de la provision constituée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement, (+1,7 M€ en 2008 contre +6,6 M€ en 2007), le PNB comptable ressort en baisse de -3,4 %.

Dans un environnement financier très difficile, ce dernier est particulièrement affecté par les résultats de la société de gestion mobilière du Groupe, qui a été amenée à céder des actifs afin d'assurer la liquidité de certains de ses fonds. La perte sur cessions de ces actifs se chiffre sur l'année à -72,2 M€.

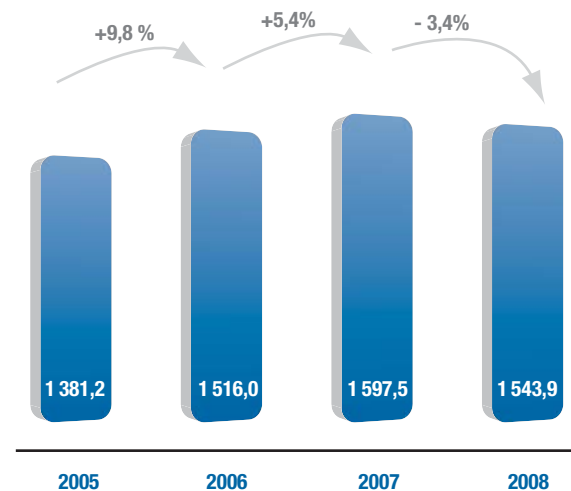
Parallèlement, le respect des normes IFRS a amené le Groupe à constater dès le premier semestre la valorisation à la juste valeur de ses passifs financiers, puis à faire évoluer cette prévision en fonction des conditions de marché portant à +28,4 M€ l'effet favorable sur les comptes IFRS de 2008.

Enfin rappelons que le Groupe a enregistré, en 2007, une plus-value significative de cession de titres EURONEXT/NYSE pour 36,0 M€ et, en 2008, perçu les fruits de l'introduction en Bourse de la société Visa Incorporation aux États-Unis, sous la forme de titres et de dividendes, avec un effet sur le résultat de +12,0 M€.

Corrigé de ces éléments non récurrents, ainsi que de la variation de la provision sur engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement, le PNB du Groupe résiste relativement bien à l'environnement et ressort en croissance de 1,2 %. Il est particulièrement marqué par le net recul des commissions financières et l'atonie de la marge sur dépôts.

PRODUIT NET BANCAIRE (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



L'analyse de gestion portant sur le périmètre de toutes les Banques du Groupe Crédit du Nord permet d'apporter un éclairage sur l'évolution des composantes du PNB.

La marge commerciale sur dépôts et crédits est en hausse de +1,0 % soit +7,2 M€. Cette évolution est soutenue par la marge sur crédits en hausse de 4,3 % (+11,4 M€), la marge sur dépôts étant en recul de -1,0 % soit -4,2 M€.

La marge sur crédits profite des bonnes évolutions des encours compensée pour partie par une légère contraction des taux de marge. Cette tendance devrait toutefois s'inverser dès le début de 2009 en raison de la restauration des niveaux de marge à la production tout au long de l'exercice.

Après un bon début d'année, la marge sur dépôts a ralenti à partir du mois d'avril en raison des hausses successives du taux de rémunération du livret A (hausse de 50pb à 3,50 % le 1^{er} février, puis de 50pb à 4,0 % le 1^{er} août). Parallèlement le taux de rémunération du compte sur livret a été relevé de 2,75 % à 3,25 % au 1^{er} avril et maintenu à ce niveau jusqu'à la fin de l'année.

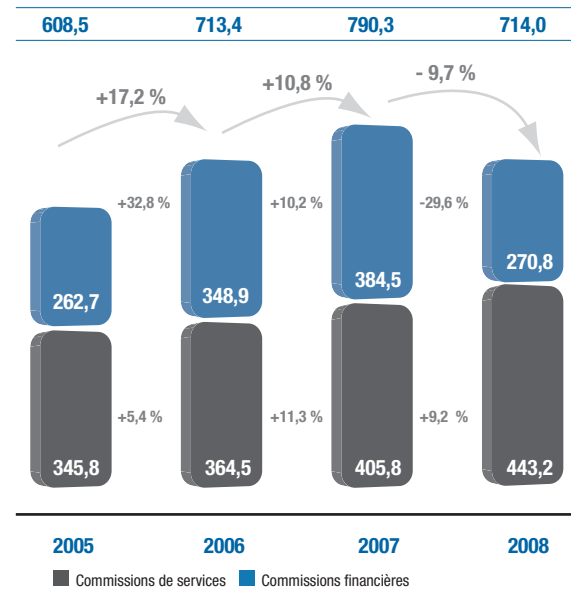
Ainsi, profitant de l'élévation de leurs rémunérations, les encours d'épargne à régime spécial augmentent de +6,0 %. Cette hausse est toutefois compensée par la poursuite de la décollecte des plans et comptes d'épargne logement amorcée fin 2005 (-11,9 %).

Enfin, le recul de la marge sur dépôts s'explique également par le ralentissement de la progression des volumes de dépôts à vue (+3,2 % vs +6,5 % en 2007) des entreprises et des particuliers.

Globalement, les intérêts nets et revenus divers progressent de +2,8 %. Retraités des revenus exceptionnels (EURONEXT/NYSE en 2007 pour 36,0 M€ et VISA Incorporation en 2008 pour 12,0 M€), de la constatation de la juste valeur des passifs financiers pour 28,4 M€, ainsi que de la variation de l'évaluation de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, les intérêts nets et revenus divers conservent une progression de +3,0 %.

COMMISSIONS NETTES (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Dans un contexte financier et boursier très déprimé, les commissions nettes consolidées sont en recul de -9,7 %.

Hors pertes sur cessions d'actifs d'Étoile Gestion, les commissions conservent une légère tendance négative de -0,5 %.

Les commissions financières sont en recul de -29,6 %. Hors pertes sur cessions d'actifs d'Étoile Gestion, les commissions financières restent en retrait de -10,8 %. La crise financière et le net repli du CAC 40 ont pénalisé les commissions sur ordre de bourse, les commissions de gestion sur OPCVM ainsi que les commissions de placement sur OPCVM et sur assurance-vie, en raison des baisses de productions liées à l'attentisme de la clientèle.

Les commissions de services sont en hausse de +9,2 % portées par le développement des fonds de commerce et la bonne activité de ventes de produits adaptés aux besoins bancaires de notre clientèle.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation % 2008/2007
Charges de personnel	-617,5	-609,6	+1,3
Impôts et taxe	-29,0	-36,8	-21,2
Autres charges	-310,4	-296,5	+4,7
Amortissements	-74,6	-69,0	+8,1
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	-1 031,5	-1 011,9	+1,9

Les frais généraux atteignent 1 031,5 M€, en progression limitée de 1,9 %.

La bonne compensation entre l'accroissement des effectifs nécessaire à l'ouverture de 23 nouvelles agences sur l'exercice et la rationalisation qui touche l'organisation des middle-office lancée en 2006 conduit à une légère augmentation de l'effectif du Groupe de +0,4 %.

L'évolution des charges de personnel s'établit en conséquence au niveau bas de +1,3 %, aidée en outre par les effets favorables des mouvements de passifs sociaux et de baisse des rémunérations variables versées au travers de l'intéressement et de la participation.

Les impôts et taxes diminuent de 21,2 % grâce à l'issue favorable en 2008 d'anciens litiges avec l'administration fiscale, et ce après une année 2007 élevée en raison notamment d'une charge fiscale exceptionnelle.

Les autres charges sont en hausse de 4,7 %. Conséquence de la création de nouvelles agences, l'augmentation des loyers et charges sur immeubles reste soutenue (+6,0 %). L'évolution de la sous-traitance est de +6,1 % et celle des frais informatiques de +19,3 %.

La hausse de 8,1 % des amortissements est la conséquence des efforts permanents d'investissement réalisés sur les dernières années, et notamment à la mise en service, conformément aux plannings prévus, de divers projets informatiques immobilisés.

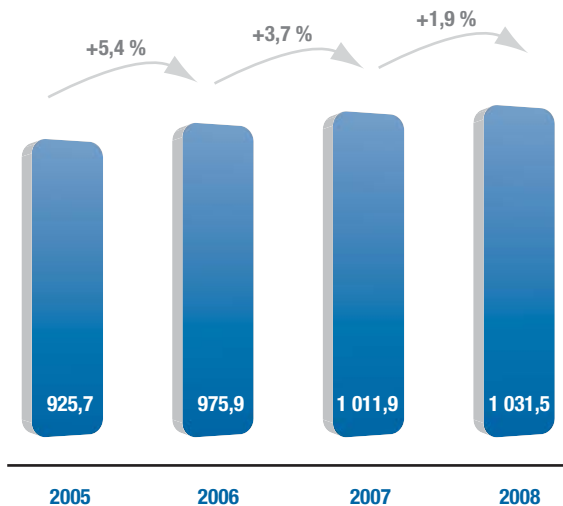
L'activation des projets informatiques, dans la poursuite du programme d'investissements, reste à un niveau très proche de celui de 2007 : 28,7 M€ contre 27,3 M€, la charge d'amortissement correspondante progressant à 26,7 M€ contre 22,5 M€ en 2007.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation % 2008/2007
Effectif en activité proraté Groupe	7 725	7 697	+0,4
Effectif moyen net présent Groupe ⁽¹⁾	8 775	8 539	+2,8

(1) Y compris les contrats d'apprentissage.

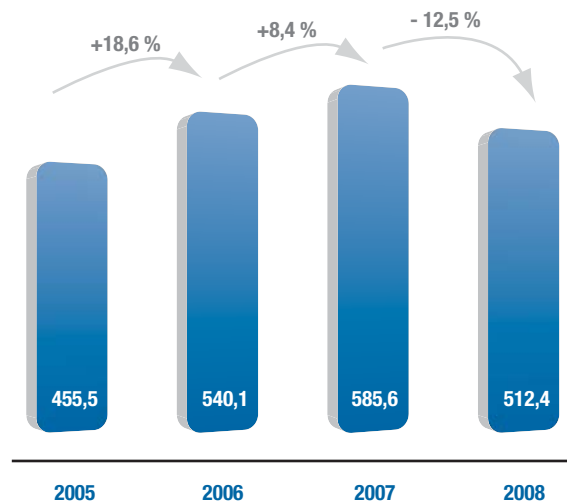
CHARGES D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



L'évolution défavorable du PNB comptable conduit à un recul de 12,5% du RBE qui s'élève à 512,4 M€.

Hors éléments exceptionnels (pertes sur cessions d'actifs d'Etoile Gestion pour -72,2 M€, juste valeur des passifs financiers pour 28,4 M€, effets des réévaluations de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL et revenus exceptionnels⁽¹⁾), le RBE est quasiment stable par rapport à celui de 2007 (-0,1%).

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation % 2008/2007
PNB	1 543,9	1 597,5	-3,4
Frais généraux	- 1 031,5	- 1 011,9	+1,9
RBE	512,4	585,6	-12,5

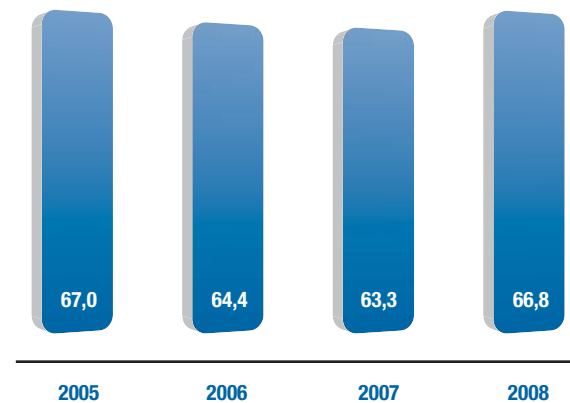
(1) EURONEXT/NYSE pour 36,0 millions d'euros en 2007 et VISA Incorporation pour 12,0 millions d'euros en 2008.

Le coefficient d'exploitation subit l'effet de ciseau défavorable entre PNB et frais de gestion, et ressort à 66,8 % en hausse de 3,5 points par rapport à celui de 2007.

Hors éléments exceptionnels (ci-avant mentionnés), le rapport frais généraux/PNB est porté à 65,5 % contre 65,1 % en 2007

COEFFICIENT D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coût du risque

Le coût du risque ⁽¹⁾ consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 132,0 M€ contre 73,5 M€ en 2007. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, ce niveau de dotation s'établit à 0,51 % ⁽²⁾, en progression sensible par rapport à l'exercice 2007.

En dépit d'une gestion mieux outillée et toujours très attentive de nos risques, cette évolution traduit l'impact sur nos clientèles de la très forte dégradation de la conjoncture au second semestre de l'exercice.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Coût du risque	- 132,0	- 73,5	- 67,6
Encours de crédits	25 761,4	24 060,1	21 629,7
Coût du risque sur encours	0,51 %	0,31 %	0,31 %

(1) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties. Par application des normes IFRS, le coût du risque intègre désormais l'effet d'actualisation lié au délai de récupération des flux de trésorerie attachés aux créances douteuses (principal et intérêts).

(2) 0,47 % hors provisions sur titres subordonnés ROSKILDE BANK, repris dans le cadre du rachat de certains actifs d'Étoile Gestion, pour 10,1M€.

L'activité de crédit du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée sur une clientèle française, dont l'environnement économique s'est fortement détérioré au second semestre. L'année 2008 est notamment marquée en France par une augmentation importante du nombre de procédures collectives, tant préventives (mandats *ad hoc*, conciliations, sauvegardes) que curatives (redressements et liquidations judiciaires). Dans ce contexte, très différent de celui des exercices précédents, le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'établit à 5,3 %.

La baisse du taux de provisionnement, qui ressort à 48,1 % fin 2008, n'est pas le reflet d'une modification de la politique de provisionnement. Deux éléments expliquent cette évolution :

- Depuis plusieurs semestres, les encours douteux ont fait l'objet de procédures de détection et de traitement en harmonie avec les pratiques de Bâle 2, ce qui a contribué à majorer les encours douteux avec des déclassements plus précoces, et donc souvent moins risqués et moins provisionnés.
- La diminution relative des encours du marché des entreprises, traditionnellement moins assortis de garanties (donc plus fortement provisionnés), et, en sens inverse, l'augmentation de la part relative des encours du marché des professionnels moins provisionnés car assortis de garanties plus larges.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	1 364,3	1 187,4	1 120,8
Dépréciations sur créances individualisées	-656,6	- 602,4	- 603,9
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	5,3 %	4,9 %	5,2 %
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	2,7 %	2,4 %	2,3 %
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (y compris crédit-bail)	48,1 %	50,7 %	53,9 %

Le résultat courant avant IS

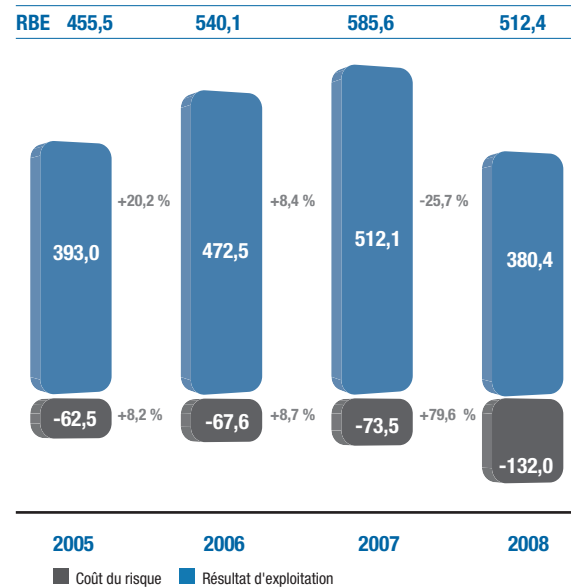
(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation % 2008/2007
RBE	512,4	585,6	- 12,5
Coût du risque	-132,0	-73,5	+ 79,6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	380,4	512,1	- 25,7
Résultat en équivalence	2,1	1,8	+ 16,7
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	1,3	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	382,5	515,2	- 25,7

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord atteint 380,4 M€, en recul de -25,7 % par rapport à 2007. Hors éléments exceptionnels précités, le recul du résultat d'exploitation est de -12,6 %.

Le résultat courant avant IS s'établit à 382,5 M€ en recul de -25,7 % et de -12,7 % corrigé.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Le résultat net

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation % 2008/2007
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	382,5	515,2	- 25,7
Impôt sur les sociétés	-123,3	-165,8	- 25,6
Intérêts minoritaires	6,5	9,2	- 29,3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	252,7	340,2	- 25,7

Enfin, après impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe s'établit à 252,7 M€, en recul de -25,7 % par rapport à 2007.

Capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres fin de période ⁽¹⁾	1 912,8	1 890,2	1 751,5
dont part du Groupe ⁽¹⁾	1 862,4	1 842,5	1 709,0
Capitaux propres moyens ⁽¹⁾	1 901,5	1 820,9	1 641,2
Risques pondérés de crédit	22 555,7	20 740,5	18 800,2
Fonds propres ⁽²⁾	1 889,0	1 873,2	1 907,6
Ratio de solvabilité consolidé ⁽²⁾	8,37 %	9,03 %	10,15 %
dont Tier One ⁽²⁾	7,01 %	7,11 %	7,14 %

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres du Groupe ont consisté en l'incorporation dans les réserves du résultat consolidé après paiement des dividendes.

Les ratios de solvabilité sont présentés à titre d'information puisque, compte tenu de son actionariat, le Groupe Crédit du Nord n'est pas assujéti individuellement au respect des ratios réglementaires de solvabilité.

Ils permettent toutefois de calculer la rentabilité normative du Groupe Crédit du Nord sur la base d'une exigence de fonds propres Tier One égale à 6 % des encours pondérés de crédits.

Cette rentabilité normative, calculée en norme Bâle I, hors éléments exceptionnels (ci-avant mentionnés), s'élève à 19,5 % en 2008, contre 24,2 % hors plus value EURONEXT/NYSE et effets des réévaluations de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL en 2007.

La rentabilité des capitaux propres comptables, après impôts, s'établit, quant à elle, à 14,9 % ⁽²⁾ pour un Tier One de 7,0 % ⁽²⁾ contre une rentabilité de 21,4 % ⁽²⁾ pour un Tier One de 7,1 % ⁽²⁾ en 2007.

Retraînée des éléments exceptionnels, la rentabilité des capitaux propres comptables s'établit à 16,2 % ⁽²⁾ pour un Tier One de 7,2 % ⁽²⁾, contre 19,3 % pour un tier one de 6,9 % en 2007.

Actifs financiers

Rappelons que le Groupe avait été amené fin 2007 à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques de sa filiale Etoile Gestion, notamment par les rachats de certains actifs, entraînant une augmentation de 715 M€ des actifs du groupe au 31 décembre 2007.

Compte tenu des reprises d'actifs réalisées en 2008, le portefeuille de titres Etoile Gestion est porté à 1 109,7 M€ au 31 décembre 2008.

Il convient de préciser que le Crédit du Nord ne détient pas de produits dérivés de crédits dans son bilan.

Le Crédit du Nord n'a, en outre, pas été amené à utiliser les possibilités de reclassement des titres en IFRS offertes par la réglementation.

En revanche, un reclassement d'OBSAAR de titres disponibles à la vente en titres détenus jusqu'à l'échéance a été réalisé. Les OBSAAR s'élèvent à 56,9 M€ à l'actif du bilan au 31 décembre 2008.

(1) Inclut le résultat en formation.

(2) Y compris les résultats en formation, nets des prévisions de distribution de dividendes.

Adéquation des fonds propres et ratio de solvabilité

Conformément à la réglementation de la Commission Bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée, au niveau de la Société Générale, qui a le contrôle exclusif du Crédit du Nord au 31 décembre 2008. De ce fait, seule la Société Générale doit respecter ces exigences.

A titre purement indicatif, pour le seul Groupe Crédit du Nord, l'exigence globale de fonds propres est respectée à hauteur de 104,7 % (contre 112,9 % à fin 2007). Ceci représente la somme d'exigences spécifiques au titre des risques de crédit, des risques de marché et des grands risques.

L'exigence globale de fonds propres du Groupe Crédit du Nord se décompose comme suit au 31 décembre 2008 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008
Au titre des risques de crédit	1 797,1
Au titre des risques de marché	7,4
→ risque de taux	4,6
→ risque de change	-
→ risque de règlement/contrepartie	2,8
→ risque de propriété	-
Au titre des grands risques	-
Exigence globale	1 804,5
Fonds propres prudentiels	1 889,0
→ fonds propres de base	1 580,9
→ éléments complémentaires	308,1
Couverture de l'exigence globale	104,7 %

L'augmentation de l'exigence globale de fonds propres (1 804,5 millions d'euros contre 1 659,2 millions d'euros à fin 2007) provient des risques de crédit (exigence de 1 797,1 millions d'euros contre 1 651,0 à fin 2007). Les autres exigences sont beaucoup plus modestes et leurs variations sont sans grande incidence sur l'exigence globale.

En termes de ratio de solvabilité, les fonds propres prudentiels (1 889,0 millions d'euros) rapportés aux risques pondérés (22 555,7 millions d'euros) représentent un ratio de 8,4 %, dont 7,0 % pour les seuls fonds propres de base (contre respectivement 9,0 % et 7,1 % à fin 2007).

Perspectives d'avenir

Pénalisé par la crise qui secoue l'économie mondiale de façon extrêmement sévère depuis de nombreux mois, le Groupe Crédit du Nord est parvenu à réaliser de bonnes performances commerciales qui confirment la résistance de son modèle liée notamment à la répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels, et d'entreprises.

Les résultats du Groupe ont été affectés en 2008 par ceux de la société de gestion mobilière amenée à procéder à une cession d'actifs afin d'assurer la liquidité de certains fonds. Le mouvement de décollecte est totalement enrayé déjà depuis quelques mois et aucune autre opération de cession n'apparaît nécessaire.

Hors éléments non récurrents, le Groupe affiche même un PNB en légère croissance, en dépit de la baisse significative des commissions financières particulièrement impactées par la crise financière et de la hausse du taux de rémunération de l'épargne réglementée qui pèse sur la marge sur dépôts.

L'année qui commence s'annonce très morose avec la perspective d'une forte récession dans les pays développés et un net ralentissement de la croissance des pays émergents. Les plans de relance budgétaire mis en place aux États-Unis, en Asie et en Europe ne devraient produire leurs effets que progressivement. A très court terme, les économies devraient continuer à connaître une situation très perturbée, avec une inflation temporairement négative, des taux d'intérêt très bas et des marchés actions déprimés. La reprise n'est pas attendue, selon les économistes, avant fin 2009 ou début 2010.

En dépit de ce contexte, le Groupe Crédit du Nord est déterminé à maintenir sa politique de renforcement commercial sur l'ensemble des marchés, dans le respect de son modèle de banque relationnelle. Ce dynamisme commercial devrait lui permettre de traverser au mieux cette

période de crise et continuer à sous-tendre la progression structurelle de ses résultats.

A cet égard, 23 agences ont été ouvertes en 2008 dans des zones à fort potentiel, traduisant une politique de développement sélectif du maillage géographique.

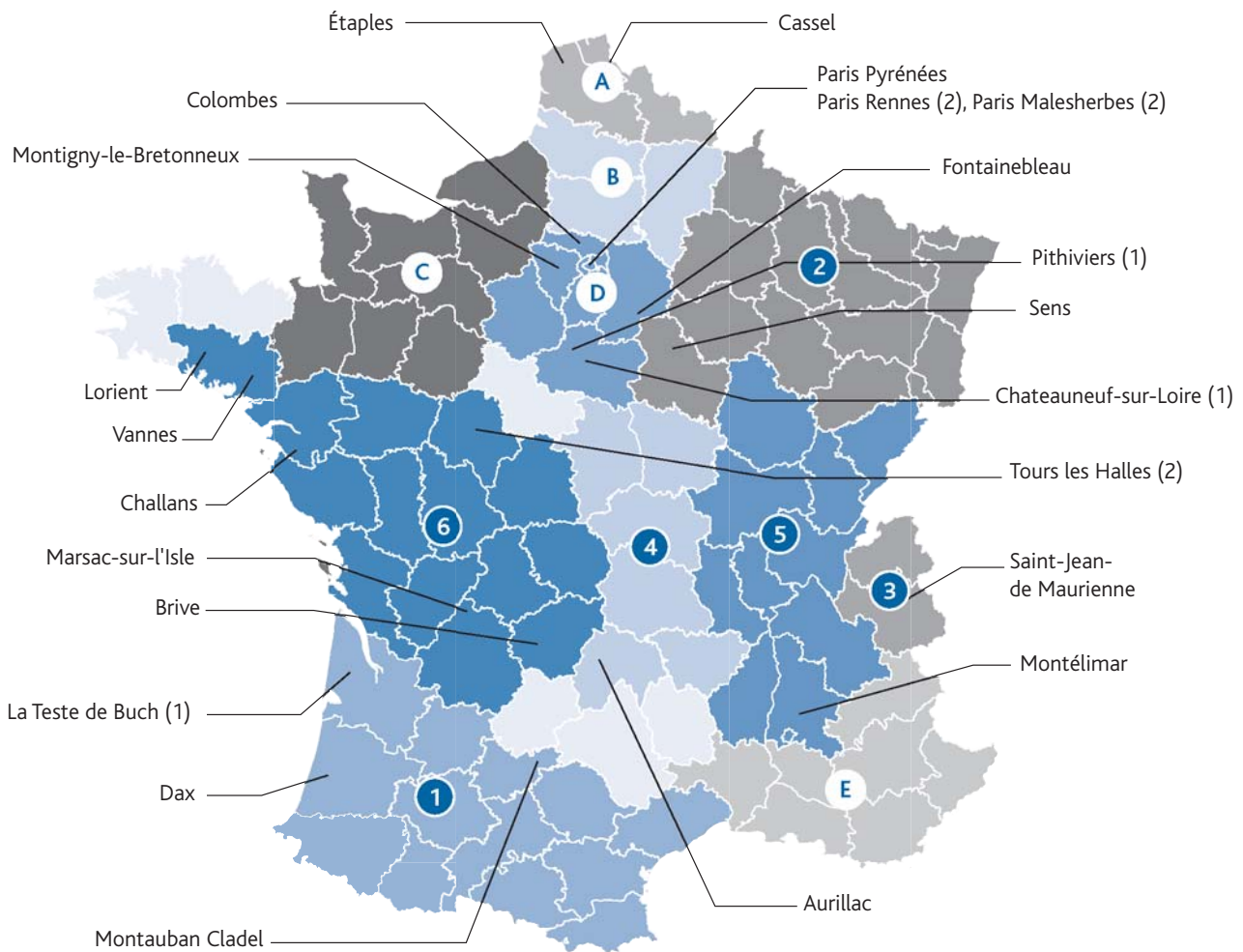
Au total depuis quatre ans, plus de 140 agences dédiées aux clientèles de particuliers et de professionnels auront été créées, permettant au Groupe Crédit du Nord de disposer d'un réel relai de croissance. Ce dispositif s'enrichira encore d'une quinzaine d'ouvertures d'agences en 2009 d'ores et déjà programmées. Cette dynamique est le gage de la rentabilité à moyen terme du Groupe.

Au-delà de l'extension de son réseau, le Crédit du Nord pourra asseoir le développement de son PNB sur la croissance de ses encours de dépôts dans le domaine de l'épargne avec le lancement du livret A dont les premières semaines de commercialisation sont prometteuses, mais également l'assurance-vie dont la collecte devrait moins souffrir de la concurrence des livrets d'épargne bancaire dans un contexte de taux bas. Dans le domaine du crédit, la croissance des encours de prêts aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises devraient profiter des productions soutenues des derniers mois. Cette croissance n'est pas contrainte par la situation de refinancement du Crédit du Nord qui reste équilibrée.

Parallèlement, des efforts de rationalisation des processus seront accentués afin d'améliorer encore la maîtrise des frais généraux. Ces derniers devraient maintenir leur progression à un rythme plus faible compte tenu de l'arrivée à maturité de la charge d'amortissement des projets informatiques et du ralentissement du programme d'ouvertures d'agences.

Enfin, le suivi du risque continuera de faire l'objet de toutes les attentions en période de récession économique, ce que facilitera la mise à disposition de nombreux outils de pilotage des risques déployés par le Groupe.

Ouvertures d'agences réalisées en 2008



Régions Crédit du Nord

(1) Ex-Fortis
(2) Ex-Boursorama

- A Les Provinces du Nord / Nord Métropole
- B Picardie
- C Normandie / Haute Bretagne
- D Île de France
- E Provence-Alpes-Côte d'Azur

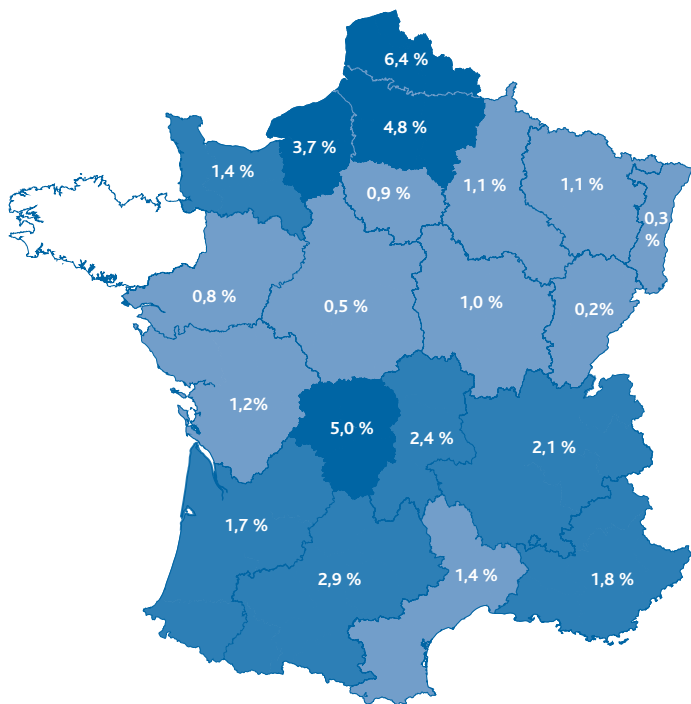
Filiales

- 1 Banque Courtois
- 2 Banque Kolb
- 3 Banque Laydernier
- 4 Banque Nuger
- 5 Banque Rhône-Alpes
- 6 Banque Tarneaud

Le Groupe Crédit du Nord ne dispose pas d'un maillage d'agences homogène sur tout le territoire. Ainsi, alors que sa part de marché nationale est comprise entre 1,5 et 1,6 % au 31 décembre 2008, il dispose de positions sensiblement plus fortes dans ses implantations historiques du quart nord-ouest de la France, du Limousin (Banque Tarneaud), d'Auvergne (Banque Nuger) ou de Midi-Pyrénées (Banque Courtois).

Parts de marché en crédits toute clientèle du Groupe Crédit du Nord au 31/12/2008

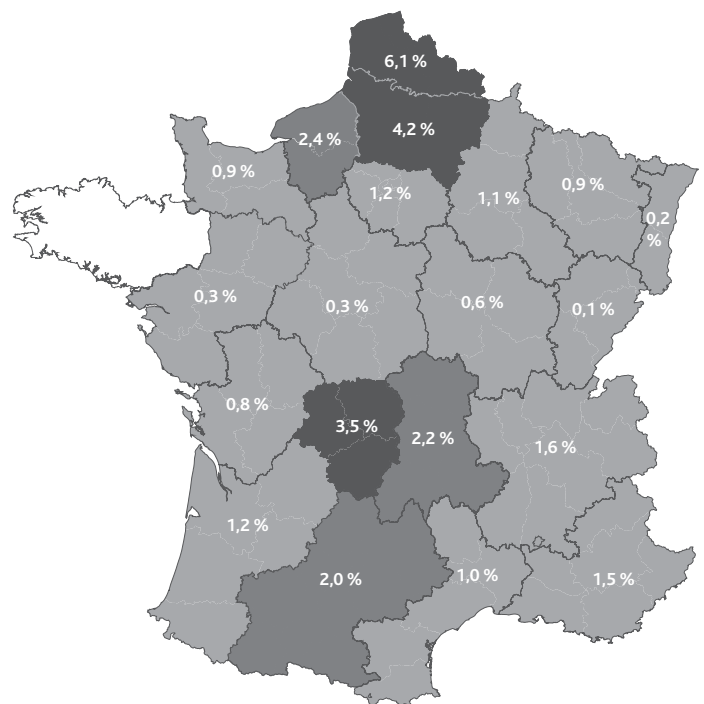
Part de marché nationale : 1,6 %



0 0,1 % à 1,5 % 1,6 % à 3 % > 3 %

Parts de marché en dépôts toute clientèle du Groupe Crédit du Nord au 31/12/2008

Part de marché nationale : 1,5 %



0 0,1 % à 1,5 % 1,6 % à 3 % > 3 %

Source : statistiques locales de dépôts/crédits de la Banque de France.

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT DU NORD SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE, ÉTABLI AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit habituellement trois fois par an : en février, juillet et octobre.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par son Président, également Directeur Général, lors d'une réunion de travail avec le Secrétaire Général, après consultation du Comité Exécutif, réunion au cours de laquelle sont passés en revue :

- les sujets qui devront être examinés par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets présentant un intérêt particulier, quoique non obligatoires, afin de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, organisation, investissements, ...).

Les administrateurs sont convoqués au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- les Directeurs Généraux Délégués et le Directeur Général Adjoint ;
- les autres membres du Comité Exécutif concernés par les sujets traités lors de la réunion ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire Général agissant en tant que Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les rapports prévus par la loi : rapport de gestion, rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de Contrôle Interne... ;
- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires ;
- les études relatives aux décisions stratégiques sur lesquelles les administrateurs peuvent être amenés à se prononcer.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, et ce conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Les réunions du Conseil d'Administration durent entre deux et trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par un membre de la Direction Générale et notamment le Directeur Général Adjoint agissant en tant que Directeur Financier, ou par le Responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique. Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil est appelé à se prononcer en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif présents à la réunion. Le projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Il n'y a pas de règlement intérieur du Conseil.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration est également Directeur Général.

La durée des fonctions du Directeur Général ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président-Directeur Général, deux Directeurs Généraux Délégués ont été nommés au dernier Conseil de 2008 avec effet au 1^{er} novembre 2008. L'étendue et la durée de leurs pouvoirs, ainsi que leur rémunération ont été fixées par le Conseil sur proposition du Président-Directeur Général.

Les deux Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

Il existe un Comité Spécial des Rémunérations composé de deux administrateurs qui fait des propositions au Conseil.

La rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable fonction du résultat de l'entreprise. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à l'ensemble des entités du Groupe Crédit du Nord. Les différentes entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à l'élaboration du rapport pour la partie qui les concerne.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont, comme tout établissement bancaire, exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, le Groupe Crédit du Nord est peu exposé à des risques tels que ceux liés à l'international et à l'immobilier.

Depuis janvier 2006, le Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur un dispositif qui distingue le Contrôle Permanent du Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'accéder aux règles et procédures diffusées par le Crédit du Nord et de les appliquer, et à ce dernier de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. UN CADRE SÉCURISÉ

1- Le reporting réglementaire aux Autorités de régulation

Conformément aux articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, deux rapports annuels sont produits :

- l'un concerne les conditions dans lesquelles le Contrôle Interne est assuré ;
- l'autre est relatif à la mesure et à la surveillance des risques.

Ces rapports sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation à son niveau avant transmission au Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

La Commission Bancaire dispose ainsi des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord, du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord ainsi que du rapport consolidé du Groupe Société Générale.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

En 2008, année de la mise en place de la Directive MIF, le rapport général n'a porté que sur le respect des nouvelles obligations liées à la MIF et le rapport spécifique sur la mise en œuvre des obligations professionnelles relatives au nouveau service de Conseil en Investissement.

2- Le dispositif de contrôle de l'actionnaire principal

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie aussi du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le Contrôle Interne.

Le Contrôle Interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.

II. PRINCIPAUX RISQUES AFFÉRENTS À L'ACTIVITÉ BANCAIRE

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est définie par la **Direction Centrale des Risques** placée sous l'autorité du Président-Directeur Général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : la filière commerciale, la filière risques, le contrôle des risques et le Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte **deux niveaux** :

La Direction Centrale des Risques (DCR), placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, contribue à la définition de la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi.

Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au processus de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement des douteux et au recouvrement des créances douteuses.

Les directions des risques des régions et filiales, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau. Elles interviennent notamment :

- dans le processus d'octroi ;
- dans le suivi et la classification des risques ;
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour le suivi et le pilotage des risques, le Groupe Crédit du Nord s'est doté de Comités et dispositifs spécialisés, au niveau du Groupe et de chaque région et filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Président-Directeur Général se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire principal y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque région et filiale. Il est présidé par le Président-Directeur Général du Crédit du Nord ;
- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et du Provisionnement de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio de solvabilité.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire principal, pour consolidation et transmission à la Commission Bancaire, un reporting de ses grands risques réglementaires.

2 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

En matière de gestion des risques globaux, le Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif-passif ou ALM) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2 - 1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

Rattachée à la Direction Financière du Crédit du Nord, la cellule ALM est placée sous l'autorité du Directeur de la Gestion Financière.

Elle a en charge le suivi et l'analyse des risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal y participe.

Risque de liquidité

La cellule ALM suit les encours et ratios réglementaires du Crédit du Nord et de ses filiales. Le pilotage de la liquidité à court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites obligeant la filiale à être suffisamment liquide.

L'évolution de la structure du bilan, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe. Le risque de liquidité fait l'objet d'un reporting trimestriel à l'actionnaire principal.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting à l'actionnaire principal.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures ad hoc.

L'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les nouvelles normes comptables IFRS sont réalisés à

partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Salle des Marchés). Celui-ci apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

2 - 2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès des actionnaires du Crédit du Nord (Société Générale et Dexia), la banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire principal.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § Risques de marché ci-après).

3 - Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de ses actionnaires (Société Générale et Dexia), réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change suit les risques de marché et de contrepartie.

Tous les jours, ces risques sont calculés, rapprochés des limites, et le reporting des dépassements éventuellement constatés est consulté par l'équipe de Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les quinze jours à l'actionnaire principal. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Président-Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement un rapport sur l'évolution des limites.

Par ailleurs, un état hebdomadaire des dépassements éventuels des lignes autorisées sur les contreparties est remis au Directeur Central des Risques.

4 - Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels » dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire principal, les risques opérationnels ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels participe, pour les projets les plus importants, le Président-Directeur Général.

La Direction des Risques Opérationnels, créée en juillet 2004 au sein de la Direction Centrale des Risques, pilote et coordonne les dispositifs mis en œuvre au sein du Groupe en matière de Risques Opérationnels et de Plan de Continuité d'Activité.

Elle s'appuie sur un réseau de Correspondants Risques Opérationnels dans les différentes entités du siège, du réseau d'exploitation et des filiales.

Un **Comité des Risques Opérationnels**, composé des membres de la Direction Générale, du Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles (DAJDC), du Directeur Central des Risques, du Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires et du Responsable des Risques Opérationnels, se réunit trois fois par an.

Ce comité passe en revue les pertes opérationnelles et les cartographies de Risques Opérationnels ; il fait aussi le point sur les Plans de Continuité d'Activité et le dispositif de gestion de Crise.

Par ailleurs, le Responsable des Risques Opérationnels est membre du Comité de Conformité et du Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) du Crédit du Nord.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels**, à laquelle participent notamment le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable des Risques Opérationnels et des Responsables du Contrôle Interne, se tient avant chaque livraison d'une nouvelle application informatique ou d'une nouvelle version d'applications existantes lors des modifications importantes, afin de vérifier le risque sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la preuve et du contrôle (« piste d'audit »).

Par ailleurs, un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, se réunit trois fois par an.

Un **Plan de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un site prévu à cet effet, une cellule de crise composée des principaux membres de la Direction Générale. À sa demande, viendraient éventuellement se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par la nature et la localisation de l'événement.

Les entités stratégiques du siège, c'est-à-dire celles pour lesquelles il est nécessaire d'assurer la continuité du fonctionnement, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité. Ce plan vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

5 - Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non-conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Ont été nommés responsables de la Conformité, au Crédit du Nord, son Secrétaire Général et, dans ses filiales, le Responsable de l'organe exécutif.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Le Comité de Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques dans ce domaine ;
- de mettre en place les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) nécessaires au suivi des dysfonctionnements ;
- de suivre les dysfonctionnements majeurs et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit existant fait l'objet d'un examen pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités, puis donne lieu à un avis écrit du Responsable de la Conformité.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les Responsables de la Conformité s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient bien mises en œuvre.

Enfin, des instructions internes précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées.

III. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le Contrôle Interne de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées ou du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature résultant des opérations effectuées par le Groupe Crédit du Nord, repose sur un dispositif qui distingue le **Contrôle Permanent du Contrôle Périodique**.

Afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle, il a été créé, en 2007, une Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles (DAJDC) dont le responsable est membre du Comité Exécutif.

Le champ de compétence de cette Direction couvre le Contrôle Permanent, le Contrôle Périodique, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Déontologie et la lutte contre le blanchiment ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCI) a été instauré en octobre 2008. Il réunit, deux fois par an, sous l'autorité du Président-Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Déontologue, RCSI et Responsable de la lutte contre le blanchiment.

1 - Le dispositif de Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un **contrôle permanent de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains des contrôles effectués ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle permanent de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable de région, filiale ou direction fonctionnelle concernée et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés par le Responsable du Contrôle Permanent, en relation avec la Direction Centrale des Risques pour ce qui concerne le risque de contrepartie.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

1-1 Le dispositif de Contrôle Permanent administratif et comptable de premier et second niveaux des régions et filiales

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF ...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés directement rattachés aux Directeurs de région ou aux Présidents de filiales, dispose de fiches de contrôle élaborées en liaison avec le Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées. Ces corps de contrôle de deuxième niveau comportaient 68 agents à fin décembre 2008.

À chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du Contrôle Permanent de la région ou filiale dont dépend le groupe d'agences auditées.

1-2 Le dispositif de Contrôle Permanent des risques de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Contrôle Permanent de premier niveau est assuré en région ou filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la région ou filiale.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et celui des dépassements de crédits de son Agence ou Centre d'Affaires. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

Le **Directeur de Groupe** intervient également :

- en qualité de responsable hiérarchique, il est destinataire :
 - des comptes rendus de délégations de l'ensemble des Directeurs d'Agence de son groupe et de la totalité des fiches de contrôle ;
 - des rapports d'audit sur site envoyés par les Contrôles de deuxième niveau pour information. Il lui appartient d'assister les agences dans la réponse à ces rapports, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du Contrôleur.
- en qualité de décideur, il adresse mensuellement ses comptes rendus de décision :
 - aux Contrôleurs des Risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle ;
 - au Directeur des Risques de la région/filiale pour reporting dans le cadre du Comité des Risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

La Direction des Risques de la région ou filiale assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut procéder à un classement en « sains sous surveillance » ou à un déclassement en « douteux », à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle Permanent des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de région ou filiale et par le Contrôle Central des Risques. L'effectif de ces corps de contrôle était de 28 agents à fin décembre 2008.

Le **Contrôleur des Risques de région ou filiale** a pour mission de veiller en permanence à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il examine et surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles applicables en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage :

- la qualité des risques de l'agence ;
- la qualité de la gestion des risques par les exploitants en portant une attention particulière au dispositif de suivi en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

1-3 Le Contrôle Central des Risques, assuré par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la Direction Centrale des Risques (DCR), a pour mission :

- l'examen de l'application par les régions et filiales du dispositif de maîtrise des risques mis en place par la Direction Centrale des Risques, telle que définie dans le Manuel de Politique de Crédit ;
- le contrôle du respect des règles de notation ;
- la surveillance des risques de contrepartie en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements et insuffisances de couverture SRD ;
- des audits sur site ;
- l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier des risques « sains sous surveillance » et « douteux ».

L'audit annuel sur site du Contrôle Central des Risques porte :

- sur les dossiers entrant dans la délégation des Directeurs de Région, Présidents de Filiale et/ou Directeurs des Risques de Région ou Filiale, par ciblage de 20 à 40 dossiers maximum, pour l'essentiel du marché des entreprises, et sur l'opportunité des décisions prises en évitant toute redondance avec les audits du contrôle de la région ou filiale ;
- sur le dispositif de suivi des risques de l'entité mis en place au niveau de la Direction des Risques ;
- sur la pertinence de la classification des risques examinés en particulier dans les catégories « sains sous surveillance » et « douteux », sur leur gestion (Agence, Recouvrement Amiable, Affaires Spéciales Régionales, Affaires Spéciales du siège).

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des risques et plus particulièrement des risques dégradés « sains sous surveillance », « douteux », « douteux compromis » et « contentieux » de l'ensemble du Groupe Crédit du Nord permet d'établir un état de synthèse par région et filiale et par marché. Le suivi de leur évolution et du niveau de provisionnement est assuré par le Contrôle Central des Risques notamment à l'occasion des revues semestrielles des risques dégradés.

1-4 Le dispositif de Contrôle Permanent de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées.

Certaines directions fonctionnelles (Direction des Affaires Financières (DAF), Direction Financière, Direction des Opérations Bancaires, Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA) qui a notamment en charge la supervision de la gestion privée sous mandat, Direction des Systèmes d'Information et des Projets) sont dotées de Contrôleurs de second niveau rattachés hiérarchiquement au Responsable de la Direction (par exception, les contrôleurs de la Direction des Affaires Financières et de la Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs sont rattachés hiérarchiquement au RCSI du Crédit du Nord) et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent.

Il en est de même pour les filiales spécialisées Étoile Gestion et Société de Bourse Gilbert Dupont, ainsi que pour l'activité Taux Change (Direction Trésorerie et Change), intégrée à la Direction Financière.

À fin décembre 2008, l'effectif de ces contrôleurs était de 16 agents.

Le Contrôle Interne de Norfinance Gilbert Dupont, placé sous la coordination du Contrôleur de la DAF, repose sur le Contrôleur administratif de la région Nord Métropole et pour la gestion privée, sur le contrôle assuré par la DPGA.

La taille de la filiale spécialisée conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (cas de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est sous-traité : Starlease sous-traite le Contrôle Interne à Franfinance ; le Contrôle Interne d'Antarius est confié à notre partenaire assureur dans Antarius à savoir Aviva.

1-5 Le Comité de Contrôle Permanent

Un Comité du Contrôle Permanent se réunit deux fois par an en présence du Président-Directeur Général. Il comprend le Responsable du Contrôle Permanent, le Directeur Central des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique, le Directeur Financier, le Directeur de la Direction des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires (DSIP) et le Responsable de la DAJDC.

Le rôle de ce Comité est d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Permanent. Il examine la synthèse des principaux constats présentés par les Responsables qui concourent au dispositif de Contrôle Permanent du Groupe, analyse et apprécie les éventuels dysfonctionnements significatifs constatés par les différents corps de contrôles internes ou externes, et est informé du suivi de la régularisation des dysfonctionnements qu'il a sélectionnés à cet effet.

2 - Le dispositif de Contrôle Périodique

Contrôle des contrôles, le Contrôle Périodique du Crédit du Nord est fondé à intervenir dans tous les domaines, tant au Crédit du Nord que dans ses filiales. Le Responsable du Contrôle Périodique rend compte de ses missions au Président-Directeur Général.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne de l'actionnaire principal. C'est ainsi que les équipes d'audit de l'actionnaire principal effectuent régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

L'effectif budgété dédié au Contrôle Périodique est inchangé à fin décembre 2008 et comprend principalement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, encadrés par des inspecteurs expérimentés dans le domaine des risques et dans le domaine administratif et comptable, et supervisés par un membre de la Direction. Un chargé de mission spécialisé dans le domaine informatique vient, le cas échéant, en appui de ces missions ou effectue des missions ciblées sur le système informatique central ou les systèmes décentralisés de certaines directions du siège et les moyens de paiements.

Le rythme de contrôle des différentes entités du Réseau d'Exploitation est d'environ un tous les quatre ou cinq ans, en fonction des priorités fixées par la Direction Générale et en tenant compte des missions effectuées par l'actionnaire principal.

Ces missions classiques s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de présélection de dossiers à auditer sur site. Elles se composent d'une phase de préaudit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Ces travaux intègrent les contraintes de la réglementation Bâloise tant au niveau du risque de contrepartie que des risques opérationnels. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Il mène également des missions dans les directions du siège ou sur des thèmes spécifiques choisis par la Direction Générale.

L'intervention dans des entités spécialisées suppose une phase de connaissance et de mise à niveau, qui peut amener la Direction Générale à s'appuyer sur les audits spécialisés de l'actionnaire principal.

Les rapports rédigés à l'issue de chacune de ses missions sont directement transmis par le Responsable du Contrôle Périodique au Président-Directeur Général.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré par le Responsable du Contrôle Permanent, sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Périodique, dans le cadre d'un dispositif qui a été renforcé en 2008.

Le Responsable du Contrôle Périodique rend compte de l'exercice de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, en particulier dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique (2 en 2008), du Comité d'Audit Annuel tenu en présence de l'Inspecteur Général de la Société Générale et du Comité de Coordination du Contrôle Interne.

3 - La déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Également placée sous la supervision du Responsable de la DAJDC, cette Direction veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Cette Direction a en charge, outre le respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Livre III du Règlement Général de l'AMF, le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La lutte contre le blanchiment repose essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance sur le traitement des opérations (black-list de pays et de personnes), le suivi particulier de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique) et le repérage et l'analyse de transactions isolées ou réalisées consécutivement par un même client.

Chaque entité juridique du Groupe dispose toutefois d'un correspondant Tracfin chargé des déclarations de soupçon de son entité et d'un Responsable de la Conformité des Services d'Investissement.

IV. LA PRODUCTION ET LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Directement rattaché au Président-Directeur Général et membre du Comité Exécutif, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

A ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

1 - Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle est structurée en deux lignes :

- **organisation et procédures comptables** : définition centralisée pour l'ensemble du Groupe Crédit du Nord des règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable en vigueur (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des différents reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Commission Bancaire...).

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multibancaire : les sept banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques.

Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse qui permettent l'élaboration des restitutions internes et réglementaires.

Ce système d'information commun à toutes les banques est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein du Groupe. En effet, la DCIS assure la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations au sein du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou qu'ils soient inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS. Les écritures manuelles, marginales et en nombre décroissant, sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états à destination de la Commission Bancaire et de la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré en central par la DCIS.

Chaque entité « gérée » (disposant du même système d'information comptable) comptabilise ensuite en date d'arrêté les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Enfin, chaque entité contrôle, analyse et enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier.

Une fois validés, les états réglementaires sont ensuite communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels sont publiés.

Les entités dites « non gérées » transmettent, en parallèle des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable en cohérence avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'homogénéité dans la mise en œuvre des principes et méthodes comptables est assurée par le biais de réunions d'une journée périodiquement organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe afin d'explicitier et de commenter l'actualité comptable et les éventuelles options d'arrêté retenues par le Groupe. Ces contacts fréquents permettent de s'assurer que les points clés de chaque arrêté sont bien intégrés et interprétés par chaque société du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting aux actionnaires.

Dans cette phase, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation sont saisies et les opérations réciproques sont éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart d'entre elles, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2 - Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Au niveau des agences du réseau

Suite à la réorganisation décidée en 2008 dans le cadre du projet « middle office », le suivi comptable quotidien est effectué par des agents des pôles services bancaires pour les agences, par des agents des unités d'assistance entreprise pour les centres d'affaires.

Ils s'appuient sur un outil SCJ « suivi comptable journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant d'un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, formalisé et reporté, de la bonne exécution de ce suivi est assuré par le Responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent des régions et filiales.

2-2 Au niveau des Directions de siège

Chaque Direction de siège est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces Directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé, la formalisation de ce contrôle sera mise en place en 2009.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Permanent des Directions de siège ayant une activité opérationnelle, ce dispositif sera étendu sur 2009 à l'ensemble des Directions de siège.

2-3 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

Le processus de consolidation puis l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données :

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

En effet, tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Une fois reçues, les liasses de consolidation envoyées par chaque société consolidée sont ensuite analysées, éventuellement corrigées, et validées, notamment grâce

à des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques connus du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

Contrôles des outils servant à la consolidation :

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation font l'objet de validations et de contrôles.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en appréhendant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

2-4 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'information. Compte tenu de la complexité des différents systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés entre eux par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape tout au long du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est axée de manière à répondre, de façon optimale, aux différentes typologies de demande d'interrogation. En effet, l'outil n'est pas le même si l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles au sein du Groupe Crédit du Nord comprennent :

→ un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Évènement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable,

→ des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables),

→ des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reporting réglementaire, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent le suivi et le contrôle de la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-5 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement détenteur d'avoirs clientèle, le Groupe Crédit du Nord est tenu de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant et empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Le suivi et la gestion des avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes facilitant ainsi leur gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes sont désormais tenus d'émettre un rapport annuel sur les dispositions prises par le Groupe afin d'assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3 - Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses six filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la

comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles au niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont par conséquent utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire**, en présence de la Direction Générale, a lieu trois fois par an : deux fois au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales, une fois au troisième trimestre dans le cadre de la réunion budgétaire. Ces réunions auxquelles participent systématiquement le Directeur Général Adjoint ou le Directeur de la DGF donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges** auquel participe le Président-Directeur Général réunit, quatre fois par an, les responsables des directions du siège. Une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau est effectuée par un cadre de la DGF.

Un **Comité de suivi des projets informatiques** se réunit trimestriellement avec le Président-Directeur Général pour examiner le bon déroulement des projets et leur impact financier en termes budgétaires et de planification à moyen terme.

Le Président du Conseil d'Administration

Alain PY



Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration du Crédit du Nord.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes du Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise. Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac



Bilan consolidé

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007*
Caisse, banques centrales	4	684,0	1 354,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 483,5	1 923,4
Instruments dérivés de couverture	6	213,3	96,2
Actifs financiers disponibles à la vente	7	5 657,0	5 141,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	5 390,0	3 688,7
Prêts et créances sur la clientèle	9	23 769,7	22 461,8
Opérations de location-financement et assimilées	10	1 836,0	1 615,0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		155,7	-16,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	59,4	3,9
Actifs d'impôts	12	313,4	329,3
Autres actifs	13	688,2	646,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence		10,4	9,6
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	426,5	416,9
Écarts d'acquisition	15	53,8	48,6
TOTAL		40 740,9	37 718,0

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007*
Banques centrales		1,8	0,1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	677,8	790,7
Instruments dérivés de couverture	6	282,8	79,3
Dettes envers les établissements de crédit	17	3 988,3	2 422,4
Dettes envers la clientèle	18	19 478,4	18 280,8
Dettes représentées par un titre	19	8 893,0	8 683,9
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18,5	-12,5
Passifs d'impôts	12	439,2	471,0
Autres passifs	13	972,6	1 058,3
Provisions techniques des entreprises d'assurance	23	3 260,2	3 266,5
Provisions	16	145,0	143,1
Dettes subordonnées	22	670,5	644,2
TOTAL DES DETTES		38 828,1	35 827,8
Capital souscrit		740,3	740,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		117,3	110,4
Réserves consolidées		759,8	608,8
Résultat de l'exercice		252,7	340,2
Sous-total		1 870,1	1 799,7
Gains ou pertes latents ou différés		-7,7	42,8
Sous-total capitaux propres part du groupe		1 862,4	1 842,5
Intérêts minoritaires		50,4	47,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 912,8	1 890,2
TOTAL		40 740,9	37 718,0

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007	Variation en % 2008/2007
Intérêts et produits assimilés	28	1 918,5	1 674,9	14,5
Intérêts et charges assimilées	28	-1 132,1	-884,4	28,0
Dividendes sur titres à revenu variable		16,6	4,3	-
Commissions (produits)	29	900,7	898,5	0,2
Commissions (charges)	29	-186,7	-108,2	72,6
Résultat net des opérations financières		16,3	9,1	79,1
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	30	11,5	-32,7	135,2
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	31	4,8	41,8	-88,5
Produits des autres activités	32	25,3	25,8	-1,9
Charges des autres activités	32	-14,7	-22,5	-34,7
Produit net bancaire	27	1 543,9	1 597,5	-3,4
Frais de personnel	33	-617,5	-609,6	1,3
Impôts et taxes		-29,0	-36,8	-21,2
Autres charges	34	-310,4	-296,5	4,7
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	35	-74,6	-69,0	8,1
Total frais généraux		-1 031,5	-1 011,9	1,9
Résultat brut d'exploitation		512,4	585,6	-12,5
Coût du risque	36	-132,0	-73,5	79,6
Résultat d'exploitation		380,4	512,1	-25,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	37	2,1	1,8	16,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	1,3	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		382,5	515,2	-25,8
Impôts sur les bénéfices	38	-123,3	-165,8	-25,6
Résultat net de l'ensemble consolidé		259,2	349,4	-25,8
Intérêts minoritaires	39	6,5	9,2	-29,3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		252,7	340,2	-25,7
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		2,73	3,68	
Nombre d'actions composant le capital		92 532 906	92 532 906	

Évolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées		Élimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées			Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2006	740,3	96,2	-	787,8	87,6	-	-2,9	1 709,0	42,5	1 751,5
Augmentation de capital								-		-
Élimination des titres autodétenus								-		-
Émissions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		11,0						11,0		11,0
Distribution 2007				-175,8				-175,8	-4,0	-179,8
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	11,0	-	-175,8	-	-	-	-164,8	-4,0	-168,8
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-43,7			-43,7		-43,7
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							1,8	1,8		1,8
Résultat 2007				340,2				340,2	9,2	349,4
Sous-total	-	-	-	340,2	-43,7	-	1,8	298,3	9,2	307,5
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-		-
Écarts de conversion et autres variations		3,2		-3,2				-		-
Sous-total	-	3,2	-	-3,2	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	740,3	110,4	-	949,0	43,9	-	-1,1	1 842,5	47,7	1 890,2

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés	
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus		Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				Impôt différé sur variations de juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>											
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	740,3	110,4	-	949,0	43,9	-	-1,1	1 842,5	47,7	1 890,2	
Augmentation de capital								-		-	
Élimination des titres autodétenus								-		-	
Émissions d'instruments de capitaux propres								-		-	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		7,4						7,4		7,4	
Distribution 2008				-189,7				-189,7	-4,0	-193,7	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								-		-	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	7,4	-	-189,7	-	-	-	-182,3	-4,0	-186,3	
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-71,2			-71,2	0,2	-71,0	
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-	
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							20,7	20,7		20,7	
Résultat 2008				252,7				252,7	6,5	259,2	
Sous-total	-	-	-	252,7	-71,2	-	20,7	202,2	6,7	208,9	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-		-	
Écarts de conversion et autres variations		-0,5		0,5				-		-	
Sous-total	-	-0,5	-	0,5	-	-	-	-	-	-	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	740,3	117,3	-	1 012,5	-27,3	-	19,6	1 862,4	50,4	1 912,8	

Les écarts de réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente s'élevant à -27,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

- plus-values latentes : 35,5 millions d'euros ;
- moins-values latentes : -59,4 millions d'euros ;
- moins-values latentes sur obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) reclassées en titres détenus jusqu'à l'échéance : -1,3 million d'euros ;

- moins-values latentes sur le portefeuille de la filiale d'assurance : -62,5 millions d'euros, neutralisés par la participation aux bénéfices différés à hauteur de +60,4 millions d'euros (cf note 23).

Conformément aux principes comptables du Groupe, l'absence d'événement révélateur d'une situation de risque avéré de crédit sur les émetteurs a conduit à maintenir en capitaux propres les moins-values latentes constatées (cf note 1).

Fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES PART DU GROUPE	1 862,4	1 842,5
Dividendes	-129,5	-189,7
Intérêts minoritaires comptables	50,4	38,5
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	-	-
FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS	1 783,3	1 691,3
Fonds propres complémentaires avant déductions	474,5	551,3
Déductions des fonds propres complémentaires	-166,4	-151,8
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	2 091,4	2 090,8

(1) Survaleurs, immobilisations incorporelles et filtres prudentiels IFRS.

Les informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2 pour le Groupe Crédit du Nord sont disponibles sur le site www.groupe-credit-du-nord.com

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	259,2	349,4
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	75,7	75,9
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	34,5	301,8
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-2,1	-1,8
Impôts différés	99,2	43,4
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-0,1	-36,0
Variation des produits constatés d'avance	6,8	-25,3
Variation des charges constatées d'avance	-18,9	15,2
Variation des produits courus non encaissés	-21,8	-62,2
Variation des charges courues non décaissées	8,0	107,2
Autres mouvements (essentiellement ajustement de la valeur des placements au titre des contrats d'assurance en UC)	382,7	171,5
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	564,0	589,7
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)	-11,5	32,7
Opérations interbancaires	-472,2	96,7
Opérations avec la clientèle	-245,3	71,3
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-433,1	63,0
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-157,8	-729,6
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	-1 308,4	-498,6
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)+(IV)	-496,7	473,2
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-172,2	74,6
Immobilisations corporelles et incorporelles	-77,2	-75,4
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	-249,4	-0,8
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-193,7	-179,8
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2,0	-35,1
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	-195,7	-214,9
FLUX NET DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	-941,8	257,5
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	1 352,9	486,1
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	639,4	1 248,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	680,5	1 352,9
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	370,0	639,4
VARIATION DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-941,8	257,5

Annexes aux comptes consolidés

SOMMAIRE

Note 1	Principes et méthodes de consolidation, principes comptables	54	Note 23	Activités d'assurance	107
Note 2	Périmètre de consolidation	72	Note 24	Echéances des emplois et des ressources par durée restant à courir	109
Note 3	Gestion des risques	74	Note 25	Engagements	110
Note 4	Caisse et banques centrales	85	Note 26	Opérations en devises	112
Note 5	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86	Note 27	Produit Net Bancaire	112
Note 5 bis	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	87	Note 28	Intérêts et résultats assimilés	113
Note 6	Instruments dérivés de couverture	88	Note 29	Commissions	114
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente	89	Note 30	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	115
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit	90	Note 31	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	115
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle	91	Note 32	Produits et charges des autres activités	116
Note 10	Opérations de location-financement et assimilées	93	Note 33	Frais de personnel	116
Note 11	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	94	Note 34	Autres charges	120
Note 12	Créances et dettes d'impôts	95	Note 35	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	121
Note 13	Autres actifs et autres passifs	95	Note 36	Coût du risque	122
Note 14	Immobilisations	96	Note 37	Résultat sur sociétés mises en équivalence	122
Note 15	Écarts d'acquisition	98	Note 38	Impôts sur les bénéfices	123
Note 16	Synthèse des dépréciations et provisions	98	Note 39	Intérêts minoritaires	123
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit	99	Note 40	Tableau de juste valeur	124
Note 18	Dettes envers la clientèle	100	Note 41	Transactions avec les parties liées	124
Note 19	Dettes représentées par un titre	100	Note 42	Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé	126
Note 20	Comptes et plans d'épargne-logement	101	Note 43	Activité des filiales et participations	127
Note 21	Avantages au personnel	102			
Note 22	Dettes subordonnées	106			

Note 1

Principes et méthodes de consolidation, principes comptables

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En vertu du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») arrêtés au 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux normes adoptées dans le cadre de la procédure prévue à l'article 6 du règlement précité et applicables à cette date.

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macrocouverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2008

Amendements à IAS 39 et IFRS 7 : reclassement d'actifs financiers

Le 15 octobre 2008, l'Union Européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers :

comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

L'amendement de la norme IAS 39 offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- hors de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;
- hors de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances » ;

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

L'IASB a par ailleurs publié le 27 novembre 2008 un deuxième amendement relatif aux reclassements d'actifs financiers, non adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008, qui précise les conditions d'une possible application rétroactive des reclassements au 1^{er} juillet 2008.

Le Groupe n'a pas utilisé la faculté de reclassement offerte par la norme IAS 39 au cours de l'exercice 2008.

Normes comptables ou interprétations que le groupe appliquera dans le futur

Normes comptables, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Ces normes et interprétations, détaillées ci-après, n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2008.

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union Européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 8 « Segments opérationnels »	21 novembre 2007	1 ^{er} janvier 2009
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	17 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	10 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009

IFRS 8 « Segments opérationnels »

Cette norme modifie l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter dans les notes annexes.

L'application de cette norme n'aura aucun effet sur la présentation des notes annexes. En effet, compte tenu de la non matérialité des métiers d'assurance, de Gestion d'Actifs et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul segment opérationnel.

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Cette norme révisée aura pour seul effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura cependant pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe dans la mesure où ce dernier applique déjà le traitement optionnel qui sera ainsi rendu obligatoire par cet amendement.

Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Cet amendement vient apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plan de paiements en actions. L'application future de cet amendement ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation. Elle n'aura aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration des IFRS	22 mai 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2008
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 16 « Couverture d'investissement net à l'étranger »	3 juillet 2008	1 ^{er} octobre 2008
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »	27 novembre 2008	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »	10 janvier 2008	1 ^{er} juillet 2009
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »	14 février 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »	22 mai 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - éléments couverts éligibles »	31 juillet 2008	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »	27 novembre 2008	1 ^{er} juillet 2009

Amélioration des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ces amendements ont été adoptés par l'Union Européenne le 23 janvier 2009. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

IFRIC 16 « Couverture d'investissement net à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes révisées ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées.

Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »

Ces amendements, adoptés par l'Union Européenne le 22 janvier 2009, viennent préciser le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »

Ces amendements, adoptés par l'Union Européenne le 23 janvier 2009, ne concerneront que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS.

Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - éléments couverts éligibles »

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture.

IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée pendant l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. notes 5 à 7), ainsi que la juste valeur des instruments non cotés pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers « Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. note 16) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance (cf. notes 21, 23) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. note 15).

Information sectorielle

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance, de Gestion d'Actifs et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique a été retenu.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2007 et en 2008, en respect du principe de continuité de l'exploitation.

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère non significatif est défini par la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- résultat net inférieur à 1 million d'euro ;

- aucune participation dans une entreprise consolidée.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale (IAS 27)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Celle-ci consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat.

Le référentiel IFRS définit le contrôle exclusif sur une filiale comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale, en tenant compte également des droits de vote potentiels ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle (IAS 31)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres la fraction représentative des intérêts du Groupe dans les comptes de la société consolidée. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des

objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence (IAS 28)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20 % des droits de vote. A contrario, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20 % n'est pas atteint.

Lors de la mise en équivalence, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan du Crédit du Nord et de ses filiales est remplacée par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence. L'écart net résultant de cette substitution est inscrit sous la rubrique « Réserves consolidées » et, pour la part du Groupe dans les résultats de la société, sous la rubrique « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

Cas particulier des entités ad hoc (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Retraitements et éliminations

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe. L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au Groupe est intégralement éliminé.

Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises du Groupe Crédit du Nord sont comptabilisés sur la base de la méthode de l'acquisition. Pour déterminer l'écart d'acquisition, la norme IFRS 3 requiert une évaluation individuelle de tous les actifs, passifs et éléments de hors bilan (passifs éventuels) à leur juste valeur en date d'acquisition, quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai limité à douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et enfin un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ils sont rattachés. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Dépréciation des écarts d'acquisition ». À ce stade, le groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Aucune dépréciation relative à des écarts d'acquisition n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2008 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

PRINCIPES COMPTABLES

Ces principes comptables sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

De façon générale, quelle que soit leur catégorie (titres détenus jusqu'à échéance, titres disponibles à la vente, titres en juste valeur par résultat), les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les crédits sont quant à eux comptabilisés initialement au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments en juste valeur en contrepartie du résultat) et classés dans l'une des catégories suivantes.

Prêts et créances (loans and receivables)

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non-dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (financial assets and liabilities at fair value through profit or loss)

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur, en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement apporté à cette norme en juin 2005. Le Groupe utilise cette option dans les cas suivants :

- pour évaluer à la juste valeur certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les titres non cotés contenant des dérivés incorporés (obligations convertibles ou remboursables en actions) ainsi que les émissions structurées de BMTN et les emprunts structurés ;
- pour éliminer ou réduire les décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte de sa filiale d'assurance-vie afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables

locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- pour évaluer à la juste valeur les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque du Groupe dont le pourcentage de détention se situe entre 20 % et 50 %, puisque la performance de ces titres est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement dûment documentée. En effet, l'activité des sociétés de capital risque consiste à investir dans des actifs financiers afin de profiter de leur rendement total sous forme de dividendes et de changements de la juste valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held-to-maturity investments)

Ce sont les actifs financiers non-dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente (available-for-sale financial assets)

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois précédentes catégories. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur hors revenus courus ou acquis sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ».

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat en « Intérêts et résultats assimilés – Opérations sur instruments financiers à revenu fixe ».

Les revenus des titres à revenu variable classés en titres disponibles à la vente sont quant à eux enregistrés en résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Les écarts de valorisation ne sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles

à la vente », que lors de la cession ou de la dépréciation à caractère durable de ces titres. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie.

Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement

et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financial liabilities measured at amortised cost using the effective interest method)

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des « Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés, nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier avec ou sans la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif ou un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties, l'encours afférent donne lieu à constitution de dépréciations sur créances, inscrites directement en minoration de l'actif.

Le montant de la dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi dépréciée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de dépréciation, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une dépréciation calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette dépréciation a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciations sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques de dépréciation des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres, la notion de dépréciation durable s'apprécie notamment au regard d'une perte de valeur significative et prolongée de l'instrument.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » au compte de résultat.

Les instruments dérivés classés dans la catégorie « Transaction » sont composés de swaps de taux, caps, floors et collars, options de taux, futures, contrats Matif et options de change.

Instruments financiers dérivés de couverture

Dans le référentiel IFRS, le traitement de couverture est considéré comme un traitement comptable d'exception, répondant à des exigences très strictes.

Ainsi, le Groupe Crédit du Nord a établi une documentation dès la mise en place de la relation de couverture, en précisant : l'élément couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui est appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La relation de couverture doit être hautement efficace, de sorte que les variations de valeur de l'instrument financier dérivé de couverture compensent les variations de valeur de l'élément couvert. Cette efficacité est mesurée à la mise en place de la relation de couverture, et également tout au long de sa durée de vie.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macrocouverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les principaux instruments de couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux.

Dans une couverture de juste valeur, les dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, de même que les éléments couverts pour la partie du risque couvert : ainsi, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée du gain ou de la perte attribuable au risque couvert, constatés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

S'agissant de dérivés de taux, le réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisé en résultat dans la même rubrique, symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'application de la relation de couverture cesse, sur une base prospective, dès lors que :

- les critères d'efficacité de la relation de couverture ne sont plus respectés ;
- l'instrument financier dérivé est vendu ou résilié par anticipation ;
- l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

En conséquence, à l'exception du dernier cas, la valeur au bilan de l'élément qui était couvert n'est postérieurement plus ajustée pour tenir compte des variations de valeur, et les gains ou pertes cumulés sur cet élément antérieurement couvert sont amortis sur la durée de vie restante de cet élément.

Macrocouverture de juste valeur (Macro hedging)

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Le Groupe Crédit du Nord a décidé de faire usage des dispositions de la norme IAS 39 dite « carve-out », telle qu'adoptée par l'Union Européenne, permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Les principaux instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux et des achats de caps.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macrocouverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Réévaluation des éléments couverts » en contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (Cash Flow Hedge)

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument financier dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » dans les conditions décrites ci-avant.

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe Crédit du Nord) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Provision (IAS 37) – hors provision pour avantages du personnel

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Lorsqu'ils existent, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une communication dans les notes annexes aux états financiers.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une

obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire.

Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants:

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations Techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction de la nature de l'immobilisation.

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Les logiciels acquis auprès de tiers sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et que le Groupe en attend des bénéfices futurs. Les coûts immobilisés correspondent à la phase de développement et comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai, et l'élaboration de la documentation technique.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, l'existence de ces indices de perte de valeur étant appréciée à chaque date

d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation se sont améliorées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Par ailleurs, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations font l'objet d'une revue annuelle. Dans le cas où il convient de modifier ces données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Opérations de location (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de :

- location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué ;
- location simple dans le cas contraire.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Autres produits des activités bancaires » au compte de résultat, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont inscrites à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique « Immobilisations de placement », et suivent les règles de comptabilisation et d'évaluation relatives à cette catégorie. S'il s'agit d'immeubles, les immobilisations sont classées dans la sous-rubrique « Location immobilière ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Autres résultats d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur.

Par la suite, ces engagements de financement font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes

comptables relatifs aux « Provisions - hors provisions pour avantages du personnel ».

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur, puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de dépréciation, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Produits et charges d'intérêts

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan, les produits et les charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de cet instrument financier. Toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sont prises en compte pour estimer les flux de trésorerie futurs. Les pertes sur crédit futures ne sont pas prises en compte. Ce calcul intègre également les commissions payées ou reçues au titre du contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toute prime ou décote.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié en raison d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur.

Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

Produits de commissions (IAS 18)

Le Groupe Crédit du Nord enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées

comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux (IAS 19)

Le Groupe reconnaît 4 catégories d'avantages définies par IAS 19 et IFRS 2 :

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Il s'agit, selon la norme IAS 19, de régimes à cotisations définies, pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils sont relatifs à des régimes à prestations définies pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque financier et le risque actuariel à moyen et long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Sont également classés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n°21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an sur la base des données au 31 août.

Les indemnités relatives aux pré-retraites sont constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % du maximum entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs de ce régime (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

La norme IAS 19 définit les avantages à long terme comme des avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à

douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Dans diverses sociétés du Groupe, le personnel peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Ces régimes ne disposent pas d'actif de régime. Les différents engagements, ainsi que les hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Les paiements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire majoritaire.

Les paiements en actions englobent les paiements en instruments de capitaux propres et les versements en espèces, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société mère.

Le Groupe Crédit du Nord comptabilise linéairement, sur l'exercice au cours duquel des actions de la société mère sont souscrites par les salariés, une charge en frais de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés.

La juste valeur des actions attribuées est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de taux d'intérêt applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Le montant global de la décote prend donc en compte le nombre total d'actions souscrites par les salariés, la différence entre le prix d'acquisition fixé par le Conseil d'Administration et le prix de marché de l'action à la date d'annonce du prix de souscription, ainsi que le coût de l'incessibilité défini par des paramètres des marchés financiers.

Ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne entreprise.

Les plans de stock-options du groupe Société Générale attribuent à certains des salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. Au regard d'IFRS 2, ces plans de stock-options sont assimilables à des transactions payables en actions.

Évaluée par un actuaire indépendant selon le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes sur le comportement des bénéficiaires ou, à défaut, par le modèle Black & Scholes, la juste valeur des options est déterminée à la date de notification aux salariés, sans attendre les conditions nécessaires à leur attribution définitive.

Le coût du plan évalué lors de son attribution est imputé linéairement en charges de personnel sur la seule période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la première date possible d'exercice des options, par contrepartie en capitaux propres, en accord avec IFRIC 11.

Impôts sur les bénéfices (IAS 12)

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 % pour les titres de sociétés à prépondérance immobilière et sont exonérées pour les autres titres de participation (sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice). A cela s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée » ou en capitaux propres selon le principe de symétrie.

Le Groupe constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe n° 12 au bilan. Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Activité d'assurance

Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises de la filiale Antarius sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différés est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

Modalités de détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou

de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et

pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes annexes à seule fin d'information.

Juste valeur des titres

Titres cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base de leur cours de bourse à la date de clôture.

Titres non cotés

- pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué détenue, ou s'il s'avère possible, en fonction du dernier prix connu d'une opération d'achat, de souscription ou de vente, en tenant compte de certaines évaluations potentielles d'actifs ou de passifs ;
- pour les instruments de dettes, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Titres contenant des dérivés incorporés

La juste valeur de titres contenant des dérivés incorporés est déterminée globalement.

Juste valeur des crédits

Le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des crédits est assimilable à leur juste valeur pour les actifs suivants :

- crédits à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur l'exercice ;
- crédits à taux variable, en raison des ajustements fréquents des taux (au moins une fois par an sur l'ensemble des produits), sauf s'il existe une variation significative du spread de crédit d'un débiteur.

Pour tous les crédits à taux fixe et de durée initiale supérieure à un an, et en l'absence de marché actif des prêts bancaires, le Groupe Crédit du Nord a décidé de déterminer la juste valeur des crédits sur la base de modèles internes de valorisation. La méthode utilisée consiste à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Juste valeur des contrats de location-financement

La juste valeur des contrats de location-financement est calculée sur la base de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord :

- pour les contrats de crédit-bail immobilier (Norbaill Immobilier), l'ensemble des flux futurs recouvrables est actualisé sur la durée restant à courir, au taux de marché majoré de la marge initiale du contrat ;
- pour les contrats de crédit-bail mobilier (Star Lease), l'ensemble des loyers restant à percevoir (valeur résiduelle incluse) est actualisé sur la durée restant à courir, au taux moyen pondéré à la production du mois précédent.

Juste valeur des garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Crédit du Nord, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Juste valeur des dettes

De façon générale, pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des dépôts est assimilable à la juste valeur.

Pour les dettes à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les dépôts relatifs à l'épargne réglementée hors PEL, le Groupe Crédit du Nord considère que le taux appliqué est un taux de marché, puisqu'il est identique pour tous les établissements de la Place, et que la valeur comptable de ces dépôts est représentative de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts PEL est assimilable à leur valeur comptable, diminuée de la provision PEL constituée.

Juste valeur des dettes représentées par un titre

Les BMTN émis, hors émissions structurées, sont comptabilisés au bilan au coût amorti. La juste valeur de ces BMTN émis est déterminée à partir de modèles de valorisation internes et sur la base de l'actualisation des flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Les émissions structurées de BMTN sont comptabilisées au bilan à leur juste valeur, qui est déterminée soit à partir

de valorisations obtenues des contreparties, soit à partir de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord et alimentés par des paramètres de marché observables.

La juste valeur des certificats de dépôt du Groupe Crédit du Nord est assimilable à leur valeur comptable, dans la mesure où la totalité des certificats de dépôt est à moins d'un an.

Juste valeur des dettes subordonnées

Les titres participatifs étant cotés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée par rapport à leur prix coté à la date de clôture.

Les titres subordonnés remboursables sont assimilables à des obligations cotées, dont le prix coté (Euronext) en date de clôture permet de déterminer leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Dérivés de taux (swaps et options de taux)

Le Groupe Crédit du Nord détermine la juste valeur des dérivés de taux sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts. La juste valeur des options de taux est calculée en fonction de valorisations d'événements futurs selon la méthode de Black & Scholes.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours terme restant à courir à la date d'arrêt comptable.

Juste valeur des immobilisations

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées sur site par un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres le sont tous les 3 à 4 ans (sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien). Entre chaque expertise, la juste valeur est estimée grâce à des modèles internes (calcul par capitalisation).

Note 2

Périmètre de consolidation

	31/12/2008			31/12/2007		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour - 59800 Lille	globale		société consolidante	globale		société consolidante
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	globale	99,99	99,99	globale	99,99	99,99
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot - 87000 Limoges	globale	80,00	80,00	globale	80,00	80,00
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	globale	99,87	99,87	globale	99,87	99,87
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Nuger 7, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	globale	64,70	64,70	globale	64,70	64,70
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Star Lease 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Étoile ID 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norfinance Gilbert Dupont et Associés 42, rue Royale - 59000 Lille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norimmo 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Turgot Gestion 2-6, rue Turgot - 87000 Limoges	globale	80,00	100,00	globale	80,00	100,00
Crédinord Cidize 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Étoile Gestion 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	97,03	99,99	globale	96,98	99,90

	31/12/2008			31/12/2007		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Anna Purna 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Broc 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Carros 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nord Assurances Courtage 28, place Rihour - 59800 Lille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Sofergie 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Sfag 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Partira 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
SC Fort De Noyelles 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Pouyanne 12, place d'Armes - 64300 Orthez	équivalence	35,00	35,00	équivalence	35,00	35,00
Dexia-C.L.F. Banque 1 Passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92919 La Défense Cedex	équivalence	20,00	20,00	équivalence	20,00	20,00
Antarius ⁽¹⁾ 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris	proportionnelle	50,00	50,00	proportionnelle	50,00	50,00

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

En 2008, Étoile Gestion a effectué une augmentation de capital, non souscrite par la Banque Pouyanne, ce qui a eu pour conséquence une modification de son taux de détention par le Groupe.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 33,21 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starquatorze, Starquinze, Starseize, Stardixsept, Stardixhuit, Starvingt, Star vingt trois, Starvingt six, Starvingt sept, Starvingt huit,

Starvingt neuf, Startrente, Startrente quatre, Startrente cinq, Startrente six, Startrente sept, Startrente huit, Startrente neuf, Starquarante, Amerasia 3, Amerasia 4, Silk1, Snc Obbola, Snc Wav II, Immovalor service, Cofipro, Scem Expansion, Snc Hedin, Snc Legazpi, Snc Nordenskiold, et Snc Verthema.

Enfin la société Nord Gérance a été absorbée par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) par Crédit du Nord en 2008.

Note 3

Gestion des risques

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- **les risques de crédit** : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- **les risques structurels** : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **les risques de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

LES RISQUES DE CRÉDIT

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Président du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.
- Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la Filiale Commerciale.

- Elle participe au contrôle des risques et est responsable de leur provisionnement, ainsi que du recouvrement des créances douteuses non contentieuses.
- Elle effectue le recensement de l'ensemble des risques du Groupe.
- Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information des risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du Comité des Risques mensuel. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit,...

Chaque région du Crédit du Nord social et chaque filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la région ou filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Procédures et méthodes

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;
- apport d'une aide à la décision grâce à la mise en place de notations des contreparties et concours ;
- analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;
- obligation de formaliser les décisions d'engagement par une validation écrite ou informatique datée et signée, comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation, prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne à qui appartient la décision finale sur l'ensemble des entités du Groupe.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le CREDIT LOGEMENT pour le crédit acquéreur, ou OSEO pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

Mesures des risques en notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

A partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires.

Sur le marché des entreprises en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
 - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à 1 an) ;
 - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

La cellule « Gouvernance des systèmes de notation », créée en 2007, veille à la pertinence des modèles et de leurs règles d'utilisation, ainsi qu'au respect des procédures de notation.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement

des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées. Il est présent dans les processus définis par les trois niveaux de contrôle du Groupe (hiérarchique, permanent et périodique).

La Direction Centrale des Risques et le Contrôle Périodique ont développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle des risques : ces outils sont mis à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les créances douteuses non contentieuses, leur gestion est dans la majorité des cas confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes spécialisées des recouvrements contentieux.

Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (pour les engagements immobiliers le délai est porté à 180 jours) ;
- une procédure de type redressement judiciaire, liquidation judiciaire et sauvegarde est en cours.

Dans ce cadre, les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances. Cette analyse prend en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les flux de recouvrement

ainsi déterminés font l'objet d'un calcul d'actualisation pour déterminer le niveau de provisionnement approprié.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la Direction Centrale des Risques, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions générales sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que

les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007*	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	262,8	259,4	3,4	1,3
Instruments dérivés de couverture	213,3	96,2	117,1	121,7
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	5 331,4	4 898,2	433,2	8,8
Prêts et créances émis sur établissements de crédits	5 390,0	3 688,7	1 701,3	46,1
Prêts et créances émis sur la clientèle	23 769,7	22 461,8	1 307,9	5,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	155,7	-16,7	172,4	-
Opérations de location-financement et assimilés	1 836,0	1 615,0	221,0	13,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	59,4	3,9	55,5	-
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	37 018,3	33 006,5	4 011,8	12,2
Engagements de financement donnés	3 060,6	3 188,9	-128,3	-4,0
Engagements de garantie donnés	7 698,7	4 906,1	2 792,6	56,9
Provisions pour engagements par signature	-22,0	-16,6	-5,4	32,5
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	10 737,3	8 078,4	2 658,9	32,9
TOTAL	47 755,6	41 084,9	6 670,7	16,2

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés

Analyse complémentaire du portefeuille de crédit (norme IFRS 7)

Cette analyse porte sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

Information relative à la concentration des risques

L'activité du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la Banque de Détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ces risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

→ **Le risque de concentration par contrepartie** est étudié au moment de l'octroi avec une récapitulation systématique de l'ensemble des engagements pris sur un Groupe : il fait par ailleurs l'objet d'une analyse semestrielle spécifique (avec le risque de concentration par secteur). Au 30 septembre 2008 les engagements

sur les dix premières contreparties représentaient 10,5 % des encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels (hors crédit-bail et contentieux), pourcentage en légère diminution sur un an. Sur ces contreparties, les trois premières étaient des majors du BTP avec des engagements principalement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).

→ **Le risque de concentration par secteur** fait l'objet d'une étude semestrielle (au 31 mars et au 30 septembre). Au 30 septembre 2008, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur clients Entreprises et Professionnels du Groupe : la construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le deuxième secteur était le commerce de gros (9 %) à l'intérieur duquel les encours sont très divisés. Tous les autres secteurs représentent moins de 5 % des encours Entreprises et Professionnels.

Répartition des encours de crédit

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Sains non impayés non dépréciés	24 288,0	22 806,8	1 481,2	6,5
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>94,3 %</i>	<i>94,8 %</i>		
Impayés non dépréciés	109,1	65,9	43,2	65,6
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>0,4 %</i>	<i>0,3 %</i>		
Dépréciés	1 364,3	1 187,4	176,9	14,9
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>5,3 %</i>	<i>4,9 %</i>		
TOTAL DES ENCOURS BRUTS	25 761,4	24 060,1	1 701,3	7,1

Après la baisse enregistrée en 2007, le poids relatif des encours dépréciés bruts a légèrement augmenté en 2008, dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique générale. Au 31 décembre 2008, ils représentaient 5,3 % des encours totaux, contre 4,9 % fin 2007 (mais 5,2 % fin 2006).

Encours non dépréciés supportant des impayés

Les encours non dépréciés présentant des impayés progressent de 65 % en 2008. Cette progression traduit ici aussi les évolutions de la conjoncture économique. Le montant global reste néanmoins faible (0,4 % de nos encours de crédit).

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours- 1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et institutionnels	6,5	1,4	1,9	-	-	-	9,8
TPE & SCI commerciales	13,6	6,0	1,6	2,7	0,7	0,4	25,0
Prêts à l'habitat aux particuliers	35,0	12,9	5,9	5,4	1,1	-	60,3
Autres particuliers	7,3	3,4	1,3	0,5	1,4	0,1	14,0
TOTAL	62,4	23,7	10,7	8,6	3,2	0,5	109,1

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 90 jours.

Après 90 jours (180 jours pour les créances de type immobilier) d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». A la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

En 2008, les encours sur les SCI détenues par des personnes physiques ont été rattachés aux portefeuilles bâlois des particuliers (ils étaient auparavant inclus dans celui des TPE), ce qui explique la très forte progression des encours sur ces portefeuilles.

Encours dépréciés redevenus sains après renégociation

Les encours dits « renégociés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours sont recensés à partir d'extractions automatisées pour les prêts de faible montant sur la clientèle de particuliers, et à partir de remontées déclaratives pour les autres encours. Ils correspondent aux créances restructurées entre le 1^{er} octobre 2007 et le 31 décembre 2008 alors qu'elles étaient en défaut et dont la situation après restructuration a permis une recodification en sain au cours de l'exercice.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés depuis le 1^{er} octobre 2007 a abouti à des encours non significatifs (2,6 millions d'euros), la plupart des crédits restructurés au cours de cette période étant encore identifiés en défaut au 31 décembre 2008.

Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « dépréciés » la plupart des clients dont les créances ont été renégociées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Le Crédit du Nord a développé en 2006 un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque.

La reprise des stocks de sûretés existantes a été réalisée de manière progressive en 2006 et en 2007. Par ailleurs, à fin 2007, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord ont été alimentés par cette nouvelle base de données à l'exception des informations liées aux encours compromis (contentieux) qui sont en cours d'intégration.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le

montant des sûretés a été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

→ **Pour les particuliers (personnes physiques et SCI rattachées) :** les prêts à l'habitat ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen terme aux SCI les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base. Par défaut les autres encours ont été considérés comme non garantis.

→ **Pour les autres clientèles :** les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client qui ont été considérés comme garantis à 100 % ;

Les prêts immobiliers ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles sauf celles des grands garants...).

Garanties sur encours dépréciés au 31/12/2008 ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Douteux	Taux de couverture	Douteux compromis	Taux de couverture
Entreprises et institutionnels	133,1	41,1 %	208,9	NC
TPE & SCI	206,7	56,1 %	224,5	NC
Prêts à l'habitat aux particuliers	138,7	100,0 %	63,9	NC
Autres particuliers	107,4	7,9 %	143,7	NC
TOTAL	585,9	54,2 %	641,0	NC

(1) Pour des raisons techniques sur cet arrêté les encours dépréciés sont remontés hors impayés

Garanties sur encours non dépréciés avec impayés au 31/12/2008

(en millions d'euros)	Impayés sur prêts	Taux de couverture	Autres impayés	Taux de couverture
Entreprises et institutionnels	3,4	70,7 %	6,4	NC
TPE & SCI	20,2	72,5 %	4,8	NC
Prêts à l'habitat aux particuliers	60,3	100,0 %	-	NC
Autres particuliers	12,6	23,7 %	1,4	NC
TOTAL	96,5	83,3 %	12,6	NC

Pour la clientèle « Entreprises », la filière Risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements).
- Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macrocouverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de microcouverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale).
- Les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne supportent au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire majoritaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ces risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures ad hoc dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la gestion du bilan de l'actionnaire majoritaire exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction Financière et placée sous l'autorité de la Direction de la Gestion Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce Comité.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue à la Direction Trésorerie Change la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette dernière est ainsi mandatée pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à un an nécessaires pour limiter l'exposition au risque de taux à court terme.

Afin de surveiller cette exposition, le Comité Hebdomadaire de Trésorerie examine chaque semaine les indicateurs suivants :

- La position de taux fixe à court terme. Cette position doit rester, en valeur absolue, inférieure à 1 500 millions d'euros.
- La sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations. Cet indicateur est assorti d'une limite de 3 millions d'euros.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de trading, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

A cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire majoritaire. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63,3 millions d'euros (ce qui représente environ 5 % des fonds propres).

Sur l'année 2008, la sensibilité globale de la VAN ⁽¹⁾ du Groupe Crédit du Nord, mesurée trimestriellement dans le cadre du reporting Phase Risques, suite à une évolution parallèle de la courbe des taux d'intérêt de +1 %, atteint -15 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elle a été au maximum de -21 millions d'euros montant inférieur à la limite de 63,3 millions d'euros. Elle est restée très en deçà de sa limite sur chaque trimestre de l'année écoulée et sur chaque période (court terme, moyen et long terme).

A noter, la mise en place depuis décembre 2006 d'une limite de sensibilité en francs suisses fixée par l'actionnaire majoritaire à 1 million d'euros. Cette limite fait suite à une volonté de commercialisation de financements immobiliers en francs suisses destinés à la clientèle helvétique.

La sensibilité de la VAN globale en francs suisses au 31 décembre 2008 est de -9 000 francs suisses soit -6 000 euros pour une variation parallèle de +1 % de la courbe des taux. Que ce soit au global ou par période, la sensibilité est très inférieure à la limite fixée de +/-1 million d'euros sur toute l'année 2008.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations (crédits...) ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Les stress-test utilisés sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 % et -1 %.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel »)

permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;

- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;
- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

(1) VAN : Valeur Actuelle Nette

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert. Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées).

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire principal. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité, et se finance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Le Crédit du Nord a été amené à refinancer certaines de ses filiales tout en conservant un niveau élevé de liquidité. Dans le cadre du suivi réglementaire sur la liquidité (CRBF 88-01), le coefficient de liquidité court terme du Crédit du Nord s'est établi à 118 % en moyenne sur l'année 2008, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La suppression du ratio de fonds propres et de ressources longues (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n°86-17) desserre la contrainte de ressources longues. Pour autant, le Groupe Crédit du Nord a décidé de continuer à

calculer cet indicateur dans l'attente prochaine de la mise en place d'un outil de pilotage interne de la liquidité.

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financements adéquates.

Le besoin de refinancement du Groupe Crédit du Nord résulte :

- d'une part de l'activité commerciale. En effet, le Groupe a connu en 2008 une forte croissance des encours de prêts immobiliers (+11,0 %) et des encours de prêts équipement (+13,2 %). Dans le même temps, les encours de dépôts ont progressé de façon moins soutenue (+2,4 % pour les dépôts à vue et -2,4 % pour les CERS) ;
- d'autre part de la reprise de papier anciennement détenu par les fonds de sa société de gestion d'actif, Étoile Gestion : le rachat en 2007 et 2008 pour environ 1,1 milliard d'euros de titres a pesé sur le besoin de financement.

Malgré les impacts de la crise financière, le Groupe Crédit du Nord n'a pas éprouvé de difficulté à assurer son refinancement, disposant notamment d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à court, moyen et long terme. Les dépôts à court terme pourvus d'un échéancier contractuel (comptes à terme, certificats de dépôts et BMTN commercialisés auprès de la clientèle) font d'ailleurs l'objet d'un suivi mensuel rapproché instauré courant 2008. Ce suivi a permis de surveiller précisément l'évolution de ces encours au cours de l'année écoulée.

Pour subvenir à ses besoins à court terme, le Groupe a notamment été amené à produire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie des certificats de dépôts en quantité importante (encours annuel moyen supérieur à 5 milliards d'euros) et à profiter des opérations d'injection de liquidité pratiquées par la BCE (emprunt de 500 millions d'euros en octobre, 600 millions d'euros en novembre, 950 millions d'euros en décembre).

S'agissant des opérations de refinancement à long terme, le Groupe Crédit du Nord a mis en place courant 2008 les opérations de financement suivantes pour un montant total de 836 millions d'euros dont 704 millions d'euros décaissés avant le 31 décembre 2008 :

- le Crédit du Nord a mis en place un programme de produits structurés à moyen et long terme pour 514 millions d'euros ;
- le Crédit du Nord a obtenu 120 millions d'euros sur 3 ans dans le cadre de la 1^{ère} émission de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) ;

- un financement de 50 millions d'euros sur 12 ans a été réalisé avec la BEI ;
- le Crédit du Nord a obtenu un financement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat pour un montant de 20 millions d'euros sur 10 ans, visant à refinancer les productions de crédits à l'habitat.

Dans un contexte de crise de liquidité, le Groupe Crédit du Nord a entrepris un travail d'optimisation de son gisement de collatéral. Le Groupe bénéficie d'un important gisement qui lui confère une capacité d'emprunt, notamment auprès de la Banque de France et de la SFEF, de l'ordre de 9 milliards d'euros. Cette capacité est supérieure aux besoins actuels du Groupe. Des travaux d'enrichissement du système d'information ont été lancés afin de permettre une allocation optimale du gisement de collatéral.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire majoritaire.

LES RISQUES DE MARCHÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de la Société Générale et/ou DEXIA Banque, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;
- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes autorisés et de durée des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire principal de la banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front-office, le dispositif de supervision repose sur une structure spécifique au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front-office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- **la Valeur en Risque (VaR) à 99 %**, conforme au modèle interne règlementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur l'essentiel du périmètre règlementaire des activités en portefeuille de « trading » ;
- **des mesures en stress-tests**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites ;
- **des limites complémentaires** (en sensibilité, nominal, ou durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front-office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests, comme c'est le cas pour les instruments optionnels.

Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risques ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. A partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit,

etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;

- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel annuel brut) et

mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998 intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure du risque de Valeur en Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Au titre de l'année 2008, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Valeur en Risque trading (VaR) : ventilation par facteur de risque

1 Jour – 99 % / Année 2008

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie Devises	Titres et hors-bilan de taux	Effet de compensation	Globale
02/01/2008	-37	-76	-150	99	-164
Minimum	-406	-327	-203	NS ⁽¹⁾	-439
Maximum	-37	-46	-84	NS ⁽¹⁾	-139
Moyenne	-96	-108	-151	134	-221
31/12/2008	-116	-95	-110	99	-222
LIMITES			-1000		-1000

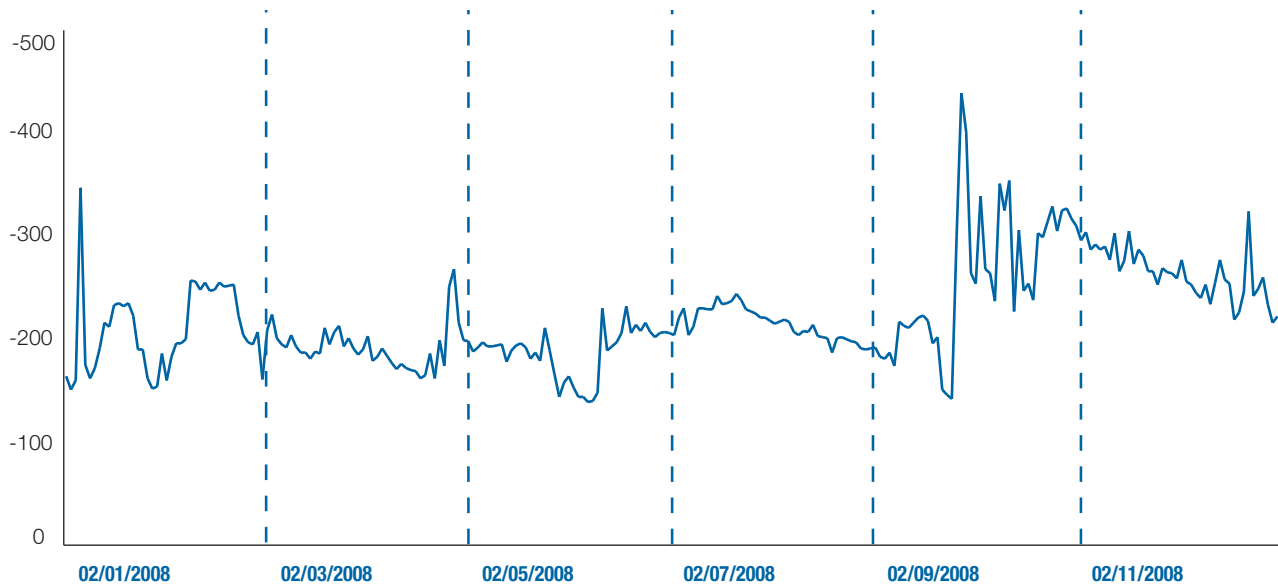
(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, trésorerie devises, titres et hors-bilan de taux) entre eux.

Valeur en risque (1 jour - 99 %)

(En milliers d'euros)



Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens et la non prise en compte des instruments optionnels détenus dans le portefeuille de trading.

Le Crédit du Nord contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests. Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress tests.

Attribution des limites et organisation de leur suivi

Les limites de marchés sont attribuées de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis à la Direction des Risques de la Société Générale (équipe Risques de marché). La mise à jour est revue au minimum tous les deux ans, la dernière ayant été réalisée en septembre 2007.

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Présidence par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien.

Un reporting de suivi des limites est adressé quotidiennement à la Société Générale, signalant le cas échéant tout dépassement de ces limites.

Les limites de contreparties sont attribuées de la façon suivante :

→ dans le cas où la contrepartie est une banque, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Société Générale et à l'approbation et validation de la Direction Centrale de Risques. En retour les limites attribuées sont intégrées

dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;

→ dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi.

La Direction financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Président-Directeur Général et le Directeur Financier reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

Note 4

Caisse et banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Caisse	166,4	153,8	12,6	8,2
Banques centrales	515,9	1 199,1	-683,2	-57,0
Créances rattachées	1,7	1,2	0,5	41,7
TOTAL	684,0	1 354,1	-670,1	-49,5
Juste valeur	684,0	1 354,1		

Note 5

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2008				31/12/2007			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	53,1	-	-	53,1	61,4	-	-	61,4
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	25,3	-	-	25,3	46,0	-	-	46,0
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS DE TRANSACTION	78,4	-	-	78,4	107,4	-	-	107,4
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	1,0	-	-	1,0
Obligations et autres instruments de dettes	4,3	205,4	-	209,7	5,6	191,4	-	197,0
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	1,7	962,4	-	964,1	3,4	1 477,6	-	1 481,0
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT	6,0	1 167,8	-	1 173,8	10,0	1 669,0	-	1 679,0
SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	73,1	-	73,1	-	56,5	-	56,5
Instruments fermes	-	65,4	-	65,4	-	54,1	-	54,1
<i>Swaps</i>	-	65,4	-	65,4	-	54,1	-	54,1
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	7,7	-	7,7	-	2,4	-	2,4
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	7,7	-	7,7	-	2,4	-	2,4
Instruments de change	-	158,2	-	158,2	-	80,5	-	80,5
Instruments fermes	-	155,7	-	155,7	-	79,5	-	79,5
Instruments conditionnels	-	2,5	-	2,5	-	1,0	-	1,0
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DÉRIVÉS DE TRANSACTION	-	231,3	-	231,3	-	137,0	-	137,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ⁽¹⁾	84,4	1 399,1	-	1 483,5	117,4	1 806,0	-	1 923,4

(1) Y compris les OPCVM.

Note 5 bis

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2008				31/12/2007			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
PASSIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2,8	-	-	2,8	1,0	-	-	1,0
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PASSIFS DE TRANSACTION	2,8	-	-	2,8	1,0	-	-	1,0
DÉRIVÉS DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	68,3	-	68,3	-	32,4	-	32,4
Instruments fermes	-	61,7	-	61,7	-	29,2	-	29,2
<i>Swaps</i>	-	61,7	-	61,7	-	29,2	-	29,2
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	6,6	-	6,6	-	3,2	-	3,2
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	6,6	-	6,6	-	3,2	-	3,2
Instruments de change	-	133,6	-	133,6	-	89,2	-	89,2
Instruments fermes	-	131,0	-	131,0	-	88,1	-	88,1
Instruments conditionnels	-	2,6	-	2,6	-	1,1	-	1,1
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DÉRIVÉS DE TRANSACTION	-	201,9	-	201,9	-	121,6	-	121,6
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT	-	473,1	-	473,1	-	668,1	-	668,1
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2,8	675,0	-	677,8	1,0	789,7	-	790,7

	31/12/2008			31/12/2007		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(en millions d'euros)</i>						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT ⁽¹⁾	473,1	557,3	-84,2	668,1	729,4	-61,3

(1) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à -28,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 6

Instrumentes dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur⁽¹⁾	213,3	282,8	96,2	79,3
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes	204,6	282,8	89,0	79,3
<i>Swaps</i>	204,6	282,8	89,0	79,3
Instruments conditionnels	8,7	-	7,2	-
<i>Caps, floors, collars</i>	8,7	-	7,2	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	213,3	282,8	96,2	79,3

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

Note 7

Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2008				31/12/2007			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIVITÉ COURANTE								
Effets publics et valeurs assimilées	500,5	-	-	500,5	712,0	-	-	712,0
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	4,7	-	-	-	12,4
<i>dont dépréciations</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	1 079,6	3 751,3	-	4 830,9	820,4	3 349,3	16,5	4 186,2
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	54,2	-	-	-	18,9
<i>dont dépréciations</i>	-	-	-	-9,7	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	1,0	94,8	3,4	99,2	4,5	-	108,5	113,0
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont pertes de valeur</i>	-	-	-	-4,6	-	-	-	-4,7
SOUS-TOTAL	1 581,1	3 846,1	3,4	5 430,6	1 536,9	3 349,3	125,0	5 011,2
Titres actions détenus à long terme	5,0	0,4	221,0	226,4	0,6	-	129,2	129,8
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	0,3	-	-	-	0,3
<i>dont pertes de valeur</i>	-	-	-	-4,7	-	-	-	-5,3
SOUS-TOTAL	5,0	0,4	221,0	226,4	0,6	-	129,2	129,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 586,1	3 846,5	224,4	5 657,0	1 537,5	3 349,3	254,2	5 141,0
dont titres prêtés	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2008	2007
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	5 141,0	461,7
Acquisitions	1 392,4	3 486,2
Cessions / remboursements / fusions	-728,5	-281,4
Reclassement (sortie) vers DJE	-33,1 ⁽²⁾	-
Autres reclassements	-	1 514,7
Gains et pertes sur variations de juste valeur	-111,5 ⁽³⁾	-70,7
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe	-9,7	-
Variation des pertes de valeur sur titres à revenu variable	0,8	-0,6
Variation des créances rattachées	5,1	31,1
Différences de change	0,5	-
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	5 657,0	5 141,0

(2) L'intention de gestion sur des actifs disponibles à la vente (OBSAAR) ayant évolué vers la détention jusqu'à l'échéance, un reclassement a été effectué à la juste valeur au 31 décembre 2008 entre ces deux catégories pour un montant de 33,1 millions d'euros (cf note 11).

(3) L'écart avec les rubriques « Variation de valeur des instruments financiers » de la note des capitaux propres provient à hauteur de 41,2 millions d'euros du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

Pour mémoire, en 2007 la forte hausse du poste actifs financiers disponibles à la vente s'explique par l'augmentation des postes certificats de dépôts et BMTN pour 2,8 milliards d'euros chez

Crédit du Nord, ainsi que par le reclassement des actifs d'Antarius depuis la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 1,5 milliard d'euros (valeur au 1^{er} janvier 2007).

Note 8

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Comptes à vue	825,9	1 137,9	-312,0	-27,4
Comptes et prêts au jour le jour et autres	1 866,6	246,7	1 619,9	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-	-
Créances rattachées	1,2	2,5	-1,3	-52,0
TOTAL DES CRÉANCES A VUE ET AU JOUR LE JOUR	2 693,7	1 387,1	1 306,6	94,2
Comptes et prêts à terme	856,3	782,8	73,5	9,4
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme	1 716,5	1 389,0	327,5	23,6
Prêts subordonnés et titres participatifs	89,1	89,6	-0,5	-0,6
Créances rattachées	34,9	40,2	-5,3	-13,2
TOTAL DES CRÉANCES À TERME	2 696,8	2 301,6	395,2	17,2
TOTAL BRUT	5 390,5	3 688,7	1 701,8	46,1
DÉPRÉCIATION	-0,5	-	-0,5	-
TOTAL NET	5 390,0	3 688,7	1 701,3	46,1
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	5 389,9	3 688,4		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2008 des créances sur les établissements de crédit, 2 017,3 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale (449,4 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les créances sur établissements étrangers représentent 23,0 % du montant global inscrit au bilan. Il s'agit essentiellement d'établissements situés dans l'Espace Economique Européen. Les autres pays représentent 3,8 % de l'encours du bilan.

Note 9

Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Créances commerciales	758,4	684,1	74,3	10,9
Créances rattachées	0,4	0,2	0,2	100,0
TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES	758,8	684,3	74,5	10,9
Autres concours				
Crédits de trésorerie	2 146,3	2 193,9	-47,6	-2,2
Crédits à l'exportation	71,1	67,7	3,4	5,0
Crédits à l'équipement	4 907,2	4 334,0	573,2	13,2
Crédits à l'habitat	11 137,1	10 034,5	1 102,6	11,0
Autres crédits	2 985,8	2 609,1	376,7	14,4
Créances rattachées	71,5	66,2	5,3	8,0
TOTAL AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE	21 319,0	19 305,4	2 013,6	10,4
Comptes ordinaires débiteurs	2 054,8	2 000,3	54,5	2,7
Créances rattachées	38,0	37,9	0,1	0,3
TOTAL COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 092,8	2 038,2	54,6	2,7
TOTAL BRUT	24 170,6	22 027,9	2 142,7	9,7
DÉPRÉCIATION	-676,3	-622,0	-54,3	8,7
Dépréciation sur créances individualisées	-646,1	-593,0	-53,1	9,0
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-30,2	-29,0	-1,2	4,1
TOTAL NET	23 494,3	21 405,9	2 088,4	9,8
Titres reçus en pension livrée (y.c. créances rattachées)	275,4	1 055,9	-780,5	-73,9
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	23 769,7	22 461,8	1 307,9	5,8
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	23 278,1	22 184,2		

Les encours de crédits accordés par le Groupe s'accroissent globalement de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2007, dont une progression de 11,0 % pour les crédits à l'habitat et de 13,2 % pour les crédits à l'équipement.

Le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle est de 50,4 % contre 52,3 % au 31 décembre 2007 (hors dépréciation sur groupe d'actifs homogènes).

Répartition des autres concours sains à la clientèle

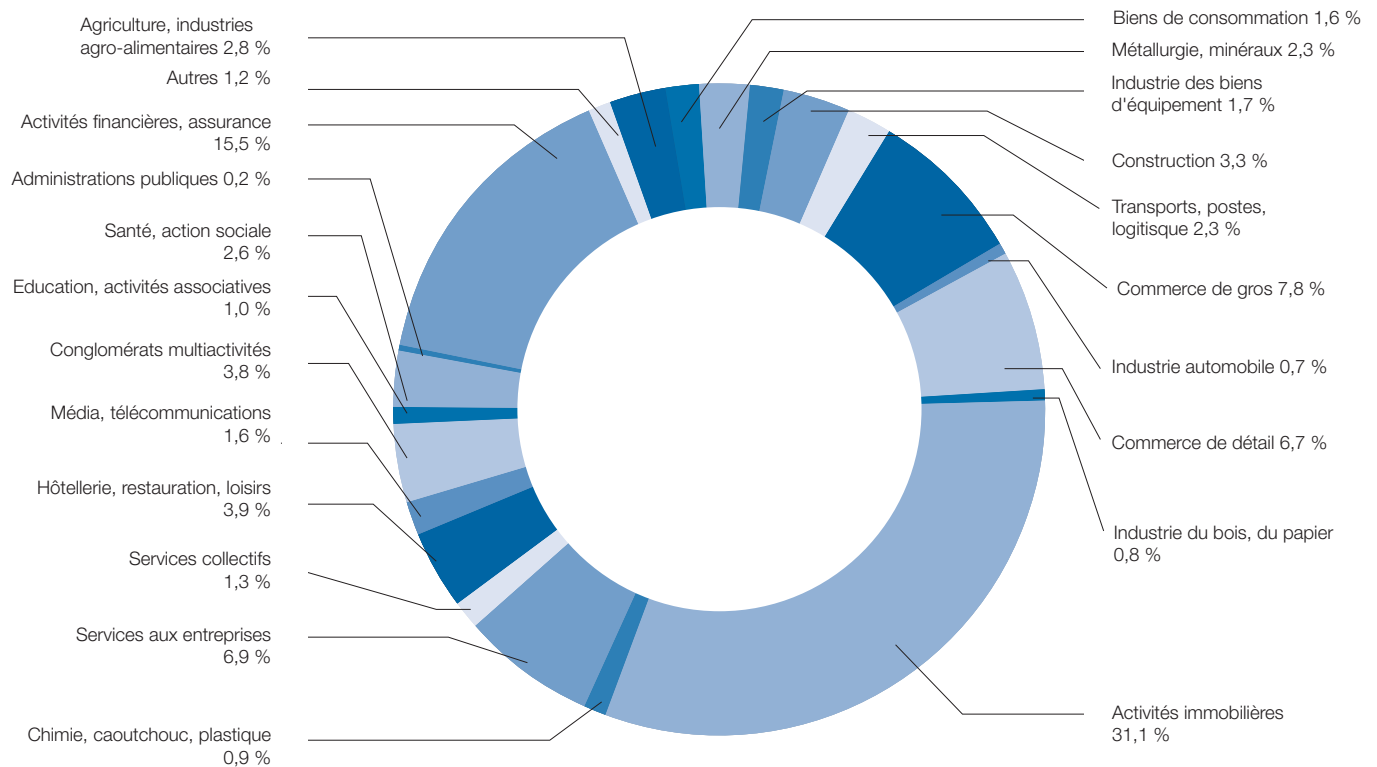
(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Clientèle non financière	20 386,7	18 480,1	1 906,6	10,3
Entreprises	8 979,7	8 081,1	898,6	11,1
Particuliers	10 504,3	9 532,2	972,1	10,2
Collectivités locales	9,1	11,3	-2,2	-19,5
Professions libérales	775,4	742,2	33,2	4,5
Gouvernements et administrations centrales	0,7	1,0	-0,3	-30,0
Autres	117,5	112,3	5,2	4,6
Clientèle financière	1,8	-	1,8	-
TOTAL AUTRES CONCOURS SAINS A LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	20 388,5	18 480,1	1 908,4	10,3

(1) Hors créances rattachées.

Les autres concours à la clientèle sont essentiellement concentrés sur la France (96,4 % du total). Le solde est représenté en majeure partie par des clients ayant la nationalité d'un des états membres de l'Esace Économique Européen ou de Monaco (1,9 % pour cet ensemble).

Analyse des autres concours sains à la clientèle

Les créances commerciales et autres concours à la clientèle sains y compris créances rattachées, hors clientèle « Particuliers », se décomposent comme suit :



Note 10

Opérations de location-financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Location-financement mobilier	1 414,5	1 205,1	209,4	17,4
Location-financement immobilier	432,6	419,3	13,3	3,2
Créances rattachées	0,2	0,2	-	-
SOUS-TOTAL	1 847,3	1 624,6	222,7	13,7
Dépréciations sur créances individualisées	-10,5	-9,3	-1,2	12,9
Dépréciations sur actifs de location-financement	-0,8	-0,3	-0,5	166,7
SOUS-TOTAL	-11,3	-9,6	-1,7	17,7
TOTAL NET	1 836,0	1 615,0	221,0	13,7
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées	1 822,3	1 588,5		

Les encours de location-financement augmentent de 13,7 % par rapport au 31 décembre 2007, poursuivant ainsi la tendance des derniers exercices. Star Lease, société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord, est à l'origine de cette hausse des encours. Son activité se répartit à 57 % sur du matériel industriel, 37 % sur du matériel de transport, 5 % sur du matériel informatique et 1 % sur du matériel de bureau.

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Montant des investissements bruts	1 987,3	1 730,3
À moins d'un an	587,9	511,6
De un à cinq ans	1 133,9	971,5
À plus de cinq ans	265,5	247,2
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 783,1	1 572,0
À moins d'un an	568,9	497,0
De un à cinq ans	987,4	859,0
À plus de cinq ans	226,8	216,0
Produits financiers non acquis	140,8	105,7
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	63,4	52,6

Note 11

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Cotés	-	-	-	-
Non cotés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	59,4	3,9	55,5	-
Cotés	43,7	3,8	39,9	-
Non cotés	15,4	-	15,4	-
Créances rattachées	0,3	0,1	0,2	-
Dépréciations	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	59,4	3,9	55,5	-
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	59,5	4,0		

Mouvements du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	2008	2007
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	3,9	34,6
Acquisitions	23,7 ⁽¹⁾	-
Remboursements (à maturité)	-1,5	-29,7
Variations des dépréciations	-	-
Reclassements (entrée) depuis les titres disponibles à la vente	33,1 ⁽²⁾	-
Autres	0,2	-1,0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	59,4	3,9

(1) Exclusivement OBSAAR.

(2) L'intention de gestion sur des actifs disponibles à la vente (OBSAAR) ayant évolué vers la détention jusqu'à l'échéance, un reclassement a été effectué à la juste valeur au 31 décembre 2008 entre ces deux catégories pour un montant de 33,1 millions d'euros. Le détail de ce reclassement est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)

Portefeuille d'origine :	Valeur comptable au 31/12/2007 :
Titres disponibles à la vente	32,9
Variation de juste valeur :	sur l'exercice 2008 :
Enregistrée en gains ou pertes latents ou différés	0,2
Portefeuille de destination :	Valeur comptable en date de transfert (31/12/2008) :
Titres détenus jusqu'à l'échéance	33,1

Note 12

Créances et dettes d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007*	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Créances d'impôts exigibles	187,0	236,8	-49,8	-21,0
Actifs d'impôts différés	126,4	92,5	33,9	36,6
→ sur éléments du bilan	125,6	92,0	33,6	36,5
→ sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	0,8	0,5	0,3	60,0
TOTAL CRÉANCES D'IMPÔTS	313,4	329,3	-15,9	-4,8
Dettes d'impôts exigibles	115,4	259,5	-144,1	-55,5
Passifs d'impôts différés	323,8	211,5	112,3	53,1
→ sur éléments du bilan	342,6	209,9	132,7	63,2
→ sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	-18,8	1,6	-20,4	-
TOTAL DETTES D'IMPÔTS	439,2	471,0	-31,8	-6,8

Les impôts différés sur éléments de capitaux propres se rapportent aux gains/pertes latents sur titres disponibles à la vente et sur la participation aux bénéfices différés pour l'activité assurance.

Note 13

Autres actifs et autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007*	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
AUTRES ACTIFS				
Opérations sur titres	7,4	14,5	-7,1	-49,0
Gestion collective des LDD (ex Codevi)	-	95,5	-95,5	-100,0
Dépôts de garantie versés	100,1	1,4	98,7	-
Comptes de régularisation et divers	271,7	274,5	-2,8	-1,0
Dépréciations	-0,2	-1,9	1,7	-89,5
Autres actifs d'assurance	309,2	262,2	47,0	17,9
TOTAL AUTRES ACTIFS	688,2	646,2	42,0	6,5
AUTRES PASSIFS				
Comptes exigibles après encaissement	246,8	280,8	-34,0	-12,1
Opérations sur titres	134,7	62,3	72,4	116,2
Dépôts de garantie reçus	10,7	11,3	-0,6	-5,3
Charges à payer sur engagements sociaux	79,4	89,2	-9,8	-11,0
Comptes de régularisation et divers	494,9	607,5	-112,6	-18,5
Autres passifs d'assurance	6,1	7,2	-1,1	-15,3
TOTAL AUTRES PASSIFS	972,6	1 058,3	-85,7	-8,1

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés

Note 14

Immobilisations

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	280,8	-156,3	124,5	115,0
Logiciels créés	176,9	-86,7	90,2	87,7
Logiciels acquis	79,0	-69,5	9,5	10,3
Autres immobilisations incorporelles	24,9	-0,1	24,8	17,0
Immobilisations corporelles	728,7	-443,5	285,2	286,4
Terrains et constructions	172,2	-56,1	116,1	110,3
Équipements informatiques	125,9	-103,1	22,8	24,9
Autres immobilisations corporelles	430,6	-284,3	146,3	151,2
TOTAL IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	1 009,5	-599,8	409,7	401,4

Valeur brute comptable

(en millions d'euros)	Montant au 31/12/2007	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles					
Logiciels créés	153,7	29,2	-6,0	-	176,9
Logiciels acquis	75,8	4,4	-1,6	0,4	79,0
Autres immobilisations incorporelles	17,0	8,5	-	-0,6	24,9
TOTAL	246,5	42,1	-7,6	-0,2	280,8
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	160,5	8,0	-0,5	4,2	172,2
Équipements informatiques	122,9	7,6	-5,4	0,8	125,9
Autres immobilisations corporelles	419,1	26,5	-9,8	-5,2	430,6
TOTAL	702,5	42,1	-15,7	-0,2	728,7

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Montant au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles					
Logiciels créés	-66,0	-26,7	6,0	-	-86,7
Logiciels acquis	-65,5	-5,5	1,5	-	-69,5
Autres immobilisations incorporelles	-	-0,1	-	-	-0,1
TOTAL	-131,5	-32,3	7,5	-	-156,3
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	-50,2	-4,0	0,5	-2,4	-56,1
Équipements informatiques	-98,0	-10,3	5,2	-	-103,1
Autres immobilisations corporelles	-267,9	-28,0	9,2	2,4	-284,3
TOTAL	-416,1	-42,3	14,9	-	-443,5

Immobilisations de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2008	Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007
Immeubles hors exploitation	20,1	-9,2	10,9	10,9
Activité de location simple	13,4	-7,5	5,9	4,6
Location immobilière	13,4	-7,5	5,9	4,6
Location mobilière	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT	33,5	-16,7	16,8	15,5

Valeur brute comptable

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant au 31/12/2007	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2008
Immeubles hors exploitation	25,8	0,4	-0,6	-5,5	20,1
Activité de location simple	13,4	-	-	-	13,4
Location immobilière	13,4	-	-	-	13,4
Location mobilière	-	-	-	-	-
TOTAL	39,2	0,4	-0,6	-5,5	33,5

Amortissements et dépréciations

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2008
Immeubles hors exploitation	-14,9	-0,8	0,8	5,7	-9,2
Activité de location simple	-8,8	-0,3	1,6	-	-7,5
Location immobilière	-8,8	-0,3	1,6	-	-7,5
Location mobilière	-	-	-	-	-
TOTAL	-23,7	-1,1	2,4	5,7	-16,7

Note 15

Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)

Valeur brute au 31/12/2007	48,6
Acquisitions et autres augmentations	5,2
Cessions et autres diminutions	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2008	53,8
Dépréciations au 31/12/2007	-
Pertes de valeur	-
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2008	-

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation réalisé une fois par an.

Valeur nette au 31/12/2007	48,6
VALEUR NETTE AU 31/12/2008	53,8

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3
Agences Fortis	5,2
VALEUR NETTE AU 31/12/2008	53,8

Au cours de l'année 2008, le Groupe Crédit du Nord a réalisé l'acquisition de six agences auprès de Fortis Banque France (Crédit du Nord : quatre agences, Banque Kolb : une agence, Banque Courtois : une agence). Ceci a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 5,2 millions d'euros.

Note 16

Synthèse des dépréciations et provisions

Dépréciations

(en millions d'euros)	Notes	Stock au 31/12/2007	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2008
Établissements de crédit	8	-	0,5	-	-	-	0,5
Crédits à la clientèle	9	593,0	268,2	-160,8	-54,3	-	646,1
Groupes d'actifs homogènes	9	29,0	1,9	-0,7	-	-	30,2
Location-financement et assimilés ⁽¹⁾	10	9,6	9,2	-5,3	-1,2	-1,0	11,3
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	7	10,0	10,5	-1,6	-	-	18,9
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	11	-	-	-	-	-	-
Immobilisations	14	11,2	0,1	-1,7	-0,4	-5,7	3,5
Autres	13	1,9	0,1	-0,8	-	-1,0	0,2
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS		654,7	290,5	-170,9	-55,9	-7,7	710,7

(1) Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : 13,1 millions d'euros.

Provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2007	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/2008
Provisions pour avantages post-emploi	60,7	18,6	-0,4	-12,5	-	-	66,4
Provisions pour avantages long terme	32,5	7,5	-6,1	-5,8	-	-	28,1
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	4,6	1,7	-1,4	-1,9	-	-	3,0
Provisions pour risques immobiliers ⁽²⁾	0,9	-	-	-0,5	-	-	0,4
Provisions pour litiges ⁽³⁾	13,8	1,2	-2,9	-1,1	0,7	1,0	12,7
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	16,6	12,4	-7,0	-	-	-	22,0
Autres provisions ⁽³⁾⁽⁴⁾	14,0	0,1	-1,7	-	-	-	12,4
TOTAL DES PROVISIONS	143,1	41,5	-19,5	-21,8	0,7	1,0	145,0

(2) Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

(3) Dont reprise nette impactant les autres risques : 1,5 million d'euros.

(4) Dont provision épargne-logement : 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 soit une reprise nette de 1,7 million d'euros sur l'année.

Note 17

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Comptes à vue	248,2	312,8	-64,6	-20,7
Comptes et emprunts au jour le jour	378,8	178,9	199,9	111,7
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-	-	-
Titres donnés en pension au jour le jour	-	-	-	-
Dettes rattachées	1,0	2,6	-1,6	-61,5
TOTAL DES DETTES A VUE	628,0	494,3	133,7	27,0
Comptes et emprunts à terme	3 311,8	1 328,5	1 983,3	149,3
Valeurs données en pension à terme	-	500,0	-500,0	-
Titres donnés en pension à terme	-	108,5	-108,5	-
Dettes rattachées	21,2	14,3	6,9	48,3
TOTAL DES DETTES A TERME	3 333,0	1 951,3	1 381,7	70,8
Réévaluation des éléments couverts	27,3	-23,2	50,5	-
TOTAL	3 988,3	2 422,4	1 565,9	64,6
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	3 988,3	2 422,4		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2008 des dettes envers les établissements de crédit, 1 015,9 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale.

Note 18

Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	4 086,3	3 672,2	414,1	11,3
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 618,4	1 899,4	-281,0	-14,8
Comptes à vue et au jour le jour	10 139,9	9 905,7	234,2	2,4
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	6 073,3	5 859,1	214,2	3,7
<i>Particuliers</i>	3 578,1	3 552,8	25,3	0,7
<i>Clientèle financière</i>	6,0	2,1	3,9	185,7
<i>Autres</i>	482,5	491,7	-9,2	-1,9
Comptes à terme	1 666,0	1 691,1	-25,1	-1,5
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	829,0	871,7	-42,7	-4,9
<i>Particuliers</i>	808,1	795,3	12,8	1,6
<i>Clientèle financière</i>	0,9	0,8	0,1	12,5
<i>Autres</i>	28,0	23,3	4,7	20,2
Valeurs données en pension livrée à terme	150,0	200,0	-50,0	-25,0
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	261,0	111,5	149,5	134,1
Titres donnés en pension livrée à terme	1 428,4	701,6	726,8	103,6
Dettes rattachées	127,7	98,7	29,0	29,4
Dépôts de garantie	0,7	0,6	0,1	16,7
TOTAL	19 478,4	18 280,8	1 197,6	6,6
Juste valeur des dettes envers la clientèle	19 478,3	18 280,7		

Note 19

Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'épargne	14,4	17,0	-2,6	-15,3
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 201,7	8 268,5	-66,8	-0,8
Emprunts obligataires	554,7	250,0	304,7	121,9
Dettes rattachées	121,9	148,4	-26,5	-17,9
SOUS-TOTAL	8 892,7	8 683,9	208,8	2,4
Réévaluation des éléments couverts	0,3	-	0,3	-
TOTAL	8 893,0	8 683,9	209,1	2,4
Juste valeur des dettes représentées par un titre	8 904,9	8 676,0		

Note 20

Comptes et plans d'épargne-logement

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans	170,8	236,0	-65,2	-27,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	655,5	823,2	-167,7	-20,4
Ancienneté de plus de 10 ans	587,4	613,1	-25,7	-4,2
SOUS-TOTAL	1 413,7	1 672,3	-258,6	-15,5
Comptes d'épargne-logement (CEL)	298,9	299,3	-0,4	-0,1
TOTAL	1 712,6	1 971,6	-259,0	-13,1

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	18,8	19,5	-0,7	-3,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	28,2	25,9	2,3	8,9
Ancienneté de plus de 10 ans	9,4	4,3	5,1	118,6
TOTAL	56,4	49,7	6,7	13,5

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	3,7	3,9	-0,2	-5,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	0,1	-0,1	-100,0
Ancienneté de plus de 10 ans	-	2,1	-2,1	-100,0
SOUS-TOTAL	3,7	6,1	-2,4	-39,3
Comptes d'épargne-logement	5,3	5,1	0,2	3,9
Prêts tirés	1,9	1,4	0,5	35,7
TOTAL	10,9	12,6	-1,7	-13,5

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées

à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 21

Avantages au personnel

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France.

Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 54,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 49,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN								
Valeur actualisée des engagements financés	116,2	-	-	116,2	112,5	-	-	112,5
Juste valeur des actifs de financement	-59,0	-	-	-59,0	-81,7	-	-	-81,7
SOLDE DES RÉGIMES FINANCÉS (A)	57,2	-	-	57,2	30,8	-	-	30,8
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS NON FINANCÉS (B)	17,8	14,0	28,1	59,9	20,4	14,5	32,5	67,4
AUTRES MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	-1,1	-	-	-1,1	-1,2	-	-	-1,2
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	-23,6	2,1	-	-21,5	-4,8	1,0	-	-3,8
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON ENCORE RECONNUS (D)	-24,7	2,1	-	-22,6	-6,0	1,0	-	-5,0
SOLDE A + B + C + D	50,3	16,1	28,1	94,5	45,2	15,5	32,5	93,2

Notes :

- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Groupe Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée estimative résiduelle d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Groupe comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès concernant trois établissements situés en France. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail ou les comptes épargne temps.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Informations sur les actifs de financement :
 - seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe ;
 - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 16,5 % d'obligations, 59 % d'actions, 21,5 % de fonds monétaires et 3 % d'immobilier.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- En France, le décret d'application de la loi de modernisation du marché du travail a doublé les indemnités légales accordées aux salariés en cas de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'incidence de cet impact, lié essentiellement aux départs en retraite avant le 31/12/2009, est traité en coût des services passés pour un montant de 11,0 millions d'euros et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2008. Le Groupe a considéré que l'indemnité de rupture visée par l'article 11 de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 ne concerne pas la rupture du contrat de travail pour départ à la retraite à l'initiative du salarié.
- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2009 sont estimées à 24,8 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été, en millions d'euros :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs des régimes	-37,3	1,5
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs des régimes	-22,0	1,2
Actifs distincts	-	-

B2. Réconciliation des charges du compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus	4,6	0,3	4,1	9,0	3,8	0,4	4,3	8,5
Coût financier	6,8	0,8	1,7	9,3	5,3	0,7	1,6	7,6
Rendement attendu des actifs	-5,1	-	-	-5,1	-5,0	-	-	-5,0
Amortissement du coût des services passés	11,2	-	-	11,2	0,1	-	-	0,1
Amortissement des écarts actuariels	-	-	-4,5	-4,5	-0,6	-	-1,7	-2,3
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES NETTES PORTÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	17,5	1,1	1,3	19,9	3,6	1,1	4,2	8,9

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
Valeur au 1^{er} janvier	133,0	14,5	147,5	122,3	15,1	137,4
Coût des services rendus au cours de la période	4,6	0,3	4,9	3,8	0,4	4,2
Coût financier	6,8	0,8	7,6	5,3	0,7	6,0
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-8,4	-1,1	-9,5	15,5	-1,2	14,3
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	-13,0	-0,5	-13,5	-10,9	-0,5	-11,4
Coût des services passés	11,0	-	11,0	1,3	-	1,3
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Liquidation	-	-	-	-4,3	-	-4,3
Transferts, réductions et autres	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	134,0	14,0	148,0	133,0	14,5	147,5

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
Valeur au 1^{er} janvier	81,7	-	81,7	81,0	-	81,0
Rendement attendu des actifs de régime	5,1	-	5,1	5,0	-	5,0
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels	-27,1	-	-27,1	-3,9	-	-3,9
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	4,3	-	4,3	6,0	-	6,0
Prestations servies	-5,0	-	-5,0	-6,4	-	-6,4
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	59,0	-	59,0	81,7	-	81,7

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2008	2007
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	2,0 % ⁽¹⁾

(1) Chiffre 2007 présenté net d'inflation.

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (5,58 % à 3 ans / 5,66 % à 5 ans / 6,20 % à 10 ans / 6,42 % à 15 ans et 6,65 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,90 % à 3 ans / 2,30 % à 5 ans / 2,40 % à 10 ans / 2,45 % à 15 ans et 2,50 % à 20 ans).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de +1 % du taux d'escompte				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-4,8 %	-12,4 %	-6,1 %	-13,3 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-8,4 %	-20,7 %	-6,7 %	-20,8 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-9,6 %	-	-19,2 %	-
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	5,4 %	16,1 %	6,8 %	17,3 %
Impact sur le total net des charges des régimes	11,1 %	29,3 %	8,8 %	29,4 %

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée de l'obligation	134,0	133,0
Juste valeur des actifs de régime	59,0	81,7
Déficit / (excédent)	75,0	51,3
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-5,6	-6,1
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	-27,1	-3,9

Note 22

Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Titres participatifs	-	-	-	-
Titres subordonnés remboursables	638,3	638,4	-0,1	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	1,9	-1,9	-
Intérêts à payer	10,2	10,2	-	-
Réévaluation des éléments couverts	22,0	-6,3	28,3	-
TOTAL	670,5	644,2	26,3	-

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2008 s'élève à 634,7 millions d'euros (638,2 millions d'euros au 31 décembre 2007), entièrement calculée par référence à un prix coté sur un marché actif.

Le solde créditeur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 0,1 million d'euros.

Échéancement des titres subordonnés remboursables émis par le Crédit du Nord

	2009	2010	2011	2012	2013	Autres	Encours 31/12/2008	Encours 31/12/2007
Dettes subordonnées	45,7	151,6	160,0	-	-	281,0	638,3	638,4

Note 23

Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	876,1	1 267,7	-391,6	-30,9
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	2 382,5	1 997,4	385,1	19,3
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1,6	1,4	0,2	14,3
TOTAL	3 260,2	3 266,5	-6,3	-0,2
Provision pour participation aux bénéfices différée active ^{(1) (2)}	60,1	19,0	41,1	-
Part des réassureurs	221,1	203,9	17,2	8,4
Provisions techniques nettes	2 979,0	3 043,6	-64,6	-2,1

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) a été réalisé.

Ce test s'appuie sur un modèle déterministe de projection des flux de trésorerie futurs, calibré selon un scénario économique jugé fortement probable. Les actifs de placements sont modélisés conformément aux données de marché disponibles à la date d'inventaire, avec un retraitement sur les spreads de liquidité pour les placements obligataires. La modélisation des passifs d'assurance intègre des hypothèses techniques (rachats, mortalité, etc...) cohérentes avec une approche de type Market Consistent Embedded Value. Le modèle intègre en outre une estimation de la collecte de l'année à venir.

La provision pour participation aux bénéfices différée active est considérée comme étant intégralement recouvrable dès lors que les projections issues du modèle démontrent que les rendements futurs des actifs sont suffisants pour que la compagnie d'assurance puisse à la fois :

- servir à ses assurés, dans la durée, un taux de participation aux bénéfices au moins égal au taux minimum garanti contractuellement ;
- prélever sur ces rendements les frais de gestion prévus dans les conditions contractuelles.

Ces deux conditions étant satisfaites au 31/12/2008, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

(2) Dont provision pour participation aux bénéfices différée active sur actifs en Juste Valeur par capitaux propres 60,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture au 01/01/2008	1 267,7	1 997,4	1,4
Charge des provisions d'assurance	-495,6	483,7	0,2
Revalorisation des contrats	0,2	-	-
Chargements prélevés sur les contrats	9,9	-	-
Transferts et arbitrages	93,9	-93,8	-
Entrées de portefeuilles	-	-	-
Participation aux résultats	-	-6,0	-
Autres	-	1,2	-
PROVISIONS DE CLÔTURE AU 31/12/2008	876,1	2 382,5	1,6

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2008.

Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques cohérents avec une approche de type Market Consistent Embedded Value.

Placements nets des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Effets publics et valeurs assimilées	-	1,0	-1,0	-100,0
Obligations et autres instruments de dettes	206,2	191,7	14,5	7,6
Actions et autres instruments de capitaux propres	964,1	1 481,0	-516,9	-34,9
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	279,3	299,9	-20,6	-6,9
Obligations et autres instruments de dettes	1 763,3	1 417,6	345,7	24,4
Actions et autres instruments de capitaux propres	30,8	32,5	-1,7	-5,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Placements immobiliers	-	-	-	-
TOTAL	3 243,7	3 423,7	-180,0	-5,3

Résultat technique des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Primes	523,0	531,8	-8,8	-1,7
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	-190,7	-498,2	307,5	-61,7
Produits nets des placements	-286,6	8,0	-294,6	-
Autres produits (charges) nets techniques	-25,5	-24,9	-0,6	2,4
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE	20,2	16,7	3,5	21,0
Élimination des opérations intra-groupe	-1,5	-1,4	-0,1	7,1
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE	18,7	15,3	3,4	22,2

Produits nets de commissions⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Commissions et honoraires reçus				
Chargements d'acquisition	11,9	12,1	-0,2	-1,7
Chargements de gestion	30,7	29,1	1,6	5,5
Autres	0,1	-	0,1	-
Commissions et honoraires payés				
Chargements d'acquisition	-10,7	-10,5	-0,2	1,9
Chargements de gestion	-9,4	-9,1	-0,3	3,3
Autres	-1,5	-1,4	-0,1	7,1
TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES	21,1	20,2	0,9	4,5

(1) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

Note 24

Echéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

Échéances des actifs et passifs financiers

Au 31/12/2008 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois ⁽¹⁾	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Emplois						
Caisse, banques centrales	684,0	-	-	-	-	684,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	309,1	-	4,4	1 170,0	-	1 483,5
Instruments dérivés de couverture	213,3	-	-	-	-	213,3
Actifs financiers disponibles à la vente	984,5	1 275,7	206,1	3 091,8	98,9	5 657,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 677,2	1 369,8	262,7	80,3	-	5 390,0
Prêts et créances sur la clientèle	4 431,7	2 403,2	8 237,9	8 696,9	-	23 769,7
Opérations de location-financement et assimilées	148,5	364,1	1 058,0	265,4	-	1 836,0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	155,7	-	-	-	-	155,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,2	2,3	56,9	-	-	59,4
Ressources						
Banques centrales	1,8	-	-	-	-	1,8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	134,7	12,0	253,1	278,0	-	677,8
Instruments dérivés de couverture	282,8	-	-	-	-	282,8
Dettes envers les établissements de crédit	2 292,2	647,8	857,0	191,3	-	3 988,3
Dettes envers la clientèle	6 878,2	1 213,1	4 342,7	7 044,4	-	19 478,4
Dettes représentées par un titre	5 571,7	1 594,1	844,8	882,4	-	8 893,0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18,5	-	-	-	-	18,5
Dettes subordonnées	22,4	55,6	311,5	281,0	-	670,5

(1) Par convention, les dérivés sont classés en moins de 3 mois.

Échéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽²⁾

Au 31/12/2008 <i>(en millions d'euros)</i>	De 0 à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Swaps	11 105,7	11 105,8	6 891,3	6 891,2	3 908,1	3 908,1	21 905,1	21 905,1
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
Caps, Floors, Collars	149,1	59,3	1 571,3	480,8	519,0	218,0	2 239,4	758,1
Instruments de change								
Options de change	77,5	77,1	6,2	6,6	-	-	83,7	83,7
Autres instruments financiers à terme								
Autres instruments à terme	-	2,0	-	-	-	-	-	2,0

(2) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

Note 25

Engagements

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Engagements donnés				
Engagements de financement				
En faveur d'établissements de crédit	103,4	162,8	-59,4	-36,5
En faveur de la clientèle	2 957,2	3 026,1	-68,9	-2,3
Engagements de garantie				
Donnés aux établissements de crédit	256,9	134,2	122,7	91,4
Donnés à la clientèle	3 536,8	3 597,7	-60,9	-1,7
Donnés de l'activité d'assurance	272,2	387,9	-115,7	-29,8
Autres	3 632,8	786,3	2 846,5	-
Engagements reçus				
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie				
Reçus d'établissements de crédit	6 831,8	5 770,7	1 061,1	18,4
Reçus de l'activité d'assurance	237,4	239,6	-2,2	-0,9
Autres ⁽¹⁾	84,8	88,7	-3,9	-4,4

(1) Dont 71,7 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations publiques et des collectivités locales et 13,1 millions d'euros de nantissement de titres.

Au 31 décembre 2008, les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale se chiffrent à 6,3 millions d'euros contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2007.

Les engagements de financement et de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 210,2 millions d'euros, contre 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Opérations sur titres				
Titres à recevoir	54,3	12,1	42,2	-
Titres à livrer	78,2	92,0	-13,8	-15,0
Opérations de change				
Monnaies à recevoir	6 291,8	7 626,1	-1 334,3	-17,5
Monnaies à livrer	6 273,5	7 635,3	-1 361,8	-17,8

Au 31 décembre 2008, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 423,7 millions d'euros (contre 545,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	8 687,4	8 687,4	4 420,1	4 420,1
FRA	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
Options de gré à gré	-	-	-	38,0
Caps, floors, collars	717,4	758,1	522,5	581,6
Instruments de change				
Options de change	83,7	83,7	73,1	73,1
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	-	2,0	-	8,3
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION	9 488,5	9 531,2	5 015,7	5 121,1
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ⁽¹⁾				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	13 217,7	13 217,7	11 240,5	11 240,5
Instruments conditionnels				
Caps, floors, collars	1 522,0	-	1 249,0	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE	14 739,7	13 217,7	12 489,5	11 240,5
TOTAL	24 228,2	22 748,9	17 505,2	16 361,6

(1) Y compris dérivés de macrocouverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2008, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 20 459,0 millions d'euros (contre 11 905,8 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « Transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en « Couverture de juste valeur par résultat ».

Note 26

Opérations en devises

(en millions d'euros)	Euro	Franc Suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	31/12/2008 Total
ACTIF							
Trésorerie	5 427,1	65,1	166,3	251,2	37,0	127,3	6 074,0
Crédits clientèle	25 543,3	103,6	16,5	90,1	3,9	4,0	25 761,4
Autres actifs	8 888,9	-	0,3	16,0	0,1	0,2	8 905,5
TOTAL	39 859,3	168,7	183,1	357,3	41,0	131,5	40 740,9
PASSIF							
Trésorerie	3 243,1	69,2	141,0	485,8	42,5	8,5	3 990,1
Dépôts clientèle	19 096,7	17,7	52,0	317,0	3,1	10,4	19 496,9
Dettes représentées par un titre	8 885,1	-	-	7,9	-	-	8 893,0
Autres passifs	8 360,8	-	0,4	-0,6	0,1	0,2	8 360,9
TOTAL	39 585,7	86,9	193,4	810,1	45,7	19,1	40 740,9
ENGAGEMENTS DE CHANGE							
Devises à recevoir	2 331,3	292,6	244,9	2 484,7	52,5	885,8	6 291,8
Devises à livrer	2 586,5	379,6	233,8	2 028,5	47,2	997,9	6 273,5
POSITION NETTE							
Actif	39 859,3	168,7	183,1	357,3	41,0	131,5	40 740,9
Passif	39 585,7	86,9	193,4	810,1	45,7	19,1	40 740,9
Engagements de change nets	-255,2	-87,0	11,1	456,2	5,3	-112,1	18,3
SOLDE	18,4	-5,2	0,8	3,4	0,6	0,3	18,3

Les positions par devise sont maintenues dans des limites très conservatrices, au regard des fonds propres prudentiels, qui s'élèvent à 1 889,0 millions d'euros. Ainsi, la position nette la plus importante, en franc suisse, représente 0,28 % de ces fonds propres.

Il convient de noter que l'euro représente une part prépondérante dans l'ensemble des opérations du Groupe. L'exposition sur les devises les plus significatives hors euro, à savoir le dollar et le franc suisse, représente respectivement 1,1 % et 0,2 % du total du bilan.

Note 27

Produit Net Bancaire

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
				en valeur	en %
Intérêts et résultats assimilés	28	786,4	790,5	-4,1	-0,5
Commissions	29	714,0	790,3	-76,3	-9,7
Dividendes sur titres à revenu variable		16,6	4,3	12,3	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	11,5	-32,7	44,2	-135,2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	4,8	41,8	-37,0	-88,5
Produits et charges des autres activités	32	10,6	3,3	7,3	-
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		1 543,9	1 597,5	-53,6	-3,4
Part des commissions dans le PNB		46,2 %	49,5 %		

Note 28

Intérêts et résultats assimilés

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Intérêts et produits assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	167,3	188,2	-20,9	-11,1
Opérations avec la clientèle	1 217,3	1 084,9	132,4	12,2
Opérations sur instruments financiers	382,4	259,4	123,0	47,4
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	237,8	121,8	116,0	95,2
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	0,9	1,0	-0,1	-10,0
<i>Prêts de titres</i>	-	-	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	143,7	136,6	7,1	5,2
Opérations de location-financement	151,5	142,4	9,1	6,4
<i>Location-financement immobilier</i>	73,6	71,4	2,2	3,1
<i>Location-financement mobilier</i>	77,9	71,0	6,9	9,7
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	1 918,5	1 674,9	243,6	14,5
Intérêts et charges assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	-147,0	-126,1	-20,9	16,6
Opérations avec la clientèle	-391,2	-319,9	-71,3	22,3
Opérations sur instruments financiers	-537,1	-378,0	-159,1	42,1
<i>Dettes représentées par des titres</i>	-378,3	-246,9	-131,4	53,2
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	-30,8	-30,8	0,0	0,0
<i>Emprunts de titres</i>	-	-	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	-128,0	-100,3	-27,7	27,6
Opérations de location-financement	-56,1	-59,9	3,8	-6,3
<i>Location-financement immobilier</i>	-49,4	-47,9	-1,5	3,1
<i>Location-financement mobilier</i>	-6,7	-12,0	5,3	-44,2
Autres intérêts et charges assimilées	-0,7	-0,5	-0,2	40,0
SOUS-TOTAL	-1 132,1	-884,4	-247,7	28,0
TOTAL INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	786,4	790,5	-4,1	-0,5

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Produits (charges) nets (nettes) sur				
Opérations avec les établissements de crédit	20,3	62,1	-41,8	-67,3
Opérations avec la clientèle	826,1	765,0	61,1	8,0
<i>Crédits de trésorerie</i>	156,9	143,3	13,6	9,5
<i>Crédits à l'exportation</i>	4,1	4,4	-0,3	-6,8
<i>Crédits à l'équipement</i>	193,9	164,1	29,8	18,2
<i>Crédits à l'habitat</i>	526,5	466,1	60,4	13,0
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	-55,3	-12,9	-42,4	-
Opérations sur instruments financiers	-154,7	-118,6	-36,1	30,4
Opérations de location-financement	95,4	82,5	12,9	15,7
Autres	-0,7	-0,5	-0,2	40,0
TOTAL INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	786,4	790,5	-4,1	-0,5

Note 29

Commissions

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Produits de commissions				
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	240,7	219,1	21,6	9,9
Opérations sur titres	5,5	7,8	-2,3	-29,5
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1,9	1,7	0,2	11,8
Engagements de financement et de garantie	22,9	22,7	0,2	0,9
Prestations de services	629,7	647,2	-17,5	-2,7
Autres	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	900,7	898,5	2,2	0,2
Charges de commissions				
Opérations avec les établissements de crédit	-0,7	-0,9	0,2	-22,2
Opérations sur titres	-78,8 ⁽¹⁾	-6,2	-72,6	-
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,1	-0,1	-	-
Engagements de financement et de garantie	-0,5	-0,7	0,2	-28,6
Autres	-106,6	-100,3	-6,3	6,3
SOUS-TOTAL	-186,7	-108,2	-78,5	72,6
TOTAL COMMISSIONS NETTES	714,0	790,3	-76,3	-9,7
Ces produits et charges de commissions incluent :				
→ les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	263,7	286,4	-22,7	-7,9
→ les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	200,8	228,4	-27,6	-12,1
→ les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	-0,5	-0,7	0,2	-28,6
→ les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-18,4	-18,6	0,2	-1,1

* Taux d'Intérêt Effectif.

(1) Dont charges exceptionnelles de -72,2 millions d'euros liées aux pertes sur cessions d'actifs des fonds gérés par Étoile Gestion.

Note 30

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	6,9	3,1	3,8	122,6
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	4,1	-16,0	20,1	125,6
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	29,8 ⁽¹⁾	9,8	20,0	-
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	-38,6	-44,1	5,5	-12,5
Résultat net sur instruments de couverture / Couverture de juste valeur	-61,9	-74,2	12,3	-16,6
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	63,0	74,5	-11,5	-15,4
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Résultat net sur opérations de change	8,2	14,2	-6,0	-42,3
TOTAL	11,5	-32,7	44,2	135,2

(1) Y compris un gain de 28,4 millions d'euros au titre de l'effet du spread de crédit propre dans la réévaluation des passifs financiers du Groupe.

Le résultat net sur les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par résultat est déterminé à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables.

Note 31

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Activité courante				
Plus-value de cession	2,6	2,4	0,2	8,3
Moins-value de cession	-0,7	-0,1	-0,6	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-	-	-	-
Plus ou moins value de cession sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	-1,5	3,4	-4,9	-144,1
SOUS-TOTAL	0,4	5,7	-5,3	-93,0
Titres à revenu variable détenus à long terme				
Plus-value de cession	5,2	45,7 ⁽¹⁾	-40,5	-88,6
Moins-value de cession	-	-8,6 ⁽²⁾	-	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-0,8	-1,0	0,2	-20,0
SOUS-TOTAL	4,4	36,1	-31,7	-87,8
TOTAL	4,8	41,8	-37,0	-88,5

(1) Dont plus-value de cession de 44,6 millions d'euros sur titres Euronext en 2007.

(2) Moins-value de cession de 8,6 millions d'euros sur titres NYSE Euronext en 2007.

Note 32

Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Produits des autres activités				
Opérations de promotion immobilière ⁽¹⁾	0,1	0,4	-0,3	-75,0
Activité de location immobilière ⁽²⁾	6,2	3,2	3,0	93,8
Activité de location mobilière	1,7	6,6	-4,9	-74,2
Autres activités ⁽³⁾	17,3	15,6	1,7	10,9
SOUS-TOTAL	25,3	25,8	-0,5	-1,9
Charges des autres activités				
Opérations de promotion immobilière ⁽¹⁾	-0,1	-0,2	0,1	-50,0
Activité de location immobilière	-1,6	-1,5	-0,1	6,7
Activité de location mobilière	-0,2	-8,4	8,2	-97,6
Autres activités	-12,8	-12,4	-0,4	3,2
SOUS-TOTAL	-14,7	-22,5	7,8	-34,7
TOTAL NET	10,6	3,3	7,3	-

(1) Les résultats de la promotion immobilière proviennent du groupe Norimmo (filiales au statut de marchand de biens) dont l'activité est désormais marginale.

(2) Dont loyers sur immeubles de placement : 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 1,8 million d'euros au 31 décembre 2007.

(3) Dont résultat net sur activité d'assurance : 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, se décomposant en un produit de 979,7 millions d'euros et une charge de 971,5 millions d'euros.

Note 33

Frais de personnel

A. Frais de personnel

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	-366,0	-355,3	-10,7	3,0
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-92,2	-103,2	11,0	-10,7
Charges de retraite	-71,7	-53,9	-17,8	33,0
Régimes à cotisations définies	-54,3	-49,5	-4,8	9,7
Régimes à prestations définies	-17,4	-4,4	-13,0	-
Autres charges sociales et fiscales	-50,3	-44,5	-5,8	13,0
Participation, intéressement et abondements	-43,3	-57,2	13,9	-24,3
Transfert de charges	6,0	4,5	1,5	33,3
TOTAL	-617,5	-609,6	-7,9	1,3

Les rémunérations variables versées en 2008 au titre de 2007 s'élèvent à 22,7 millions d'euros.

B. Effectif

	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Effectif inscrit ⁽¹⁾	8 797	8 696	101	1,2
Effectif moyen net présent ⁽¹⁾	8 775	8 539	236	2,8
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe Crédit du Nord	7 956	7 959	-3	-
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	819	580	239	41,2

(1) Hors effectif Banque Pouyanne.

C. Plans d'avantages en action

Montant de la charge enregistrée en résultat

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-4,2	-5,3	1,1	-20,8
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	-2,9	-4,6	1,7	-37,0
TOTAL	-7,1	-9,9	2,8	-28,3

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

Description des plans

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 sont brièvement décrits ci-après.

Options d'achat et de souscription

Emetteur : Société Générale	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Type de plan	Options de souscription	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
Autorisation des actionnaires	30/05/2006	30/05/2006	29/04/2004	29/04/2004	23/04/2002	23/04/2002
Décision du Conseil d'Administration	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	61 038	44 968	78 295	306 199	316 075	230 729
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 19/01/2010	18/01/2006 - 18/01/2009	13/01/2005 - 13/01/2008	14/01/2004 - 14/01/2007	22/04/2003 - 22/04/2006
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	non sauf mandataires sociaux	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) (moyenne des 20 dernières cotations)	67,08	121,93	98,12	68,61	64,03	47,57
Décôte	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (en euros)	67,08	121,93	98,12	68,61	64,03	47,57
Options exercées au 31 décembre 2008	-	-	-	-	19 414	110 919
Options perdues au 31 décembre 2008	-	-	1 785	11 435	24 234	25 350
Options restantes au 31 décembre 2008	61 038	44 968	76 510	294 764	272 427	94 460
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2008	-	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	272 427	94 460
Cours des actions réservées (en euros)	-	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	46,97	47,6
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	-	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	12,8	4,5
Première date de cession	21/03/2012	19/01/2011	18/01/2010	13/01/2009	14/01/2008	22/04/2007
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	24 %	18 %	16 %	17 %	21 %	25 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au 1^{er} trimestre 2008, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre gouvernement d'entreprise du document de référence du Groupe Société Générale. Au 31 décembre 2008, il est estimé que les performances sur BNPA des options 2008 ne devraient pas être atteintes.

(3) Les plans d'options d'achat 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

Attribution gratuite d'actions

Émetteur : Société Générale	2008	2007	2006
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	30/05/2006	30/05/2006	09/05/2005
Décision du Conseil d'Administration	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006
Nombre d'actions attribuées	75 144	30 768	35 938
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	21/03/2008 - 31/03/2010	19/01/2007 - 31/03/2009	18/01/2006 - 31/03/2008
	21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 31/03/2010	18/01/2006 - 31/03/2009
Conditions de performance ⁽¹⁾	oui	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros)	61,33	123,00	93,66
Actions livrées au 31 décembre 2008	-	-	15 906
Actions perdues au 31 décembre 2008	786	1 992	2 524
Actions restantes au 31 décembre 2008	74 358	28 776	17 508
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2008	74 358	28 776	17 508
Cours des actions réservées (en euros)	106,44	94,30	83,58
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	7,9	2,7	1,5
Première date de cession	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)			
- durée d'acquisition 2 ans	87 %	86 %	86 %
- durée d'acquisition 3 ans	81 %	81 %	81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre gouvernement d'entreprise du document de référence du Groupe Société Générale. Au 31 décembre 2008, il est estimé que les performances sur BNPA et ROE ne devraient pas être atteintes.

Statistiques sur les plans d'options

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Prix moyen pondéré de l'exercice (euros)	Nombre d'options					
				Plan 2008	Plan 2007	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2004	Plan 2003
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2008	-	-	-	-	42 064	73 270	279 038	237 655	70 890
Options attribuées durant la période	-	-	-	61 038	2 904	5 025	21 742	42 204	30 942
Options perdues durant la période	-	-	-	-	-	1 785	6 016	4 374	3 281
Options exercées durant la période	-	-	74,11	-	-	-	-	3 058	4 091
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2008	34 mois	14,86	-	61 038	44 968	76 510	294 764	272 427	94 460
Options exerçables au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-	294 764	272 427	94 460

Principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale :

	2008	2007	2006	2005	2003-2004
Taux d'intérêt sans risque	4,2 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	3,8 %
Volatilité future de l'action ⁽¹⁾	38,0 %	21,0 %	22,0 %	21,0 %	27,2 %
Taux de perte de droits	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Taux de distribution des dividendes	5,0 %	4,8 %	4,2 %	4,3 %	4,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

(1) La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 38 % en 2008. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

Attributions d'actions SG avec décote

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 21 mars 2008 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 53,67 euros décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 477 096, représentant une charge pour l'exercice 2008 de 4,2 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce

coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale retenu sur la période de souscription : 73,57 euros ;
- taux d'intérêt sans risque : 4,06 % ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,57 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 15,2 % du cours comptant de l'action Société Générale en date d'attribution.

Note 34**Autres charges**

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Loyers et charges locatives	-41,7	-37,2	-4,5	12,1
Redevances location-financement	-0,4	-0,4	-	-
Services extérieurs et divers	-259,0	-167,2	-91,8	54,9
Intérimaires et contractants extérieurs	-4,5	-86,2	81,7	-94,8
Dépenses de télécommunication	-9,4	-10,5	1,1	-10,5
Transports et déplacements	-20,7	-18,9	-1,8	9,5
Charges refacturées à des tiers	2,5	1,2	1,3	108,3
Transfert de charges	22,8	22,7	0,1	0,4
TOTAL AUTRES CHARGES	-310,4	-296,5	-13,9	4,7

L'année 2008 est marquée par une augmentation des autres charges d'exploitation. Elles augmentent de 4,7 % par rapport au 31 décembre 2007. Cette évolution est liée à la poursuite :

- du développement commercial du Groupe Crédit du Nord (ouverture de 23 agences en 2008, dont 6 agences acquises auprès de FORTIS Banque France) ;
- de la modernisation du système d'information.

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau précédent, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation ; lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Par ailleurs, un reclassement a été opéré en 2008 au niveau des charges de sous-traitance monétaire; celles-ci apparaissent maintenant en « Services extérieurs et divers » au lieu de « Intérimaires et contractants extérieurs ». L'impact

résultat 2008 de ces charges est de 82,9 millions d'euros (contre 81,6 millions d'euros en 2007).

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Groupe Crédit du Nord a immobilisé en 2008 des charges, provenant de la rubrique « Services extérieurs et divers », pour 22,8 millions d'euros (contre 22,7 millions d'euros à fin 2007). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Groupe. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2008, le budget global d'audit du Groupe par les Commissaires aux Comptes et les membres de leurs réseaux s'est élevé, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle, à 937,3 milliers d'euros hors taxes (hors frais et débours).

Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Services extérieurs et divers » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle	527,0	485,8	239,0	221,3	130,3	130,3
Missions accessoires	16,0	-	25,0	-	-	-
TOTAL	543,0	485,8	264,0	221,3	130,3	130,3

Note 35

Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Immobilisations incorporelles	-32,3	-28,0	-4,3	15,4
Immobilisations corporelles	-42,3	-41,0	-1,3	3,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	-74,6	-69,0	-5,6	8,1
Dont équipements informatiques et logiciels	-42,6	-38,0	-4,6	12,1

Il faut noter que, sur une dotation globale de 74,6 millions d'euros, la charge d'amortissement des équipements informatiques et des logiciels représente 42,6 millions d'euros (soit 57 % de l'ensemble) ; ceci reflète bien l'effort

d'investissement effectué depuis maintenant plusieurs années tant au niveau de l'équipement informatique du réseau commercial du Groupe, que de certains systèmes opératoires centraux.

Note 36

Coût du risque

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Dotations nettes pour dépréciation	-126,9	-75,0	-51,9	69,2
Pertes non couvertes par des provisions	-13,8	-9,9	-3,9	39,4
Récupérations sur créances amorties	8,1	9,3	-1,2	-12,9
RISQUES DE CONTREPARTIE	-132,6	-75,6	-57,0	75,4
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	1,5	2,1	-0,6	-28,6
Pertes non couvertes par des provisions	-0,9	-	-0,9	-
AUTRES RISQUES	0,6	2,1	-1,5	-71,4
TOTAL	-132,0	-73,5	-58,5	79,6

Note 37

Résultat sur sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Financières	2,1	1,8	0,3	16,7
Non financières	-	-	-	-
TOTAL	2,1	1,8	0,3	16,7

Aucune société non financière n'est consolidée par mise en équivalence. Concernant les sociétés financières, le résultat de 2,1 millions d'euros en 2008 s'explique par la quote-part du Groupe dans les bénéfices de la Banque Pouyanne (1,0 million d'euros en 2008 contre 0,8 million d'euros en 2007) et de Dexia-C.L.F Banque (1,1 million d'euros en 2008 contre 1,0 million d'euros en 2007).

Note 38

Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Impôt courant	-24,1	-122,4	98,3	-80,3
Impôt différé	-99,2	-43,4	-55,8	128,6
TOTAL	-123,3	-165,8	42,5	-25,6

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	380,4	513,4
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	-0,40 %	1,80 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,49 %	-3,40 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-0,41 %	-0,34 %
Gain d'intégration fiscale	-0,88 %	-0,08 %
Redressements et avoirs fiscaux	-0,02 %	0,01 %
Changement de taux d'impôt	-	-
Autres éléments	0,18 %	-0,12 %
Taux effectif d'imposition du Groupe	32,41 %	32,30 %

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 millions d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés

dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 39

Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
PART DES MINORITAIRES DANS LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	6,5	9,2	-2,7	-29,3

La part des intérêts minoritaires dans le résultat net consolidé provient essentiellement des banques Tarneaud et Nuger.

Note 40

Tableau de juste valeur

Au 31/12/2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable				Total Valeur nette comptable	Juste valeur
	Taux variable	Taux fixe		Non ventilé		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an			
Juste valeur des actifs						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 809,6	359,4	221,0		5 390,0	5 389,9
Prêts et créances sur la clientèle	8 245,4	249,9	15 274,4		23 769,7	23 278,1
Opérations de location-financement et assimilées	195,4	7,5	1 633,1		1 836,0	1 822,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	0,3	59,1		59,4	59,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence				10,4	10,4	10,4
Immobilisations (hors incorporelles)				302,0	302,0	595,6
Juste valeur des passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 655,5	2 147,2	185,6		3 988,3	3 988,3
Dettes envers la clientèle	12 225,5	5 734,8	1 518,1		19 478,4	19 478,3
Dettes représentées par un titre	5 856,8	2 487,6	548,6		8 893,0	8 904,9
Dettes subordonnées	95,7	9,3	565,5		670,5	634,7

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme le montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Note 41

Transactions avec les parties liées

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

1. Principaux dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

1.1. Rémunérations des dirigeants ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Avantages à court terme	1,0	0,8	0,2	25,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,2	0,1	50,0
Avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	0,5	0,7	-0,2	-28,6
TOTAL	1,8	1,7	0,1	5,9

(1) Au 31 décembre 2008, les mandataires sociaux sont au nombre de trois contre un seul au 31 décembre 2007. Les rémunérations citées concernant les Directeurs Généraux Délégués ne reprennent que la période courue depuis leur nomination le 1^{er} novembre 2008.

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2008 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

2. Entités associées

Le Groupe Crédit du Nord a retenu comme entités associées, d'une part, Antarius, entité consolidée en intégration proportionnelle, et d'autre part, les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des transactions sont effectuées.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Encours actifs avec les parties liées				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	66,2	51,9	14,3	27,6
Autres actifs	4 218,5	2 563,2	1 655,3	64,6
TOTAL ENCOURS ACTIFS	4 284,7	2 615,1	1 669,6	63,8

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Encours passifs avec les parties liées				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25,8	9,1	16,7	183,5
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Autres passifs	3 546,2	2 844,8	701,4	24,7
TOTAL ENCOURS PASSIFS	3 572,0	2 853,9	718,1	25,2

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
PNB avec les parties liées				
Intérêts et assimilés	13,2	51,7	-38,5	-74,5
Commissions	-6,3	2,1	-8,4	-
Résultat net sur opérations financières	-126,2	-157,4	31,2	-19,8
Produit net des autres activités	-	-	-	-
PNB	-119,3	-103,6	-15,7	15,2

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007	
			en valeur	en %
Engagements avec les parties liées				
Engagements de financement donnés	-	-	-	-
Engagements de garantie donnés	210,2	5,8	204,4	-
Engagements sur instruments financiers à terme	20 459,0	11 905,8	8 553,2	71,8

Note 42

Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé

Compte tenu des retraitements inhérents au processus de consolidation, les différentes sociétés du Groupe contribuent au résultat consolidé pour des montants qui peuvent être très différents des résultats individuels. Le tableau ci-dessous indique donc la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés au résultat consolidé, en part du Groupe, ces sociétés étant regroupées par type d'activité.

Contribution au résultat consolidé (part du Groupe)

(en millions d'euros)	2008	2007
Crédit du Nord	135,4	123,6
Banque Rhône-Alpes	28,5	30,6
Banque Tarneaud	18,5	21,3
Banque Courtois	33,2	36,7
Banque Laydernier	10,9	11,3
Banque Nuger	4,4	5,1
Banque Kolb	8,9	9,3
Norbail Immobilier	3,5	1,7
Société de Bourse Gilbert Dupont	0,7	40,0
Star Lease	5,0	5,4
Dexia-C.L.F. Banque	1,1	1,0
Nord Assurances Courtage	1,1	4,9
Autres sociétés	9,8	5,0
SOUS-TOTAL ACTIVITÉ BANCAIRE	261,0	295,9
Étoile Gestion	-21,6	33,4
SOUS-TOTAL ACTIVITÉ GESTION D'ACTIFS	-21,6	33,4
Antarius ⁽¹⁾	13,3	10,9
SOUS-TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	13,3	10,9
TOTAL TOUTES ACTIVITÉS	252,7	340,2

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Part des activités dans le résultat d'ensemble

	2008	2007
Activité bancaire	103,3 %	87,0 %
Gestion d'actifs	-8,6 %	9,8 %
Assurance	5,3 %	3,2 %

Note 43

Activité des filiales et participations

Les éléments chiffrés fournis ci-dessous sont issus des liasses IFRS des sociétés, avant retraitements de consolidation.

1. Banques

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
Banque Rhône-Alpes	31/12/08	2 676,2	1 411,8	2 200,0	27,2	La marge d'intérêt sur la clientèle* a poursuivi sa progression en 2008 (+8,5 %), de même que les commissions nettes (+3,2 %). Le PNB est néanmoins impacté négativement par le résultat d'Étoile Gestion et régresse globalement de 3,0 %. Par ailleurs, les frais généraux sont maîtrisés alors que le coût du risque est en augmentation sensible.
(99,99 %)	31/12/07	2 570,4	1 370,0	2 015,6	30,9	
Banque Tarneaud	31/12/08	2 396,1	1 195,6	1 933,8	21,4	En phase avec 2007, la marge d'intérêt sur la clientèle* continue de progresser en 2008 (+12,1 %). Le PNB est néanmoins impacté négativement par le résultat d'Étoile Gestion et régresse globalement de 6,4 %. Alors que les frais généraux restent maîtrisés (+2,6 %), la hausse du coût du risque (+28,5 %) accentue la baisse du résultat net.
(80,00 %)	31/12/07	2 281,6	1 157,7	1 722,0	27,5	
Banque Courtois	31/12/08	3 092,9	1 695,6	2 557,1	31,2	La marge d'intérêt sur la clientèle* augmente de 11,7 %, de même que les commissions qui progressent de 5,3 % par rapport à 2007. Néanmoins le PNB est impacté par le résultat négatif d'Étoile Gestion et diminue de 2,2 % par rapport à 2007. Par ailleurs, les frais généraux augmentent de 4,7 % tout comme le coût du risque qui est en nette augmentation (+50,0 %). Le résultat net affiche au global une diminution de 16,6 % par rapport à 2007.
(100,00 %)	31/12/07	2 779,5	1 629,9	2 286,9	37,4	
Banque Laydernier	31/12/08	1 157,0	653,8	958,9	10,6	La marge d'intérêt sur la clientèle* poursuit sa progression en 2008 (+13,9 %), de même que les commissions nettes (+7,1 %). Le PNB est néanmoins impacté négativement par le résultat d'Étoile Gestion et régresse globalement de 0,3 %. Par ailleurs, les frais généraux sont en légère hausse (+4,8 %) alors que le coût du risque est en augmentation sensible (+9,3 %).
(100,00 %)	31/12/07	1 129,8	628,0	857,8	11,7	
Banque Kolb⁽¹⁾	31/12/08	1 174,7	642,4	1 023,0	8,4	La marge d'intérêt sur la clientèle* et les commissions augmentent (respectivement +6,4 % et +9,0 %). Le PNB est néanmoins impacté négativement par le résultat d'Étoile Gestion. Alors que les frais généraux restent maîtrisés, la hausse du coût du risque accentue la baisse du résultat net (-14,3 %).
(99,87 %)	31/12/07	1 184,2	639,9	951,8	9,8	
Banque Nuger	31/12/08	574,6	433,2	422,5	6,2	En 2008, la Banque Nuger enregistre une diminution apparente de son résultat net de 21,5 % qui s'explique principalement par le résultat négatif d'Étoile Gestion impactant ainsi le PNB (-6,3 %) et par une hausse du coût du risque (+17,4 %). La marge d'intérêt sur la clientèle* quant à elle augmente de 4,2 % et les commissions restent stables avec des frais généraux en hausse limitée à 4,4 %.
(64,70 %)	31/12/07	565,1	429,0	394,2	7,9	
Banque Pouyanne	31/12/08	220,1	196,4	126,9	3,0	Progression du résultat net de 42,9 % sur l'exercice 2008.
(35,00 %)	31/12/07	205,3	183,3	118,9	2,1	

* Marge d'intérêt sur la clientèle hors location financement.

(1) Cette société étant une distributrice de crédit bail, le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière, plus représentative de la réalité économique.

2. Banques ou établissements financiers spécialisés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
Société de Bourse Gilbert Dupont	31/12/08	53,5	-	-	1,4	La forte diminution du résultat net de la Société de Bourse Gilbert Dupont s'explique par la réalisation en 2007 d'une plus-value de cession nette sur des titres Euronext/NYSE pour un montant de 36,0 millions d'euros, qui n'a pas d'équivalent en 2008.
(100,00 %)	31/12/07	104,7	-	-	39,9	
Norbail Immobilier⁽¹⁾	31/12/08	441,3	18,6	425,4	3,7	Norbail Immobilier est la société de crédit-bail immobilier du Groupe Crédit du Nord. Le résultat net 2008 augmente principalement du fait d'une reprise de dépréciation de 1,6 million d'euros réalisée sur un immeuble en location simple, le résultat corrigé de cet impact serait en phase avec celui de 2007.
(100,00 %)	31/12/07	439,9	19,4	411,1	2,0	
Turgot Gestion⁽¹⁾	31/12/08	1,5	-	-	0,1	L'activité de crédit-bail de la Banque Tarneaud a été réorientée de Turgot Gestion vers Star Lease, société de crédit-bail du Groupe Crédit du Nord. Comme en 2007, le faible résultat dégagé en 2008 provient essentiellement de dividendes sur titres de participation.
(80,00 %)	31/12/07	0,9	-	-	0,1	
Norfinance G. Dupont et Associés	31/12/08	17,6	5,5	-	1,6	Norfinance est une société de gestion de patrimoine. Malgré des plus-values sur titres en hausse de 0,3 million d'euros en 2008, le PNB de Norfinance est grevé par une baisse des commissions de 16,1 %.
(100,00 %)	31/12/07	18,2	5,7	-	2,1	
Dexia-C.L.F Banque	31/12/08	3 944,0	1 880,7	2 050,3	5,3	Le résultat net de Dexia-C.L.F. Banque, filiale commune des Groupes Dexia et Crédit du Nord, s'établit à 5,3 millions d'euros, performance stable par rapport à celle réalisée en 2007.
(20,00 %)	31/12/07	2 854,3	1 277,6	1 368,8	5,2	
Norbail Sofergie⁽¹⁾	31/12/08	56,6	2,3	40,4	-1,4	Norbail Sofergie poursuit en 2008 son activité liée au financement d'éoliennes. La perte de 1,4 million d'euros enregistrée en 2008 est essentiellement due à la valorisation des swaps de taux.
(100,00 %)	31/12/07	60,5	2,3	43,4	0,7	
Star Lease⁽¹⁾	31/12/08	1 518,7	1,5	1 361,6	5,0	Star Lease est la société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord. Le PNB de Star Lease est en hausse en 2008 de 17,5 % par rapport à l'exercice 2007. La diminution apparente du résultat 2008 s'explique par la reprise de provision pour redressement fiscal en 2007, pour un montant de 1,2 million d'euros, qui n'a pas d'équivalent en 2008.
(100,00 %)	31/12/07	1 254,9	3,4	1 148,6	5,4	

(1) Ces sociétés étant des distributrices de crédit-bail, le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière, plus représentative de la réalité économique.

3. Autres sociétés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Résultat net	Observations
Étoile Gestion (97,03 %)	31/12/08	95,8	-36,7	La SNC Étoile Gestion a pour activité la gestion des OPCVM du Groupe Crédit du Nord. En 2007, la bonne tenue des marchés financiers au premier semestre et le maintien de l'activité au second semestre ont permis d'afficher un résultat de bon niveau. En 2008, afin d'assurer la liquidité des fonds dans le respect des intérêts de l'ensemble des porteurs de parts, l'entité a été amenée à céder des actifs détenus par des fonds de trésorerie dynamiques et devenus illiquides, à des prix en ligne avec leur valorisation dans les OPCVM. Ces cessions se sont traduites par une charge de 72,2 millions d'euros chez Étoile Gestion. L'évolution défavorable des marchés financiers a également impacté le niveau des commissions perçues. Les commissions de gestion sont en baisse de 15,5 % comparées à leur niveau de 2007.
	31/12/07	76,7	52,2	
Antarius (50,00 %)	31/12/08	6 729,7	26,6	Fruit d'un partenariat avec Aviva, Antarius est la société d'assurance vie du Groupe Crédit du Nord. En dépit des turbulences ayant agité les marchés financiers, les primes acquises se sont maintenues à un bon niveau (baisse limitée à -17,1 millions d'euros sur un total de 1 022,1 millions d'euros soit -1,6 %). Le résultat net s'élève à 26,6 millions d'euros en progression de +21,5 %.
	31/12/07	6 836,1	21,9	
Étoile ID (100,00 %)	31/12/08	35,0	6,7	Étoile ID, société de capital-risque du Groupe Crédit du Nord, tire l'essentiel de son résultat de plus-values de cessions, et de revenus sur titres. Son portefeuille est composé exclusivement de sociétés non cotées. L'exercice 2008 a été marqué par d'importantes cessions générant des plus-values pour 7,2 millions d'euros (hors reprises de provisions).
	31/12/07	27,4	1,5	
Sfag (100,00 %)	31/12/08	4,6	-	L'activité de cette société demeure très marginale.
	31/12/07	0,2	0,1	
Crédinord Cidize (100,00 %)	31/12/08	83,0	0,9	Cette société, spécialisée dans certaines activités de marché, dégage un résultat de 0,9 million d'euros en 2008. L'essentiel de son actif est composé de titres de placement.
	31/12/07	118,4	0,1	
Norimmo (100,00 %)	31/12/08	8,6	1,2	Cette société, au statut de marchand de biens, a une activité de promotion immobilière. Son résultat a progressé en 2008. Il se compose en partie du résultat net de ses filiales Nice Broc et Nice Carros. A noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/07	8,5	1,0	
Anna Purna (100,00 %)	31/12/08	-	-	Ces trois sociétés sont des filiales de Norimmo et traitent d'opérations immobilières. Leur résultat courant 2008 reste stable par rapport à l'exercice 2007 : Nice Broc dégage un bénéfice de 1,2 million d'euros, en progression de 33,3 % par rapport à 2007, alors que la perte enregistrée par Nice Carros atteint 0,1 million d'euros, identique à 2007.
	31/12/07	-	-	
Nice Broc (100,00 %)	31/12/08	8,2	1,2	
	31/12/07	7,9	0,9	
Nice Carros (100,00 %)	31/12/08	1,1	-0,1	
	31/12/07	1,1	-0,1	
Nord Assurances Courtage (100,00 %)	31/12/08	6,4	1,7	Le taux de rétrocession des commissions reçues par Nord Assurances Courtage et reversées aux banques du Groupe Crédit du Nord a été multiplié par 3 entre 2007 et 2008, ce qui explique la forte diminution de son résultat sur cette même période. Ainsi cette société, dont l'objet est d'effectuer des opérations de courtage en assurances, dégage un résultat avant impôts de 1,7 million d'euros en 2008, en baisse de 77,0 % par rapport à 2007. A noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/07	9,3	7,4	
Partira (100,00 %)	31/12/08	1,7	-	Partira gère un stock résiduel d'actifs composés de parts dans des SCI.
	31/12/07	1,7	-	
Kolb Investissement (100,00 %)	31/12/08	9,8	1,6	Cette société a été acquise en 2001. Il s'agit d'une société holding, qui détient 21,4 % de la Banque Kolb. Son résultat provient presque exclusivement des dividendes versés par cet établissement.
	31/12/07	8,2	1,5	
SC Fort de Noyelles (100,00 %)	31/12/08	0,9	-	Cette SC est une société créée en 2005 pour une opération unique de construction et location immobilière.
	31/12/07	0,9	-	

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées

dans un contexte de forte volatilité des marchés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
- Comme indiqué en note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables

significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

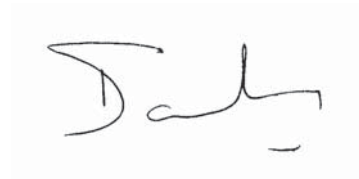
DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis Garcia

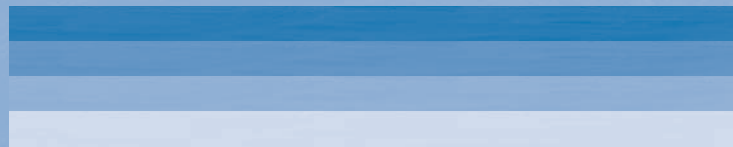


ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Santenac

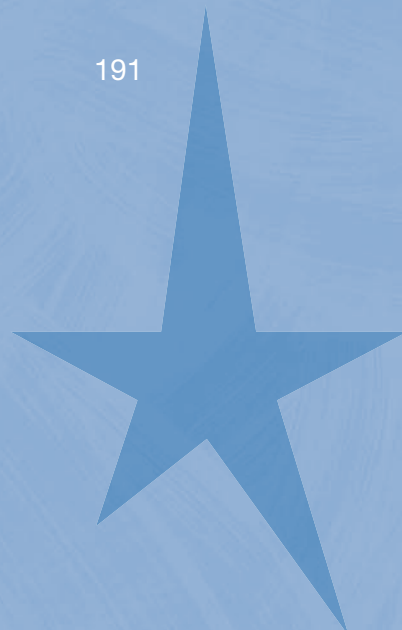


3



Les comptes individuels

Rapport de gestion de l'exercice 2008	133
Résultats financiers des cinq derniers exercices	134
Bilan individuel au 31 décembre	135
Compte de résultat	137
Annexes aux comptes individuels	138
Informations sur les mandataires sociaux	177
Rapport général des Commissaires aux Comptes	188
Projet de résolutions	
Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009	191



Rapport de gestion de l'exercice 2008

Comme les principaux indicateurs économiques pouvaient le laisser présager à fin 2007, la situation économique s'est fortement dégradée en 2008. Tous les secteurs ont été touchés, la crise financière se transformant au cours de l'année en une crise économique qui s'annonce particulièrement sévère.

Même si les performances commerciales se sont bien maintenues, le Crédit du Nord n'a pas été épargné par cet environnement très difficile. Ainsi, le résultat brut d'exploitation et le résultat net pour l'exercice 2008 sont en baisse respectivement de 34,8 % et de 50,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Activité de l'exercice

Au bilan, les encours de crédits à la clientèle ont progressé de 3,4 % sur l'exercice pour atteindre 14,9 milliards d'euros. Le développement du fonds de commerce sur les trois marchés (particuliers, professionnels et entreprises) s'est poursuivi. L'équipement des clients en différents produits s'est amélioré et les encours de crédits à l'habitat (+12,0 %) et d'équipement (+12,8 %) ont augmenté sensiblement.

Dans un contexte économique se dégradant, les dépôts des entreprises et des professionnels se sont accrus mais à un rythme ralenti. Pour les particuliers, le relèvement de la rémunération des produits d'épargne réglementée a soutenu la croissance des encours d'épargne. En conséquence, les encours de dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) progressent de 1,9 % à 11,6 milliards d'euros.

La crise des marchés financiers a aussi entraîné une chute de l'ensemble de la conservation de valeurs mobilières gérée par la Banque pour le compte de sa clientèle : 18,6 milliards d'euros en 2008 contre 22,8 milliards d'euros en 2007. La part des OPCVM baisse sur l'exercice de 52,4 % à 51,8 %.

Comme au dernier trimestre 2007, la crise financière a affecté les activités de la société de gestion mobilière Étoile Gestion (SNC filiale du Crédit du Nord) qui ont continué à subir, en début d'année 2008, un mouvement de décollecte sur le segment des fonds dynamiques. Dans ce contexte, afin d'assurer la liquidité de ces fonds et d'insensibiliser ces encours sous gestion sans pénaliser la clientèle, un plan de restructuration de l'actif de ces fonds a été mis en œuvre en

procédant à une cession d'actifs sur le marché et au transfert au Crédit du Nord par les fonds concernés d'actifs affectés par la crise de liquidité. Cette restructuration a entraîné une augmentation de 1,12 milliard d'euros des actifs du Crédit du Nord (dont 404,9 millions d'euros en 2008) et une charge exceptionnelle qui a impacté les comptes du Crédit du Nord pour -51,2 millions d'euros.

Résultat de l'exercice 2008

Le produit net bancaire qui s'élève à 931,6 millions d'euros est en baisse de 12,3 % par rapport à 2007. Les intérêts et revenus divers (-23,1 %) ont été affectés par la charge exceptionnelle précédemment citée, par des dépréciations (-58,8 millions d'euros) constatées sur les titres de placement rachetés aux fonds d'Étoile Gestion et par des dividendes (+9,3 millions d'euros) reçus de la société VISA Incorporation. Rappelons qu'en 2007, le produit net bancaire avait enregistré une plus-value nette de cession de titres Euronext/NYSE de 36,0 millions d'euros. L'effondrement des marchés financiers a aussi particulièrement pesé sur les commissions nettes qui progressent quand même de 2,7 % grâce au bon développement des commissions de service.

Les frais généraux s'élèvent à 663,9 millions d'euros. Comme les années précédentes, leur évolution par rapport à l'exercice précédent a été bien maîtrisée (+1,8 %).

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 267,7 millions d'euros (-34,8 %).

L'accélération de la montée des risques au second semestre 2008, liée à la dégradation de la conjoncture économique, a entraîné une progression sensible du coût du risque qui s'était maintenu à un niveau relativement bas ces dernières années : 85,6 millions d'euros en 2008 contre 37,4 millions d'euros en 2007 (+128,9 %). Rapporté au total des crédits consentis, ce niveau de dotation s'établit à 0,58 % (0,51 % hors provisions sur titres Roskilde Bank, repris dans le cadre du rachat de certains actifs d'Étoile Gestion, pour 10,1 millions d'euros) contre 0,26 % en 2007. Le résultat d'exploitation ressort à 182,1 millions d'euros (-51,2 %).

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 168,2 millions d'euros contre 336,1 millions d'euros en 2007.

Perspectives d'avenir

En dépit d'une conjoncture économique défavorable, le Crédit du Nord est parvenu à réaliser de bonnes performances commerciales qui valident son modèle de banque relationnelle. Le développement du produit net bancaire reposera sur la croissance des encours de dépôts dans le domaine de l'épargne (lancement du livret A) et, dans le domaine du crédit, sur la croissance des encours de prêts aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises qui

devraient profiter des productions soutenues des derniers mois. Cette croissance n'est pas contrainte par la situation de refinancement de la Banque qui reste équilibrée.

Les différents investissements engagés ces dernières années tant au niveau des ouvertures d'agences que des projets techniques et organisationnels vont se poursuivre. Cette dynamique est le gage de la rentabilité à moyen terme du Crédit du Nord.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2008	2007	2006	2005	2004
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires H.T. ⁽¹⁾	2 126 540	2 009 819	1 675 274	1 497 077	1 430 252
Produit Net Bancaire	931 564	1 062 358	973 749	903 044	911 113
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation	404 049	468 649	400 172	366 353	356 011
Impôts sur les bénéfices	-14 635	-30 672	-83 078	-72 242	-62 101
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation	168 230	336 109	238 017	180 834	198 926
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	129 546	189 692	175 813	143 426	134 173
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts et participation ` mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	4,05	4,48	3,17	2,88	2,95
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation ⁽³⁾	1,82	3,63	2,57	1,95	2,15
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	1,40	2,05	1,90	1,55	1,45
PERSONNEL					
Nombre de salariés	5 965	5 918	5 850	5 856	5 913
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	262 405	257 216	246 059	236 419	236 802
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ...) (en milliers d'euros)	114 583	111 933	117 396	117 163	118 251

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur swaps.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

Bilan individuel au 31 décembre

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux		485,8	1 192,6
Effets publics et valeurs assimilées	4	221,1	412,1
Créances sur les établissements de crédit	2	6 939,2	4 785,6
Créances à vue		2 531,2	969,2
Créances à terme		4 408,0	3 816,4
Opérations avec la clientèle	3	14 877,2	14 381,7
Créances commerciales		391,1	350,7
Autres concours à la clientèle		13 339,4	12 848,2
Comptes ordinaires débiteurs		1 146,7	1 182,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	6 529,6	5 790,3
Actions et autres titres à revenu variable	4	0,9	1,0
Participations et autres titres détenus à long terme	5	96,0	71,8
Parts dans les entreprises liées	5	725,2	618,2
Crédit-bail et location avec option d'achat		6,7	7,5
Immobilisations incorporelles	6	120,0	108,1
Immobilisations corporelles	6	194,8	197,1
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	7	398,8	500,6
Comptes de régularisation	7	596,5	571,2
TOTAL		31 191,8	28 637,8

HORS-BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement donnés		2 276,2	2 318,7
Engagements en faveur d'établissements de crédit		127,6	157,3
Engagements en faveur de la clientèle		2 148,6	2 161,4
Engagements de garantie donnés		3 696,1	3 581,8
Engagements en faveur d'établissements de crédit		346,0	225,6
Engagements en faveur de la clientèle		3 350,1	3 356,2
Engagements sur titres donnés		51,0	44,2
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements donnés		51,0	44,2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	17	6 023,3	5 944,7

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales et comptes courants postaux		1,8	0,1
Dettes envers les établissements de crédit	9	4 532,6	3 073,1
Dettes à vue		910,5	833,3
Dettes à terme		3 622,1	2 239,8
Opérations avec la clientèle	10	13 450,2	12 406,0
Comptes d'épargne à régime spécial		3 756,6	3 673,7
Comptes à vue		2 697,8	2 431,1
Comptes à terme		1 058,8	1 242,6
Autres dettes		9 693,6	8 732,3
Dettes à vue		7 076,3	6 745,8
Dettes à terme		2 617,3	1 986,5
Dettes représentées par un titre	12	9 629,2	9 611,0
Bons de caisse		14,4	17,5
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		9 057,1	9 342,0
Emprunts obligataires		557,7	251,5
Autres passifs	13	395,7	345,9
Comptes de régularisation	13	858,4	860,4
Provisions	14	129,0	124,6
Dettes subordonnées	15	683,7	683,7
Capitaux propres	16	1 511,2	1 533,0
Capital souscrit		740,3	740,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		591,2	444,5
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées		0,9	0,9
Report à nouveau		0,2	0,8
Résultat de l'exercice		168,2	336,1
TOTAL		31 191,8	28 637,8

HORS-BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement reçus		-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements de garantie reçus		4 671,5	3 950,9
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 671,5	3 950,9
Engagements sur titres reçus		50,6	9,3
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements reçus		50,6	9,3
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	17	4 722,1	3 960,2

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés		1 268,8	1 044,2
Intérêts et charges assimilées		-860,8	-633,9
Net des intérêts et résultats assimilés	20	408,0	410,3
Revenus des titres à revenu variable	20	103,4	168,8
Commissions (produits)		504,0	497,0
Commissions (charges)		-48,7	-53,7
Net des commissions	21	455,3	443,3
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	24,7	40,5
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	-58,5	-1,1
Autres produits d'exploitation bancaire		9,3	9,4
Autres charges d'exploitation bancaire		-10,6	-8,8
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-1,3	0,6
PRODUIT NET BANCAIRE	19	931,6	1 062,4
Frais de personnel	23	-412,4	-407,2
Autres frais administratifs	24	-192,4	-189,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	24	-59,1	-54,8
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	22	-663,9	-651,9
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		267,7	410,5
Coût du risque	25	-85,6	-37,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		182,1	373,1
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	0,7	5,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		182,8	379,0
Résultat exceptionnel	27	-	-12,2
Impôt sur les bénéfices	28	-14,6	-30,7
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		168,2	336,1

Annexes aux comptes individuels

Note 1

Principes comptables et méthode d'évaluation

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Changement de méthode comptable relatif à l'exercice 2008

Le Crédit du Nord a appliqué au cours de l'exercice 2008 les règlements suivants du Comité de la Réglementation Comptable :

- les règlements n° 2008-04 et 2008-02 du 3 avril 2008 relatifs au traitement comptable des opérations de fiducie et à leurs informations dans les documents de synthèse individuels ;
- le règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition des titres modifiant le règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement autorise désormais l'activation des frais d'acquisition de titres. Le Crédit du Nord a choisi de ne pas modifier sa méthode de comptabilisation des frais d'acquisition des titres. Ces derniers restent comptabilisés en charges (à l'exception des frais d'acquisition de titres de participation et filiales qui sont activés) ;
- le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » modifiant le règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Aucun reclassement d'actifs financiers n'a été effectué par le Crédit du Nord suite à ce règlement.

Créances sur les établissements de crédit à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur

créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus, ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition inclus.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par le Crédit du Nord dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les

moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. À la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. À la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement, au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Pensions livrées sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par le Crédit du Nord qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente

attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit Net Bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs provisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux

taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations sur les instruments financiers à terme ou conditionnels

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés ;
- b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents ;
- c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés ;
- d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêt, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

Opérations de change

En date d'arrêt comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêt. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêt, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Engagements sociaux

Le Crédit du Nord suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. Suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, le Crédit du Nord a signé un accord interne en 2006 retenant les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Ces engagements sont évalués, pour le Crédit du Nord, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêté.

Les autres avantages à long terme

Le personnel du Crédit du Nord peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les « écarts actuariels ». Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Impôts

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

L'impôt courant de l'exercice inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est comptabilisée en déduction du résultat imposable dans la rubrique « Impôts et taxes », en application de l'avis n° 2006-05 du CNC.

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Le Crédit du Nord constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Note 2

Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	2 530,2	967,7	1 562,5	161,5
Créances rattachées	1,0	1,5	-0,5	-33,3
Total des créances à vue	2 531,2	969,2	1 562,0	161,2
Comptes à terme	2 556,7	2 285,6	271,1	11,9
Titres reçus en pension livrée à terme	1 710,8	1 386,6	324,2	23,4
Prêts subordonnés	89,1	89,6	-0,5	-0,6
Créances rattachées	51,4	54,6	-3,2	-5,9
Créances douteuses (brut)	0,5	-	-	-
Créances douteuses (dépréciations)	-0,5	-	-	-
Créances douteuses compromises (brut)	-	-	-	-
Créances douteuses compromises (dépréciations)	-	-	-	-
Total des créances à terme	4 408,0	3 816,4	591,6	15,5
TOTAL	6 939,2	4 785,6	2 153,6	45,0

L'échéancier des créances à terme sur les établissements de crédit (hors créances rattachées) au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	453,4	611,5	1 166,9	324,9	2 556,7
Titres reçus en pension livrée à terme	611,1	1 099,7	-	-	1 710,8
Prêts subordonnés	-	12,3	74,4	2,4	89,1
TOTAL	1 064,5	1 723,5	1 241,3	327,3	4 356,6

Sur l'ensemble des créances sur les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	2 059,9	1 688,8	371,1	22,0
Opérations avec le Groupe Société Générale	1 804,6	263,4	1 541,2	-
TOTAL	3 864,5	1 952,2	1 912,3	98,0

Note 3

Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Créances commerciales	380,8	339,2	41,6	12,3
Créances rattachées	0,2	0,1	0,1	100,0
Total des créances commerciales saines	381,0	339,3	41,7	12,3
Crédits de trésorerie	1 381,9	1 440,7	-58,8	-4,1
Crédits d'équipement	3 022,8	2 680,6	342,2	12,8
Crédits à l'habitat	7 078,5	6 322,3	756,2	12,0
Autres crédits	1 164,0	999,6	164,4	16,4
Prêts subordonnés et titres participatifs	2,5	2,6	-0,1	-3,8
Titres reçus en pension livrée	274,8	1 054,5	-779,7	-73,9
Valeurs non imputées	77,9	59,5	18,4	30,9
Créances rattachées	44,2	42,9	1,3	3,0
Total des autres concours à la clientèle sains	13 046,6	12 602,7	443,9	3,5
Comptes ordinaires débiteurs	1 058,2	1 106,1	-47,9	-4,3
Créances rattachées	22,1	21,9	0,2	0,9
Total des comptes ordinaires débiteurs sains	1 080,3	1 128,0	-47,7	-4,2
SOUS-TOTAL CRÉANCES SAINES	14 507,9	14 070,0	437,9	3,1
Créances douteuses (brut)	358,7	314,2	44,5	14,2
Créances douteuses (dépréciations)	-76,5	-73,4	-3,1	4,2
Créances douteuses compromises (brut)	375,4	321,1	54,3	16,9
Créances douteuses compromises (dépréciations)	-288,3	-250,2	-38,1	15,2
SOUS-TOTAL CRÉANCES DOUTEUSES	369,3	311,7	57,6	18,5
TOTAL	14 877,2	14 381,7	495,5	3,4
Taux de dépréciation des créances douteuses :	49,7 %	50,9 %		
- dont créances compromises :	76,8 %	77,9 %		
- dont autres créances :	21,3 %	23,4 %		

Les créances à terme sur la clientèle (hors créances rattachées et valeurs non imputées) au 31 décembre 2008 se ventilent par échéances comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Créances commerciales	377,0	3,8	-	-	380,8
Autres concours à la clientèle	943,9	1 360,4	4 828,5	5 514,4	12 647,2
Prêts subordonnés et titres participatifs	0,1	0,4	2,0	-	2,5
Titres reçus en pension livrée	274,8	-	-	-	274,8
TOTAL	1 595,8	1 364,6	4 830,5	5 514,4	13 305,3

Note 4

Portefeuille titres

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Titres de transaction	40,2	43,0	-2,8	-6,5
Titres de placement	6 654,3	6 160,4	493,9	8,0
Titres d'investissement	57,1	-	-	-
TOTAL	6 751,6	6 203,4	548,2	8,8

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE

	31/12/2008			31/12/2007		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de transaction						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	40,2	40,2	-	43,0	43,0
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (1)		40,2	40,2	-	43,0	43,0
Titres de placement						
Effets publics et assimilés	221,1	-	221,1	399,8	-	399,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	94,4	6 361,1	6 455,5	73,9	5 633,7	5 707,6
Actions et autres titres à revenu variable	0,1	4,9	5,0	0,1	5,0	5,1
Dépréciations	-35,1	-37,5	-72,6	-1,6	-4,2	-5,8
SOUS-TOTAL (2)	280,5	6 328,5	6 609,0	472,2	5 634,5	6 106,7
Titres d'investissement						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	41,5	16,7	58,2	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-0,1	-1,2	-1,3	-	-	-
SOUS-TOTAL (3)	41,4	15,5	56,9	-	-	-
TOTAL (1)+(2)+(3)	321,9	6 384,2	6 706,1	472,2	5 677,5	6 149,7
Créances rattachées (4)			45,5			53,7
TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)			6 751,6			6 203,4
Dont :						
Effets publics et assimilés			221,1			412,1
Obligations et autres titres à revenu fixe			6 529,6			5 790,3
Actions et autres titres à revenu variable			0,9			1,0

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES TITRES :

Portefeuille de placement

	31/12/2008	31/12/2007
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes	4,1	3,2
• Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	2,4	2,9
• Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	1,7	0,3
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres subordonnés	88,4	43,6
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement	4,5	1,9

Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est constitué en totalité d' Obligations à Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) :

- trois opérations pour un montant total de 33,1 millions d'euros (hors créances rattachées) ont été transférées le 31 décembre 2008 du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement conformément aux préconisations formulées dans le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire ;
- une nouvelle opération a été comptabilisée directement en portefeuille d'investissement pour 23,8 millions d'euros (hors créances rattachées).

L'échéancier (hors créances rattachées) des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Effets publics et assimilés	-	221,1	-	-	221,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 959,0	1 305,1	315,5	1 875,9	6 455,5
TOTAL	2 959,0	1 526,2	315,5	1 875,9	6 676,6

Note 5

Titres de participation et filiales

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Participations et autres titres détenus à long terme	96,0	71,8	24,2	33,7
Parts dans les entreprises liées	725,2	618,2	107,0	17,3
TOTAL	821,2	690,0	131,2	19,0

Le portefeuille de titres de participation et filiales a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres détenus à long terme	Sociétés civiles immobilières	Total
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2007	625,9	64,5	0,6	691,0
Investissements	130,7	0,7	-	131,4
Désinvestissements	-	-	-0,3	-0,3
Autres mouvements	-0,4	0,2	-	-0,2
Montant au 31 décembre 2008	756,2	65,4	0,3	821,9
Dépréciations				
Montant au 31 décembre 2007	0,8	0,2	-	1,0
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-0,1	-0,2	-	-0,3
Autres mouvements	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2008	0,7	-	-	0,7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008	755,5	65,4	0,3	821,2

L'augmentation du portefeuille de titres de participation provient principalement des augmentations de capital de :

- Étoile Gestion : 22,4 millions d'euros
- Legazpi : 11,9 millions d'euros
- Hedin : 30,5 millions d'euros
- Verthema : 23,2 millions d'euros
- Nordenskiöld : 31,0 millions d'euros

Note 6

Immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Immobilisations d'exploitation				
Terrains et constructions	87,1	82,9	4,2	5,1
Autres immobilisations corporelles	105,5	112,0	-6,5	-5,8
Immobilisations incorporelles créées	90,2	87,7	2,5	2,9
Autres immobilisations incorporelles	29,8	20,4	9,4	46,1
Valeur nette des immobilisations d'exploitation	312,6	303,0	9,6	3,2
Immobilisations hors exploitation				
Terrains et constructions	0,8	0,9	-0,1	-11,1
Autres immobilisations corporelles	1,4	1,3	0,1	7,7
Valeur nette des immobilisations hors exploitation	2,2	2,2	-	-
IMMOBILISATIONS	314,8	305,2	9,6	3,1

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ⁽¹⁾	Immobilisations incorporelles		TOTAL
	Terr. & Const.	Autres		Créées	Acquises	
Valeur comptable brute						
Montant au 31 décembre 2007	116,2	375,0	6,8	153,7	81,4	733,1
Entrées	5,9	20,8	0,2	29,2	14,0	70,1
Sorties	0,0	-8,6	-	-6,0	-0,8	-15,4
Autres mouvements	0,9	-1,3	-	-	-	-0,4
Montant au 31 décembre 2008	123,0	385,9	7,0	176,9	94,6	787,4
Amortissements et dépréciations						
Montant au 31 décembre 2007	33,3	263,0	4,6	66,0	61,0	427,9
Dotations de l'exercice (voir note n°24)	2,4	25,4	0,2	26,7	4,6	59,3
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	-8,0	-	-6,0	-0,8	-14,8
Autres mouvements	0,2	-	-	-	-	0,2
Montant au 31 décembre 2008	35,9	280,4	4,8	86,7	64,8	472,6
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008	87,1	105,5	2,2	90,2	29,8	314,8

(1) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit Net Bancaire ».

Les investissements informatiques s'élèvent à 43,2 millions d'euros en 2008. Ils sont en progression de 15,8 % par rapport à 2007 et correspondent à 61,6 % du total des investissements 2008. Dans cet ensemble, l'immobilisation des frais de développement de certains grands projets

informatiques (logiciels) s'élève à 29,2 millions d'euros contre 27,3 millions d'euros en 2007, dont 22,8 millions d'euros proviennent des « Autres charges » (voir note n°24) et 6,0 millions d'euros des « Frais de personnel » (voir note n°23).

Note 7

Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Autres actifs	398,8	500,6	-101,8	-20,3
Débiteurs divers	351,9	421,8	-69,9	-16,6
Gestion collective des LDD	-	65,0	-65,0	-100,0
Primes sur instruments dérivés achetés	31,1	6,4	24,7	-
Autres	15,8	7,4	8,4	113,5
Comptes de régularisation	596,5	571,2	25,3	4,4
Valeurs reçues à l'encaissement	8,1	21,0	-12,9	-61,4
Impôts différés	54,6	42,1	12,5	29,7
Produits à recevoir	415,9	419,1	-3,2	-0,8
Charges constatées d'avance	49,8	40,4	9,4	23,3
Autres	68,1	48,6	19,5	40,1
TOTAL	995,3	1 071,8	-76,5	-7,1

Note 8

Dépréciations

L'ensemble des dépréciations classées en minoration d'actif peut se récapituler ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0,5	-	0,5	100,0
Dépréciations sur créances clientèle	364,8	323,6	41,2	12,7
Dépréciations sur titres de placement	72,6	5,8	66,8	-
Dépréciations sur titres d'investissement ⁽¹⁾	1,3	-	1,3	100,0
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,7	1,0	-0,3	-30,0
Dépréciations diverses	-	0,8	-0,8	-100,0
TOTAL	439,9	331,2	108,7	32,8

(1) Voir note n°4.

Evolution des stocks de dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock 31/12/2007	Dotations	Reprises et utilisations	Autres Mouvements ⁽¹⁾	Stock 31/12/2008
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	-	0,5	-	-	0,5
Dépréciations sur créances clientèle	323,6	156,9	-115,7	-	364,8
Dépréciations sur titres de placement	5,8	69,7	-1,6	-1,3	72,6
Dépréciations sur titres d'investissement	-	-	-	1,3	1,3
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	1,0	-	-0,3	-	0,7
Dépréciations diverses	0,8	-	-0,8	-	-
TOTAL	331,2	227,1	-118,4	-	439,9
Mouvements de dépréciations impactant le « Produit Net Bancaire » (note n°19) :		60,0	-1,6		
Mouvements de dépréciations impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		167,1	-116,5		
Mouvements de dépréciations impactant le résultat sur titres de participation (notes n°5 et 26) :		-	-0,3		

(1) Voir note n°4.

Note 9

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	909,5	830,9	78,6	9,5
Dettes rattachées	1,0	2,4	-1,4	-58,3
Total des dettes à vue	910,5	833,3	77,2	9,3
Comptes à terme	3 600,4	1 616,8	1 983,6	122,7
Valeurs données en pension à terme	0,0	500,0	-500,0	-100,0
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	108,4	-108,4	-100,0
Dettes rattachées	21,7	14,6	7,1	48,6
Total des dettes à terme	3 622,1	2 239,8	1 382,3	61,7
TOTAL	4 532,6	3 073,1	1 459,5	47,5

L'échéancier des dettes à terme envers les établissements de crédit (hors dettes rattachées) se décompose comme suit au 31 décembre 2008 :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	1 618,4	650,7	1 115,4	215,9	3 600,4
TOTAL	1 618,4	650,7	1 115,4	215,9	3 600,4

Sur l'ensemble des dettes envers les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	543,8	705,2	-161,4	-22,9
Opérations avec le Groupe Société Générale	988,6	552,0	436,6	79,1
TOTAL	1 532,4	1 257,2	275,2	21,9

Note 10

Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	2 628,6	2 378,5	250,1	10,5
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 058,0	1 241,8	-183,8	-14,8
Comptes à vue et au jour le jour				
Sociétés et entrepreneurs individuels	4 002,2	3 788,6	213,6	5,6
Particuliers	2 468,4	2 465,4	3,0	0,1
Clientèle financière	23,9	18,8	5,1	27,1
Autres	318,4	357,9	-39,5	-11,0
Sous-total	6 812,9	6 630,7	182,2	2,7
Comptes à terme				
Sociétés et entrepreneurs individuels	489,7	549,3	-59,6	-10,9
Particuliers	516,1	508,0	8,1	1,6
Clientèle financière	0,9	0,8	0,1	12,5
Autres	21,5	18,8	2,7	14,4
Sous-total	1 028,2	1 076,9	-48,7	-4,5
Valeurs données en pension à terme	150,0	200,0	-50,0	-25,0
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	261,0	111,5	149,5	134,1
Titres donnés en pension livrée à terme	1 428,4	701,6	726,8	103,6
Dépôts de garantie	0,4	0,4	-	-
Dettes rattachées	82,7	64,6	18,1	28,0
TOTAL	13 450,2	12 406,0	1 044,2	8,4

L'échéancier des CERS à terme, des comptes à terme et des titres donnés en pension livrée à terme se présente comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	964,4	28,8	64,4	0,4	1 058,0
Comptes à terme	841,6	165,7	20,9	-	1 028,2
Valeurs données en pension à terme	150,0	-	-	-	150,0
Titres donnés en pension livrée à terme	1 428,4	-	-	-	1 428,4
TOTAL	3 384,4	194,5	85,3	0,4	3 664,6

Les actifs en conservation pour le compte de la clientèle s'élèvent à 18,6 milliards d'euros. Dans cet ensemble, les OPCVM représentent 51,8 %.

Note 11

Comptes et plans d'épargne-logement

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	109,1	150,3	-41,2	-27,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	417,7	538,5	-120,8	-22,4
Ancienneté de plus de 10 ans	395,6	408,9	-13,3	-3,3
SOUS-TOTAL	922,4	1 097,7	-175,3	-16,0
Comptes d'épargne-logement	177,1	179,0	-1,9	-1,1
TOTAL	1 099,5	1 276,7	-177,2	-13,9

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	11,1	11,4	-0,3	-2,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	15,8	15,2	0,6	3,9
Ancienneté de plus de 10 ans	5,1	2,2	2,9	131,8
TOTAL	32,0	28,8	3,2	11,1

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	2,3	2,5	-0,2	-8,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	0,1	0,1	-100,0
Ancienneté de plus de 10 ans	-	1,2	-1,2	-100,0
SOUS-TOTAL	2,3	3,8	-1,5	-39,5
Comptes d'épargne-logement	3,2	3,1	0,1	3,2
Prêts tirés	1,0	0,7	0,3	42,9
TOTAL	6,5	7,6	-1,1	-14,5

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (voir note n°14).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées

à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 12

Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'épargne	12,1	14,8	-2,7	-18,2
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 933,7	9 187,5	-253,8	-2,8
Emprunts obligataires	555,0	250,0	305,0	122,0
Dettes rattachées	128,4	158,7	-30,3	-19,1
TOTAL	9 629,2	9 611,0	18,2	0,2

L'échéancier des dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées) est le suivant au 31 décembre 2008 :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Bons de caisse et bons d'épargne	7,6	1,0	3,5	-	12,1
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 527,4	1 366,9	714,9	1 324,5	8 933,7
Emprunts obligataires	50,0	200,0	305,0	-	555,0
TOTAL	5 585,0	1 567,9	1 023,4	1 324,5	9 500,8

Note 13

Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Autres passifs	395,7	345,9	49,8	14,4
Créditeurs divers	237,9	292,0	-54,1	-18,5
Versements à effectuer sur titres non libérés ⁽¹⁾	145,0	46,4	98,6	-
Primes sur instruments dérivés vendus	12,6	5,1	7,5	147,1
Autres	0,2	2,4	-2,2	-91,7
Comptes de régularisation	858,4	860,4	-2,0	-0,2
Comptes indisponibles sur comptes de recouvrement	252,3	279,7	-27,4	-9,8
Impôts différés	168,5	99,7	68,8	69,0
Charges à payer	394,2	432,6	-38,4	-8,9
Produits constatés d'avance	39,0	34,2	4,8	14,0
Autres	4,4	14,2	-9,8	-69,0
TOTAL	1 254,1	1 206,3	47,8	4,0

(1) Dont, au 31 décembre 2008 : Antarius (45,0 M€) - Hedin (30,5 M€) - Verthema (23,2 M€) - Nordenskiöld (31,0 M€) - Legazpi (11,9 M€) - voir note n°5.

Note 14 Provisions

Les variations de provisions durant l'exercice 2008 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2007	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock au 31/12/2008
Provisions pour avantages post-emploi	52,6	14,2	-10,6	-	56,2
Provisions pour avantages à long terme	20,5	4,3	-6,4	-	18,4
Provisions pour autres engagements sociaux	1,6	0,2	-0,4	-	1,4
Provisions pour risques immobiliers	0,9	-	-0,5	-	0,4
Provisions pour litiges avec la clientèle	9,7	0,3	-3,1	0,4	7,3
Dépréciations sectorielles pour risques de crédit	18,1	1,3	-	-	19,4
Provisions pour engagements hors-bilan	8,3	6,9	-3,3	-	11,9
Provisions pour engagements PEL/CEL	7,6	-	-1,1	-	6,5
Autres provisions	5,3	2,7	-0,5	-	7,5
TOTAL	124,6	29,9	-25,9	0,4	129,0
Mouvements de provisions impactant le « Produit Net Bancaire » (note n°19) :		2,2	-1,6		
Mouvements de provisions impactant les « Frais Généraux » (note n°23) :		18,8	-17,5		
Mouvements de provisions impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		8,9	-6,8		

Les provisions pour risques immobiliers couvrent les pertes à terminaison des programmes immobiliers dans lesquels le Crédit du Nord est engagé.

Les dépréciations sectorielles pour risques de crédit, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques latents, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique).

Note 15 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Titres et emprunts subordonnés	673,2	673,2	-	-
Intérêts à payer	10,5	10,5	-	-
TOTAL	683,7	683,7	-	-

Il n'y a pas eu de nouvelle émission de titres subordonnés remboursables en 2008.

DÉTAIL DES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES ÉMIS PAR LE CRÉDIT DU NORD :

Émission d'octobre 1997 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	101,353 %
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	6 % du nominal
Remboursable au pair le :	10 octobre 2009

Émission de juin 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,87 %
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,40 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 juin 2010

Émission d'octobre 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,18 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,55 % du nominal
Remboursable au pair le :	12 octobre 2010

Émission de juin 1999 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	30 juin 2011

Émission d'octobre 1999 pour un montant global de 30 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	30 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	30 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,45 % du nominal
Remboursable au pair le :	22 octobre 2011

Émission de mai 2000 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,15 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,5 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 mai 2010

Émission de novembre 2000 pour un montant global de 20 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	20 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	20 000
Prix d'émission :	100,47 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	3 novembre 2010

Émission de mai 2001 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,04 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	23 mai 2011

Émission de novembre 2001 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	50 000
Prix d'émission :	100,08 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,30 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 novembre 2011

Émission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

Émission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans et 25 jours
Intérêts :	Nominal x ((1+CNO-TEC 10 - 0,48 %)^(1/4) - 1)
Remboursable au pair le :	25 juillet 2015

Émission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Émission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par des rachats en bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Le solde créditeur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 0,1 million d'euros.

Note 16

Capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Capital souscrit	740,3	740,3	-	-
Primes et Réserves	601,6	454,9	146,7	32,2
Prime d'émission	10,4	10,4	-	-
Réserve légale	74,0	74,0	-	-
Réserve ordinaire	516,0	369,0	147,0	39,8
Réserve réglementée	1,2	1,5	-0,3	-20,0
Report à nouveau	0,2	0,8	-0,6	-75,0
Résultat de l'exercice	168,2	336,1	-167,9	-50,0
Provisions réglementées	0,9	0,9	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 511,2	1 533,0	-21,8	-1,4

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Capital souscrit	Autres capitaux propres	Total
Capitaux Propres au 31/12/2007	740,3	792,7	1 533,0
3 ^{ème} Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008 ⁽¹⁾		-189,7	-189,7
Bénéfice de l'exercice		168,2	168,2
Reprise de provisions et réserves réglementées conformément aux dispositions légales en vigueur		-0,3	-0,3
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	740,3	770,9	1 511,2

(1) Attribution aux actions, à titre de dividende, de 189,7 millions d'euros.

La Société Générale détient 80 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2008 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Dexia détient 20 % (Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique à hauteur de 10 % chacune) du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2008 et reprend par mise en équivalence dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 168 230 336,58 euros.

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée, et que le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 188 103,66 euros, forme un total distribuable de 168 418 440,24 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 129 546 068,40 euros. Le dividende par action s'élève à 1,40 euro ;
- dotation d'une somme de 38 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 872 371,84 euros au report à nouveau.

Note 17

Engagements hors-bilan

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	127,6	157,3	-29,7	-18,9
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 148,6	2 161,4	-12,8	-0,6
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	346,0	225,6	120,4	53,4
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	3 350,1	3 356,2	-6,1	-0,2
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	4 671,5	3 950,9	720,6	18,2
Engagements de garantie reçus de la clientèle	70,0	68,2	1,8	2,6

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Opérations sur titres				
Titres à recevoir	50,6	9,3	41,3	444,1
Titres à livrer	51,0	44,2	6,8	15,4
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-	-
Opérations de change à terme				
Monnaies à recevoir	5 694,3	7 162,1	-1 467,8	-20,5
Monnaies à livrer	5 671,1	7 170,6	-1 499,5	-20,9

C. Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total	
					31/12/2008	31/12/2007
<i>Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15</i>	<i>D</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>B</i>		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	2 771,2	21 197,3	2 114,0	26 082,5	19 409,6
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	38,0
Options de change	-	-	-	167,4	167,4	146,2
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	1 265,5	2 509,3	-	3 774,8	2 749,6
Floors	-	208,8	-	-	208,8	243,4
TOTAL	-	4 245,5	23 706,6	2 281,4	30 233,5	22 586,8

A fin 2008, sur la totalité des engagements hors-bilan, les engagements avec le Groupe s'élevaient à 27 148,8 millions d'euros (dont 20 860,2 millions d'euros avec le Groupe Société Générale et 6 288,6 millions d'euros avec le Groupe Crédit du Nord). Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte

et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie A (« spéculatif »), alors que leur éventuelle couverture est généralement classée en catégorie C (« macrocouverture »). Rappelons également que le Crédit du Nord n'a pas vocation à gérer un portefeuille de transaction.

Enfin, conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments

financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	-2,7	-105,5	116,8	8,6	57,4
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-0,1	-0,1	-0,1
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	-2,7	3,2	-	0,5	2,4
Floors	-	3,6	-	-	3,6	0,4
TOTAL	-	-1,8	-102,3	116,7	12,6	60,1

Note 18

Engagements sociaux – avantages au personnel

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent

notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 35,0 millions d'euros au 31 décembre 2007.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN								
Valeur actualisée des engagements financés	89,4	-	-	89,4	86,3	-	-	86,3
Juste valeur des actifs de financement	-43,6	-	-	-43,6	-62,3	-	-	-62,3
SOLDE DES RÉGIMES FINANCÉS (A)	45,8	-	-	45,8	24,0	-	-	24,0
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS NON FINANCÉS (B)	17,8	12,5	18,4	48,7	19,9	13,0	20,5	53,4
AUTRES MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Eléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	-1,2	-	-	-1,2	-1,3	-	-	-1,3
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	-20,6	1,9	-	-18,7	-4,0	1,0	-	-3,0
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON ENCORE RECONNUS (D)	-21,8	1,9	-	-19,9	-5,3	1,0	-	-4,3
SOLDE (A+B+C+D)	41,8	14,4	18,4	74,6	38,6	14,0	20,5	73,1

Notes :

1. Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Crédit du Nord utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée estimative résiduelle d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne-temps.
3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
4. Information sur les actifs de financement :
→ seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe ;
→ la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 16,5 % d'obligations, 59 % d'actions, 21,5 % de fonds monétaires et 3 % d'immobilier.
5. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
6. En France, le décret d'application de la loi de modernisation du marché du travail a doublé les indemnités légales accordées aux salariés en cas de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'incidence de cet impact, lié essentiellement aux départs en retraite avant le 31/12/2009, est traité en coût des services passés pour un montant de 8,2 millions d'euros et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2008.
Le Crédit du Nord a considéré que l'indemnité de rupture visée à l'article 11 de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 ne concerne pas la rupture du contrat de travail pour départ à la retraite à l'initiative du salarié.
7. Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2009 sont estimées à 21,4 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs des régimes	-41,6	1,4
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs des régimes	-18,2	0,9
Actifs distincts	-	-

B2. Réconciliation des charges du compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme		Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus	3,4	0,2	2,3	5,9	2,8	0,3	2,3	5,4
Coût financier	5,4	0,7	1,1	7,2	4,2	0,7	1,0	5,9
Rendement attendu des actifs	-3,9	-	-	-3,9	-3,9	-	-	-3,9
Amortissement du coût des services passés	8,3	-	-	8,3	0,1	-	-	0,1
Amortissement des écarts actuariels	-	-	-2,0	-2,0	-0,5	-	-0,1	-0,6
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES NETTES PORTÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	13,2	0,9	1,4	15,5	2,7	1,0	3,2	6,9

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
Valeur au 1^{er} Janvier	106,2	13,0	119,2	98,7	13,5	112,2
Coût des services rendus au cours de la période	3,4	0,2	3,6	2,8	0,3	3,1
Coût financier	5,4	0,7	6,1	4,2	0,7	4,9
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-5,5	-0,9	-6,4	12,7	-1,0	11,7
Prestations servies	-10,5	-0,5	-11,0	-9,3	-0,5	-9,8
Coût des services passés	8,2	-	8,2	1,4	-	1,4
Liquidation	-	-	-	-4,3	-	-4,3
Transferts, réductions et autres	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	107,2	12,5	119,7	106,2	13,0	119,2

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
Valeur au 1^{er} Janvier	62,3	-	62,3	62,9	-	62,9
Rendement attendu des actifs du régime	3,8	-	3,8	3,9	-	3,9
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels	-22,0	-	-22,0	-3,0	-	-3,0
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	3,3	-	3,3	3,8	-	3,8
Prestations servies	-3,8	-	-3,8	-5,3	-	-5,3
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	43,6	-	43,6	62,3	-	62,3

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2008	2007
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	2,0 % ⁽¹⁾

(1) Chiffre 2007 présenté net d'inflation.

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (5,58 % à 3 ans / 5,66 % à 5 ans / 6,20 % à 10 ans / 6,42 % à 15 ans et 6,65 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,90 % à 3 ans / 2,30 % à 5 ans / 2,40 % à 10 ans / 2,45 % à 15 ans et 2,50 % à 20 ans).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de +1 % du taux d'escompte				
Impact sur la VA ⁽¹⁾ des engagements au 31 décembre	-4,7 %	-12,1 %	-6,0 %	-13,0 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-8,1 %	-20,6 %	-6,0 %	-20,6 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-30,0 %	-	-23,6 %	-
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la VA ⁽¹⁾ des engagements au 31 décembre	5,0 %	15,7 %	6,4 %	16,8 %
Impact sur le total net des charges des régimes	10,8 %	29,2 %	7,7 %	29,1 %

(1) Valeur actualisée.

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée de l'obligation	107,2	106,2
Juste valeur des actifs de régime	43,6	62,3
Déficit / (excédent)	63,6	43,9
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-4,1	-4,9
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	-22,0	-3,0

Note 19

Produit Net Bancaire

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Intérêts nets et résultats assimilés	408,0	410,3	-2,3	-0,6
Commissions nettes	455,3	443,3	12,0	2,7
Revenus sur titres à revenu variable	103,4	168,8	-65,4	-38,7
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de négociation	24,7	40,5	-15,8	-39,0
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de placement	-58,5	-1,1	-57,4	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-1,3	0,6	-1,9	-
PRODUIT NET BANCAIRE	931,6	1 062,4	-130,8	-12,3
Part des commissions nettes dans le Produit Net Bancaire	48,9 %	41,7 %		

Globalement, le « Produit Net Bancaire » a diminué de 12,3 % en 2008. Cette évolution résulte principalement de la baisse des revenus sur titres à revenu variable et des dépréciations sur le portefeuille de placement (voir note n°20).

Note 20

Intérêts nets et résultats assimilés, autres résultats sur titres

Intérêts nets et résultats assimilés

L'évolution des intérêts et résultats assimilés peut se détailler de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Intérêts et produits assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	223,4	231,3	-7,9	-3,4
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	174,2	165,1	9,1	5,5
Titres et valeurs reçus en pension	49,2	66,2	-17,0	-25,7
Opérations avec la clientèle	751,6	666,1	85,5	12,8
Créances commerciales	20,5	20,3	0,2	1,0
Autres concours à la clientèle				
Crédits de trésorerie	101,4	94,6	6,8	7,2
Crédits d'équipement	125,6	103,4	22,2	21,5
Crédits à l'habitat	329,3	292,3	37,0	12,7
Autres crédits à la clientèle	62,0	55,5	6,5	11,7
Comptes ordinaires débiteurs	91,4	81,9	9,5	11,6
Titres et valeurs reçus en pension	9,0	8,8	0,2	2,3
Autres intérêts et produits assimilés	12,4	9,3	3,1	33,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	293,8	146,8	147,0	100,1
SOUS-TOTAL	1 268,8	1 044,2	224,6	21,5
Intérêts et charges assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	-170,1	-154,6	-15,5	10,0
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	-158,7	-132,3	-26,4	20,0
Titres et valeurs reçus en pension	-11,4	-22,3	10,9	-48,9
Opérations avec la clientèle	-203,3	-173,8	-29,5	17,0
Comptes d'épargne à régime spécial ⁽¹⁾	-106,7	-92,3	-14,4	15,6
Autres dettes envers la clientèle	-64,0	-56,1	-7,9	14,1
Titres et valeurs reçus en pension	-32,0	-24,7	-7,3	29,6
Autres intérêts et charges assimilées	-0,6	-0,7	0,1	-14,3
Dettes représentées par un titre	-487,4	-305,5	-181,9	59,5
SOUS-TOTAL	-860,8	-633,9	-226,9	35,8
Produits (charges) nets (nettes) sur				
Opérations avec les établissements de crédit	53,3	76,7	-23,4	-30,5
Opérations avec la clientèle	548,3	492,3	56,0	11,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	293,8	146,8	147,0	100,1
Dettes représentées par un titre	-487,4	-305,5	-181,9	59,5
TOTAL DES INTÉRÊTS NETS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	408,0	410,3	-2,3	-0,6

(1) Le Crédit du Nord a appliqué, à compter du 1^{er} Janvier 2007, l'avis du CNC n°2006-02, du 31 Mars 2006, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement.

Revenus sur titres à revenu variable :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Revenus sur titres à revenu variable	103,4	168,8	-65,4	-38,7
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES À REVENU VARIABLE	103,4	168,8	-65,4	-38,7

Les revenus sur titre à revenu variable comprennent principalement 9,3 millions d'euros de dividendes reçus de VISA Incorporation, 83,4 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 7,1 millions d'euros de résultats positifs de SNC dont le Crédit du Nord est actionnaire contre, en 2007, 79,1 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 86,4 millions d'euros de résultats positifs de SNC.

Résultats sur le portefeuille de négociation :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Résultats sur instruments de taux	15,0	24,0	-9,0	-37,5
Résultats sur instruments de change	6,0	14,4	-8,4	-58,3
Résultats sur titres de transaction	3,7	2,1	1,6	76,2
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	24,7	40,5	-15,8	-39,0

Résultats sur le portefeuille de placement :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Dotations aux dépréciations	-60,0	-1,6	-58,4	-
Reprises de dépréciations	1,6	0,5	1,1	-
Résultats de cession	-0,1	-	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	-58,5	-1,1	-57,4	-

Les dotations aux dépréciations portent principalement sur des obligations pour 32,6 millions d'euros et des TCN pour 27,4 millions d'euros.

Note 21

Commissions nettes

Selon leur nature, les commissions nettes peuvent s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Produits de commissions sur				
Opérations avec la clientèle	149,7	138,1	11,6	8,4
Opérations sur titres	92,3	109,9	-17,6	-16,0
Opérations de change	1,2	1,1	0,1	9,1
Engagements de financement et de garantie	16,2	15,8	0,4	2,5
Prestations de services	244,6	232,1	12,5	5,4
SOUS-TOTAL	504,0	497,0	7,0	1,4
Charges de commissions sur				
Opérations avec les établissements de crédit	-0,7	-0,9	0,2	-22,2
Opérations de change	-	-0,1	-	-
Engagements de financement et de garantie	-0,3	-0,2	-0,1	50,0
Prestations de services	-47,7	-52,5	4,8	-9,1
SOUS-TOTAL	-48,7	-53,7	5,0	-9,3
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES	455,3	443,3	12,0	2,7

Note 22

Frais généraux

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Charges de personnel	-412,4	-407,2	-5,2	1,3
Impôts et taxes	-16,7	-22,8	6,1	-26,8
Autres charges	-175,7	-167,1	-8,6	5,1
Amortissements	-59,1	-54,8	-4,3	7,8
FRAIS GÉNÉRAUX	-663,9	-651,9	-12,0	1,8

Note 23

Frais de personnel

Les charges de personnel qui s'établissent à 412,4 millions d'euros se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	-243,6	-238,8	-4,8	2,0
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-71,1	-70,0	-1,1	1,6
Charges de retraite	-48,4	-39,1	-9,3	23,8
Régimes à cotisations définies	-35,4	-35,0	-0,4	1,1
Régimes à prestations définies	-13,0	-4,1	-8,9	-
Autres charges sociales et fiscales	-34,5	-31,9	-2,6	8,2
Intéressement et participation (y compris abondements)	-20,8	-32,0	11,2	-35,0
Dont intéressement	-15,1	-16,9	1,8	-10,7
Dont participation	-	-6,8	-6,8	-100,0
Transfert de charges	6,0	4,6	1,4	30,4
TOTAL	-412,4	-407,2	-5,2	1,3

Les « Rémunérations du personnel » regroupent les salaires, les mouvements des provisions sur passifs sociaux hors compléments de retraite.

Les « Charges sociales et fiscales sur rémunérations » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires hors retraite.

Les « Charges de retraite - Régimes à cotisations définies » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires de retraite et complémentaires d'assurance vieillesse ainsi que les prestations versées au titre des retraites.

Les « Charges de retraite - Régimes à prestations définies » comprennent les mouvements de provisions concernant les régimes complémentaires de retraite ainsi que les primes et versements d'assurance des indemnités de retraite.

Les « Autres charges sociales et fiscales » regroupent l'ensemble des autres charges sur salaires, versées à des organismes spécialisés.

La rubrique « Intéressement et participation (y compris abondements) » comprend les sommes provisionnées au titre de la participation des salariés, de l'intéressement, et les abondements de la banque sur les versements effectués par les salariés sur les plans d'épargne entreprise.

La ligne « Transfert de charges » correspond aux charges de personnel immobilisées dans le cadre de la création de progiciels informatiques.

	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Effectif moyen net présent	5 415	5 405	10	0,2
Effectif inscrit au 31 décembre	5 965	5 918	47	0,8

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2008.

Note 24

Autres frais administratifs et amortissements

Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Impôts et taxes	-16,7	-22,8	6,1	-26,8
Autres charges	-175,7	-167,1	-8,6	5,1
Loyers et charges locatives	-31,2	-29,5	-1,7	5,8
Sous-traitance	-80,8	-77,3	-3,5	4,5
Frais postaux et frais de télécommunication	-16,6	-17,4	0,8	-4,6
Transports et déplacements	-13,4	-12,2	-1,2	9,8
Action commerciale et opérations de marketing	-10,3	-11,2	0,9	-8,0
Autres frais généraux	-46,2	-42,2	-4,0	9,5
Transfert de charges	22,8	22,7	0,1	0,4
TOTAL	-192,4	-189,9	-2,5	1,3

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation : lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect

des dispositions, le Crédit du Nord a immobilisé en 2008 des charges, provenant de la rubrique « Sous-traitance » pour 22,8 millions d'euros (contre 22,7 millions d'euros à fin 2007). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Crédit du Nord. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2008, les charges globales d'audit des Commissaires aux Comptes se sont élevées à 384,4 milliers d'euros hors taxes

(hors frais et débours). Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Autres frais généraux » et s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Deloitte		Ernst & Young	
	2008	2007	2008	2007
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-177,0	-152,4	-177,0	-152,4
Missions accessoires	-5,0	-	-25,0	-

Amortissements

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Amortissements des immobilisations corporelles	-27,8	-27,5	-0,3	1,1
Dépréciations sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	-31,3	-27,3	-4,0	14,7
TOTAL	-59,1	-54,8	-4,3	7,8

Note 25

Coût du risque

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Dépréciations des créances douteuses ⁽¹⁾	-85,6	-37,4	-48,2	128,9
TOTAL	-85,6	-37,4	-48,2	128,9
(1) Dont litiges.	1,1	-0,2		

Rappelons que la rubrique « Coût du risque » correspond exclusivement au risque de contrepartie sur l'activité d'intermédiation bancaire. Les dotations et reprises de provisions pour autres risques sont classées sur les mêmes lignes que les charges couvertes.

Le coût du risque peut se décomposer ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Dotation de l'exercice (voir notes 8 et 14)	-176,0	-133,7
Pertes non couvertes par des dépréciations	-7,7	-5,8
Pertes couvertes par des dépréciations	-30,7	-48,4
Reprises de dépréciations (y compris utilisations de dépréciations) (voir notes 8 et 14)	123,3	143,8
Récupération sur créances amorties	5,5	6,7
TOTAL	-85,6	-37,4

Dans une conjoncture difficile, le coût du risque augmente de 128,9 % par rapport à 2007. Rapporté au total des crédits consentis, le niveau de dotation est à 0,58 % ⁽²⁾ en 2008 contre 0,26 % en 2007 et 2006. Rappelons, par ailleurs, que le Crédit du Nord dispose de « Provisions pour risques de crédits » de 19,4 millions d'euros (voir note n°14).

(2) 0,51 % hors provisions sur titres subordonnés Roskilde Bank (repris dans le cadre du rachat de certains actifs d'Étoile Gestion) pour 10,1 millions d'euros.

Note 26

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Résultat net sur titres de participation	0,2	4,1	-3,9	-95,1
Résultat net sur titres d'investissement	-	-	-	-
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation	0,5	1,8	-1,3	-72,2
TOTAL	0,7	5,9	-5,2	-88,1

En 2007, le gain sur actifs immobilisés provenait principalement de la reprise de provision comptabilisée sur les titres Norbail Sofergie pour 3,6 millions d'euros et de plus-values nettes de cessions d'immobilisations d'exploitation pour un total de 1,8 million d'euros.

Note 27

Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Impact changements de méthode	-	-12,2	12,2	-100,0
TOTAL	-	-12,2	12,2	-100,0

Le résultat exceptionnel enregistré en 2007 correspondait à l'application, à compter du 1^{er} Janvier 2007, de l'avis du CNC n°2006-02, du 31 mars 2006, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-

logement. Les engagements à ce titre pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions (voir note n°14) dont les variations sont enregistrées en « Produit Net Bancaire ». Le changement de méthode avait été comptabilisé en résultat exceptionnel au 1^{er} Janvier 2007 pour un montant de 12,2 millions d'euros.

Note 28

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007	
			en valeur	en %
Impôt courant	-16,4	-78,1	61,7	-79,0
Impôt différé ⁽¹⁾	-59,0	12,0	-71,0	-
Résultat d'intégration fiscale	60,8	35,4	25,4	71,8
TOTAL	-14,6	-30,7	16,1	-52,4

(1) En 2007, le Crédit du Nord a repris une provision d'impôts différés passifs pour un montant de 44,2 millions d'euros. Cette provision avait pour objectif de neutraliser les économies d'impôts liées aux déficits fiscaux de sa filiale de crédit-bail Star Lease. Compte tenu de la croissance constante de Star Lease et des mécanismes fiscaux d'amortissements dégressifs, l'imputation de cette économie sur des bénéfices fiscaux futurs de cette filiale semblait improbable. En conséquence, il avait donc été décidé de reprendre l'intégralité de cette provision sur 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Crédit du Nord, en qualité de tête de groupe, établit un résultat d'ensemble relatif aux sociétés entrant dans le périmètre d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de contribution additionnelle et de CSB), l'impôt est déterminé par les filiales, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les montants ainsi calculés, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

L'économie d'impôt, en 2008, résultant de cette intégration fiscale s'élève à 60,8 millions d'euros et a été prise en résultat.

En conséquence, l'impôt sur les sociétés (charge de 14,6 millions d'euros) correspond à :

- l'impôt courant pour 16,4 millions d'euros (exigible au titre du résultat de l'exercice) ;
- l'impôt différé sur les différences temporaires pour 59,0 millions d'euros (charges) ;
- le résultat d'intégration fiscale pour 60,8 millions d'euros (produit).

Analyse de la charge fiscale :

La charge fiscale s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôts :

Résultat net avant impôts	182,8
Charge théorique d'impôts	-63,0
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires :	34,43 %
Différences permanentes et autres éléments	-17,87 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-0,85 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,05 %
Gain net d'intégration fiscale	0,35 %
Divers	-8,02 %
Taux apparent d'imposition, y compris majorations temporaires	7,99 %
Charge réelle d'impôts	-14,6

Note 29**Renseignements concernant les filiales et participations**

Au 31 Décembre 2008 (en millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2008	Dividendes encaissés en 2008	Observations
--	---------	------------------------------------	---	---	--	--	----------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--------------

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque.

Filiales (50 % au moins du capital détenu)

Banque Courtois 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	17 384	113 296	100,00	54 056	616	27 952	141 469	31 312	24 989	
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	26 529	122 121	80,00	74 881	973	69 430	104 571	21 916	9 285	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Édouard Rey 38000 Grenoble	11 917	110 890	98,34	93 886	8 273	3 097	126 060	27 626	20 509	
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	8 000	7 812	100,00	7 811	381 567	77 266	8 005	4 475	1 250	
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	3 806	7 235	99,99	8 062	-	-	13 582	1 422	-	(1)
Banque Nuger 7, place Michel-de- l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	11 445	31 746	63,19	13 921	-	478	31 532	6 222	3 030	
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	24 789	27 632	96,82	44 435	95 550	9 572	57 406	10 741	6 000	

Au 31 Décembre 2008 (en millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2008	Dividendes encaissés en 2008	Observations
Étoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	15 400	6 253	100,00	22 977	-	-	6 621	6 446	-	
Banque Kolb 1-3, place du Général-de- Gaulle 88500 Mirecourt	14 099	44 618	78,44	46 606	5 374	9 599	58 459	9 770	5 638	
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	77	8 075	100,00	38 964	-	-	1 722	1 640	-	
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	55 000	14 135	100,00	55 000	1 350 609	357 112	22 807	-40 769	-	
Étoile Gestion 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	40 965	4 903	64,05	26 204	35 136	-	-19 372	-36 799	-	(1)
Hedin 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 147	-	94,99	30 540	-	-	-1 242	-7 374	-	
Nordenskiöld 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 656	-	94,99	31 023	-	-	-1 001	-7 135	-	
Verthema 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	24 451	-	94,99	23 229	-	-	-755	-5 379	-	
Legazpi 17, cours Valmy 92800 Puteaux	23 888	-	50,00	11 944	-	-	-	-	-	
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>										
Crédit Logement 50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	1 253 975	53 787	3,00	38 852	86 665	106 400	154 809	79 961	2 275	(2)
Sicovam Holding 18, rue La Fayette 75009 Paris	10 265	620 073	6,10	14 889	-	-	13 516	12 888	784	(3) (4)
Antarius 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	284 060	1 593	49,99	142 407	-	-	54 568	26 608	11 451	
Croissance Nord Pas-de-Calais Euralliance - Porte A - 2 avenue de Kaarst 59777 Eurallille	50 165	545	12,50	7 883	-	-	10 447	1 677	-	(2) (4)

Au 31 Décembre 2008 (en millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2008	Dividendes encaissés en 2008	Observations
--	---------	------------------------------------	---	---	--	--	----------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--------------

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	11 243	44 538	36 830	-	-	-	
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Participations ⁽⁵⁾ non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	19 386	-	-	-	-	1 458	
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	3 510	-	-	-	-	9 305	

(1) Le résultat de l'exercice 2008 de la société est inclus en partie dans le résultat du Crédit du Nord.

(2) Données en italique afférentes au 31/12/2007 (2008 non disponibles).

(3) Données en italique arrêtées au 31/07/2008.

(4) Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit Net Bancaire ».

(5) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB Le résultat et le « Produit Net Bancaire » de l'exercice 2008 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2009.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2008

Au cours de l'année 2008, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Néant

Acquisition :

Visa Inc - Croissance Nord Pas-de-Calais - SNC Legazpi - FCPR PME France investissement II - FCPI innovation technologies II

Souscription aux augmentations de capital :

Caisse de refinancement de l'habitat - SNC Hedin - SNC Verthema - SNC Nordenskiöld - Croissance Nord Pas-de-Calais - SNC Legazpi - Étoile Gestion

Liquidation - cession totale :

Nord gérance - Substant - HLM France habitation - HLM 3 vallées - Staronze - Golf de Reims - Septimanie export - Mutua équipement - SMT Systèmes - HLM de la Somme

Allègement de la participation :

Amérasia 3 - Amérasia 4 - FCPR PME France investissement A - Valeur Pierre patrimoine

Conformément aux dispositions de l'article L.233.6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2008 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse :

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/2008	antérieur
5 %	FCPR PME France investissement II	6,01 %	0,00 %
10 %	Croissance Nord Pas-de-Calais	12,50 %	0,00 %
50 %	SNC Legazpi	50,00 %	0,00 %

Franchissement à la baisse :

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/2008	antérieur
10 %	Substant	0,00 %	16,00 %
50 %	Nord gérance	0,00 %	100,00 %

Informations sur les mandataires sociaux

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Alain PY

- Président-Directeur Général du Crédit du Nord^(*) ;
- Président du Conseil d'Administration : Antarius^(*) ;
- Directeur Général : Antarius (de 2003 à 09/2004) ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord
 - au Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes (de 09/2002 à 02/2007) ;
 - au Conseil d'Administration : Banque Rhône-Alpes (depuis 02/2007) ;
- Administrateur : Banque Tarneaud^(*), Banque Laydernier (depuis 02/2007), SGAM^(*).

Marc BATAVE

- Directeur Général Délégué du Crédit du Nord (depuis 11/2008) ;
- Président du Conseil d'Administration : NORBAIL Immobilier (de 03/ 2000 à 01/2007) ; STAR LEASE (de 09/2001 à 12/2006) ; Banque Courtois (depuis 05/2008) ;
- Président du Comité de Surveillance : Étoile Gestion -SNC-^(*) ; Norfinance Gilbert Dupont -SNC- (jusqu'en 04/2004) ; Banque KOLB (depuis 09/2005) ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord : Banque KOLB (de 05/2001 à 09/2005) ; Banque Pouyanne (de 02/2004 à 12/2006) ;
- Administrateur : Antarius^(*) ; Banque Tarneaud^(*) ; Étoile ID (ex SPTF) (depuis 02/2004) ; STARLEASE^(*) ; NORBAIL Immobilier (depuis 05/2007) ;
- Membre du Comité de Surveillance : Norfinance Gilbert Dupont -SNC-^(*) ;

Alain CLOT

- Président-Directeur Général : Coupole Investment Management (de 2007 à 10/2008) ;
- Président du Conseil d'Administration : SGAM IBERIA (de 06/2004 à 12/2008) ; SGAM - SUISSE (de 12/2007 à 10/2008) ;
- Président : SGAM (de 10/2005 à 09/2008) ; SGAM AI (de 02/2004 à 10/2008) ; SGAM Index (ex PARGESFOND) (de 05/2005 à 10/2008) ; VOURIC (de 05/2008 à 06/2008) ;
- Directeur Général : SGAM (de 02/2004 à 09/2008) ;
- Directeur Général Délégué du Crédit du Nord (depuis 11/2008)
- Administrateur : BAREP Asset Management SGAM (depuis 05/2004) ; SOGECAP DSFS (de 12/2004 à 12/2008) ; SGAM JAPON (depuis 06/2004) ; SGAM GROUP LTD (depuis 03/2004) ; SBI FM SGAM (depuis 12/2004) ; SGAM Invest Liquidités Euro (depuis 04/2002) ;

Didier ALIX

- Président-Directeur Général : Sogébaïl^(*) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka^(*) ;
- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 09/2006) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 07/2007) ; Franfinance^(*) ; Yves Rocher^(*) ; Sogessur (de 2003 à 11/2006) ; Fiditalia (de 2003 à 12/2006) ; Banque Roumaine de Développement^(*) ; National Société Générale Bank SAE (NSGB)^(*) ; Société Générale de Banques au Cameroun^(*) ; Société Générale de Banques au Sénégal^(*) ; Société Générale au Liban^(*) ; MSR International Bank (2005 à 12/2006) ;
- Administrateur et Vice-Président : Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire^(*) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques^(*) ; Groupama Banque (de 2003 à 10/2006) ;
- Représentant Permanent de Salvépar au Conseil d'Administration de Latécoère (de 2005 à 12/2006) ;
- Représentant Permanent de Salvépar au Conseil de Surveillance de Latécoère (depuis 01/2007).

(*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

Séverin CABANNES

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007) ; Fiditalia (de 01/2007 à 04/2008) ; Genefimmo Café 1 (depuis 04/2007) ; SG Global Solution RESG/ITS (depuis 2007) ; Rosbank BHF (depuis 05/2008) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Komercni Banka^(*) ; Groupe Steria SCA (depuis 02/2007) ;

Patrick DAHER

- Président du Conseil d'Administration : Compagnie DAHER (depuis 2005) ;
- Directeur Général : Compagnie DAHER (depuis 2005) ;
- Administrateur et Directeur Général : Sogemarco DAHER (depuis 2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 09/2005) ; DAHER International Développement (depuis 2005) ; DAHER Aérospace Ltd (2007) ; DAHER Inc. (2007) ; DAHER Sawley Ltd (2005 à 2006) ; LISI (depuis 04/2008)
- Représentant Permanent de DAHER MTS : Océanide (depuis 2005) ;
- Représentant Permanent de DAHER FLS : Transports Angeleri (2005).

Bruno FLICHY

- Administrateur : Crédit du Nord^(*) ; Eiffage^(*) ; Aviva Participations^(*) ; Dexia Banque Belgique (depuis 02/2004) ; Aviva France (depuis (11/2008) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

Jacques GUERBER

- Vice-Président du Comité de Direction : Dexia SA (de 2006 à 11/2008) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Dexia Asset Management France (de 2003 à 09/2004) ;
- Administrateur : Dexia SA (de 05/2007 à 10/2008) ; Dexia Crédit Local (depuis 2007) ; Dexia Banque Belgique SA (depuis 2006) ; Dexia Banque Internationale à Luxembourg (depuis 03/2007) ; Crédit du Nord^(*) ; Financial Security Assurance Ltd^(*) ; Dexia Participation Luxembourg (depuis 06/2007) ; Dexia Insurance (de 2003 à 02/2006) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia Banque Internationale à Luxembourg (de 2006 à 02/2007) ; Dexia Banque Belgique (de 2006 à 02/2007) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Dexia Municipal Agency^(*) ;

- Président du Directoire : Dexia Crédit Local (de 2003 à 01/2006) ;
- Président du Conseil d'Administration : IFAX (de 2003 à 11/2004) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Financière Centuria (de 2003 à 10/2007) ;
- Représentant Permanent de Dexia Crédit Local : Dexia Finance (de 2003 à 06/2006).

Hugo LASAT

- Président du Conseil d'Administration : Dexia Asset Management SA (depuis 04/2003) ; Dexia Asset Management Luxembourg (depuis 02/2007) ; Dexia Banque Privée (depuis 03/2007) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007) ; Dexia Bank Denmark (depuis 03/2005) ; Dexia Insurance (depuis 05/2007) ; Popular Banca Privada (depuis 03/2006) ; Denizbank AS (depuis 01/2007) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia SA (2007).

Axel MILLER

- Président du Comité de Direction : Dexia Banque Belgique (de 2003 à 2005) ;
- Président du Comité de Direction et Administrateur délégué : Dexia (depuis 2006) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia Banque Belgique (de 2006 à 02/2007) ; Dexia Banque Internationale Luxembourg (de 2006 à 02/2007) ; Fonds de Protection des Dépôts et des Instruments Financiers (de 2004 à 2005) ; Dexia (de 2003 à 2005) ;
- Président du Conseil d'Administration : Dexia Financière (de 2003 à 02/2004) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Financial Security Assurance Ltd (depuis 05/2006) ; Dexia Insurance Belgium (de 02/2003 à 02/2006) ; Crédit Agricole (jusqu'en 08/2003) ; DW/LAP (de 02/2003 à 2005) ;
- Administrateur : Dexia Banque Belgique^(*) ; Dexia Crédit Local (2007) ; Dexia Banque Internationale Luxembourg (depuis 03/2007) ; Crédit du Nord (de 10/2003 à 10/2008) ;
- Administrateur « Commissaris » : LVI Holding (Groupe Carneuse) (depuis 2006) ;
- Membre du Directoire : Dexia Crédit Local (2006) ;
- Membre du Conseil d'Administration : Dexia Nederland Holding (de 04/2003 à 02/2004) ; Compagnie d'Investissement du Larzac (de 2003 à 2005).

(*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

Christian POIRIER

- Président : SOGEFINANCEMENT SAS (jusqu'en 05/2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord^(*) ; Fidelity^(*) ; Genefinance^(*) ; Sogébaill (de 2003 à 03/2007) ; Deltacredit (depuis 2006) ; Fimat Banque (2007) ; Génébanque (depuis 05/2007) ; Généval (depuis 06/2007) ; UIB (depuis 08/2007) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Groupama Banque^(*) ; Komerčni Banka^(*) ;
- Représentant Permanent de la Société Générale : Crédit Logement (2003 à 04/2007) ; ECS^(*) ; SOGECAP (depuis 03/2007) ; OSEO SOFARIS (de 05/2005 à 12/2006) ; SIAGI (de 08/2006 à 12/2006) ;

Patrick SUET

- Président du Conseil d'Administration : Généras SA (depuis 2004) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management (depuis 05/2005) ; Lyxor International Asset Management (depuis 05/2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord^(*) ; Généras SA^(*) ; Sogé participations (de 04/2001 à 05/2008) ; Clickoptions^(*) ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2006) ;

Marie-Christine REMOND

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (jusqu'en 12/2008).

Jean-Pierre DHERMANT

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 11/2006).

Fabien FOUTRY

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2008 en remplacement de Marie-Christine Remond).

Alex PEYTAVIN

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2006).

À la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

(*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

POLITIQUE DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La **rémunération** versée aux trois dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrête des comptes et qui est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

Ce pourcentage a été fixé par décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2006 à 60 % pour M. Alain PY.

Concernant M. Alain PY, le montant correspondant au pourcentage de la rémunération fixe indiqué ci-dessus n'est versé que sous réserve que le retour sur fonds propres atteigne un pourcentage déterminé, fixé par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2006 à 20 % pour l'exercice 2008.

Si, pour un exercice donné, le retour sur fonds propres observé (RFPO) diffère du retour sur fonds propres attendu (RFPA), le montant de la rémunération variable exprimé en pourcentage de la rémunération fixe est modifié en proportion du rapport RFPO/RFPA.

Concernant MM. BATAVE et CLOT, le Comité Spécial de Rémunération, réuni le 23 octobre 2008 lors du dernier Conseil d'Administration de l'année, a proposé, aux administrateurs, de maintenir en l'état leur rémunérations fixe et leurs avantages lorsqu'il en existe (voiture de fonction, logement). Par ailleurs, il a été décidé qu'aucune rémunération variable ne leur serait versée en tant que mandataires sociaux du Crédit du Nord au titre de l'exercice 2008.

Le montant de la rémunération fixe et le système de rémunération variable applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ont été fixés par le Conseil d'Administration de février 2009.

Avantages postérieurs au mandat social

M. Alain PY bénéficie du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société Générale, qui lui est applicable en tant que salarié de la Société Générale.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'années prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de

la rémunération fixe. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. Alain Clot bénéficie du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui est applicable en tant que salarié de la Société Générale. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentée de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe,
- le taux égal au rapport entre un nombre d'années correspondant aux périodes d'activité au sein de la Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de son activité au sein de la Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de la Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de la Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

M. Marc BATAVE est titulaire d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, dont l'application a été suspendue lors de sa nomination et pour la durée de son mandat social.

Ce contrat de travail reprendra de plein droit tous ses effets en cas de cessation du mandat social, et à la date de cette cessation, quel qu'en soit le motif.

Pendant la durée du mandat social, M. Marc BATAVE conservera l'ensemble des droits acquis antérieurement en sa qualité de salarié du Crédit du Nord. Il conservera notamment le bénéfice des dispositions du régime de retraite sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord en date du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;
- d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

Il est expressément convenu que le temps d'exercice du mandat, la rémunération fixe (hors allocation annuelle liée au mandat visée ci-dessus) ainsi que la rémunération variable, versées pendant le temps d'exercice du mandat seront assimilées à des périodes et des rémunérations d'activité salariée pour la détermination, le moment venu, du montant des garanties prévues par ce régime.

MM. Alain PY, Marc BATAVE et Alain CLOT ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2000 à 75 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;
- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

LES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF ET AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AFEP / MEDEF ET AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Alain PY, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	616 513	541 517
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	433 547	357 746
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	135 036	96 510
TOTAL	1 185 176	995 773
Marc BATAVE, Directeur Général Délégué (*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	26 667
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	0
TOTAL		26 667
Alain CLOT, Directeur Général Délégué (*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	46 668
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	0
TOTAL		46 668

(*) Les mandats de messieurs Marc BATAVE et Alain CLOT en tant que Directeurs Généraux Délégués (DGD) ont commencé le 1^{er} novembre 2008.
Les rémunérations indiquées concernent la période d'exercice de ces mandats.

Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾				
	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Alain PY, Président-Directeur Général				
- rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
- rémunération variable ⁽²⁾	221 661	251 748	251 748	176 184
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽³⁾	4 845	4 845	5 333	5 333
TOTAL	586 506	616 593	617 081	541 517
Marc BATAVE, Directeur Général Délégué ⁽⁴⁾				
- rémunération fixe			26 667	26 667
- rémunération variable ⁽²⁾			0	0
- rémunération exceptionnelle			0	0
- jetons de présence			0	0
- avantages en nature ⁽⁵⁾			1 579	1 579
TOTAL			28 246	28 246
Alain CLOT, Directeur Général Délégué ⁽⁴⁾				
- rémunération fixe			46 668	46 668
- rémunération variable ⁽²⁾			0	0
- rémunération exceptionnelle			0	0
- jetons de présence			0	0
- avantages en nature ⁽³⁾			1 000	1 000
TOTAL			47 668	47 668

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.
Concernant Alain CLOT, le Crédit du Nord ne supporte aucune charge au titre de la part variable.

(3) Pour messieurs Alain PY et Alain CLOT, il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(4) Pour la période d'activité au Crédit du Nord en qualité de DGD

(5) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (1 050 euros) et du versement d'indemnités logement (529 euros) calculés au prorata des mois d'exercice du mandat.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE		
Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
Alain PY ⁽¹⁾	5 000	5 000
Marc BATAVE	-	-
Alain CLOT	-	-
Didier ALIX ⁽¹⁾	1 666	4 375
Séverin CABANNES ⁽¹⁾	3 332	5 000
Patrick DAHER	5 000	3 750
Jean-Pierre DHERMANT ⁽²⁾	4 166	4 375
Bruno FLICHY	5 000	4 375
Jacques GUERBER ⁽³⁾	5 000	4 375
Hugo LASAT ⁽⁴⁾	2 499	3 125
Axel MILLER	3 333	3 125
Alex PEYTAVIN ⁽²⁾	5 000	5 000
Christian POIRIER ⁽¹⁾	4 166	5 000
Marie-Christine REMOND ⁽⁵⁾	4 166	5 000
Patrick SUET ⁽¹⁾	5 000	5 000
TOTAL	53 328	57 500

(1) Versés à la Société Générale

(2) Versés au syndicat CFDT Crédit du Nord

(3) Versés à CLF Participations

(4) Versés à DEXIA SA

(5) Versés au syndicat CGT Crédit du Nord

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE						
Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Alain PY	21/03/08	Souscription	16,57	10 796	67,08 €	du 21/03/2011 au 20/03/2015
Alain PY ⁽²⁾	21/03/08	Souscription	16,57	10 795	67,08 €	du 21/03/2011 au 20/03/2015

(1) Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Options attribuées sous conditions de performance.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCÉES EN COURS D'EXERCICE			
Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Alain PY	-	Pas de levée en 2008	
TOTAL		0	

Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾						
Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2008	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Alain PY	21/03/2008	1 975	51,38 €	21/03/2011	21/03/2012	Oui ⁽⁴⁾
TOTAL		1 975				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(4) Les conditions de performance, arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son document de référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

Tableau 7

ACTIONS DE PERFORMANCE ^(*) DÉFINITIVEMENT ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Alain PY	18/01/2006	4140
TOTAL		

(*) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

Tableau 8

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**

Le tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options

Date du Conseil d'Administration	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003	16/01/2002
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	2 208 920	1 345 286	1 650 054	4 397 150	4 071 706	4 028 710	3 614 262
<i>dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>							
Mandataire 1 : Alain PY	21 591	17 177	24 317	37 716	36 077	32 282	23 200
Mandataire 2 : Marc BATAVE ⁽²⁾							
Mandataire 3 : Alain CLOT ⁽²⁾							
Point de départ d'exercice des options	21/03/2011	19/01/2010	18/01/2009	13/01/2008	14/01/2007	22/04/2006	16/01/2005
Date d'expiration	20/03/2015	18/01/2014	17/01/2013	12/01/2012	13/01/2011	22/04/2010	15/01/2009
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	67,08	121,93	98,12	68,61	64,03	47,57	57,17
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)							
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	0	0	2 174	53 340	727 877	2 435 894	2 685 280
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	24 042	32 086	66 299	185 986	115 163	193 525	284 499
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 184 878	1 313 200	1 581 581	4 157 824	3 228 666	1 397 780	644 483

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital.

(2) Nommé mandataire social le 1er novembre 2008

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration.

Tableau 9

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX
ATTRIBUTAIRES DU GROUPE CRÉDIT DU NORD ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS**

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur, aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	21 246	67,08 €
Options détenues par l'émetteur, levées durant l'exercice, par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	19 385	57,04 €

Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	Non
	Alain PY Président-Directeur général	2002			X	X			X	
Marc BATAVE Directeur général délégué	2008			X ⁽³⁾	X			X		X
Alain CLOT Directeur général délégué	2008			X	X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

(3) Contrat de travail jusqu'au 31/10/2008, suspendu depuis la prise de mandat.

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui

décrit les changements de méthodes comptables relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Principes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note préliminaire de l'annexe, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces changements de méthode comptable et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note préliminaire de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note préliminaire de l'annexe.

- Dans le contexte plus spécifique de la crise financière, comme indiqué dans la note préliminaire de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis Garcia



ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Santenac



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Avec la société Antarius :

Nature et objet : TSDI émis par la société Antarius.

Modalités : Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2000 a mis fin à la garantie donnée par Chauchat Expansion (société absorbée par le Crédit du Nord) à des TSDI émis par la société Antarius.

En contrepartie, la société Antarius a augmenté de 0,30 % le taux de rémunération des TSDI.

Ce changement de rémunération des TSDI émis par la société Antarius a généré un profit supplémentaire de 4 143 euros au Crédit du Nord pour l'exercice 2008. Ces TSDI ont été remboursés en date du 12 mai 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis Garcia



ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Santenac



Projet de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2008 et le compte de résultat de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 252 694 000,00 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes individuels et quitus aux administrateurs

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2008 et le compte de résultats de l'exercice 2008. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 168 230 336,58 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 168 230 336,58 euros. Constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 188 103,66 euros, forme un total distribuable de 168 418 440,24 euros, l'Assemblée Générale décide de l'affecter comme suit :

→ Attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 129 546 068,40 euros.

Le dividende par action s'élève à 1,40 euros ;

→ Dotation d'une somme de 38 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;

→ Affectation d'une somme de 872 371,84 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 516 000 000,00 euros à 554 000 000,00 euros.

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts. Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants

→ exercice 2007 2,05 euros par action⁽¹⁾

→ exercice 2006 1,90 euro par action⁽²⁾

→ exercice 2005 1,55 euro par action⁽²⁾

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement libératoire forfaitaire.

(2) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques.

Quatrième résolution

Conventions visées aux articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale réélit M. Didier ALIX dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale réélit M. Patrick DAHER dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième résolution

Nomination d'un administrateur

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Stefaan DECRAENE en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Huitième résolution

Nomination d'un administrateur

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre MARIANI en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Neuvième résolution

Nomination d'un administrateur

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe RUCHETON en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Dixième résolution

Changement du représentant d'un Commissaire aux Comptes Titulaire

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du changement de représentant du cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire. Afin de satisfaire aux obligations de la loi 2005-706, M. José-Luis GARCIA représentant le cabinet DELOITTE & ASSOCIES est remplacé par M. Jean-Marc MICKELER. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Onzième résolution

Changement du représentant d'un Commissaire aux Comptes Titulaire

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du changement de représentant du cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes Titulaire. Afin de satisfaire aux obligations de la loi 2005-706, Mme Isabelle SANTENAC représentant le cabinet ERNST & YOUNG est remplacée par M. Bernard HELLER. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Douzième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

4



Les informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord	194
Renseignements concernant l'activité	197
Responsable du document de référence et responsable du Contrôle des Comptes	198
Table de concordance	199



Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Dénomination sociale

Crédit du Nord

Siège social

28, place Rihour – 59000 Lille

Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

Code APE

651 C

Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de société anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

→ toutes opérations de banque ;

- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social

Le capital social est fixé à 740 263 248 euros. Il est divisé en 92 532 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation des résultats

(article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblée générale

(article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Plan d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été signé le 7 juin 2007 et porte sur les exercices 2007 à 2009 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 6 % du résultat brut d'exploitation, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à 35 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 4 millions d'euros, et proportionnellement aux salaires bruts annuels perçus hors prime de performance pour le solde. Le montant de la prime globale d'intéressement est plafonné à 8 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Épargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Évolution du capital

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer ^(*)	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248

(*) Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

Société Générale	80 %
Dexia Crédit Local	10 %
Dexia Banque Belgique	10 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

Droit de vote double

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Néant.

Dividendes

- Un dividende de 1,45 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2004.
- Un dividende de 1,55 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2005.
- Un dividende de 1,90 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2006.
- Un dividende de 2,05 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2007.
- Un dividende de 1,40 euro par action sera distribué au titre de l'exercice 2008.

Marché des titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission Bancaire. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

À la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur rencontre et mettant en jeu leur responsabilité.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

1. Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 76 500 000 euros.

2. Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

3. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Responsable du document de référence et responsables du Contrôle des Comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Alain PY, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document, de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 130 et 131, 188 et 189 et 190 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour l'exercice 2007 en pages 149, 208, 209 du document de référence 2007. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2008 contiennent des observations.

Le Président-Directeur-Général
Alain PY



RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG & AUTRES

Représenté par Isabelle Santenac

Adresse :

41, rue d'Ibry - 92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Suppléant :

Société PICARLE et Associés

DELOITTE & ASSOCIÉS

Représenté par José-Luis Garcia

Adresse :

185, avenue Charles de Gaulles - 92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Suppléant :

Société BEAS

Table de concordance

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 200, page 149, page 208 et pages 12 à 31 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2008 sous le n° D.08- 0294 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 167, pages 147 à 148, pages 174 à 175 et pages 12 à 31 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2007 sous le n° D.07- 0410.

Les chapitres des documents de référence n° D.08- 0294 et n° D.07- 0410 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

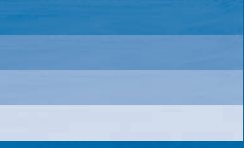
Rubriques	N° de page du document de référence
1. Personnes responsables	198
2. Contrôleurs légaux des comptes	198
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	4-5
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	–
4. Facteurs de risque	41 ; 74 à 85 ; 197
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	194
5.2. Investissements	6 ; 14 ; 31 ; 96-97
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	15 à 20
6.2. Principaux marchés	32 ; 91-92
6.3. Événements exceptionnels	–
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	197
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle	32
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	10
7.2. Liste des filiales importantes	127 à 129 ; 174 à 176
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	96-97
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	–

Rubriques	N° de page du document de référence
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	21 à 30
9.2. Résultat d'exploitation	21 à 27
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	28-29 ; 49 à 51
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	52
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	90 ; 99-100 ; 106
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	–
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	–
11. Recherche et développement, brevets et licences	–
12. Informations sur les tendances	30
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	2
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	177 à 179
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	180 à 187
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	124
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	2
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	–
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	2 ; 180 - 181
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	–
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	23 ; 117
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	182 à 186
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	196
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	196
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	196
18.3. Contrôle de l'émetteur	196
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	–

Rubriques	N° de page du document de référence
19 Opérations avec des apparentés	124 - 125
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	46 à 129 ; 134 à 176
20.2. Informations financières pro forma	–
20.3. États financiers	46 à 129 ; 134 à 176
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	130-131 ; 188-189
20.5. Date des dernières informations financières	46
20.6. Informations financières intermédiaires	–
20.7. Politique de distribution des dividendes	196
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	197
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	30
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	194
21.2. Acte constitutif et statuts	194-195
22. Contrats importants	–
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
24. Documents accessibles au public	195
25. Informations sur les participations	127 à 129 ; 174 à 176



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.



Groupe Crédit du Nord